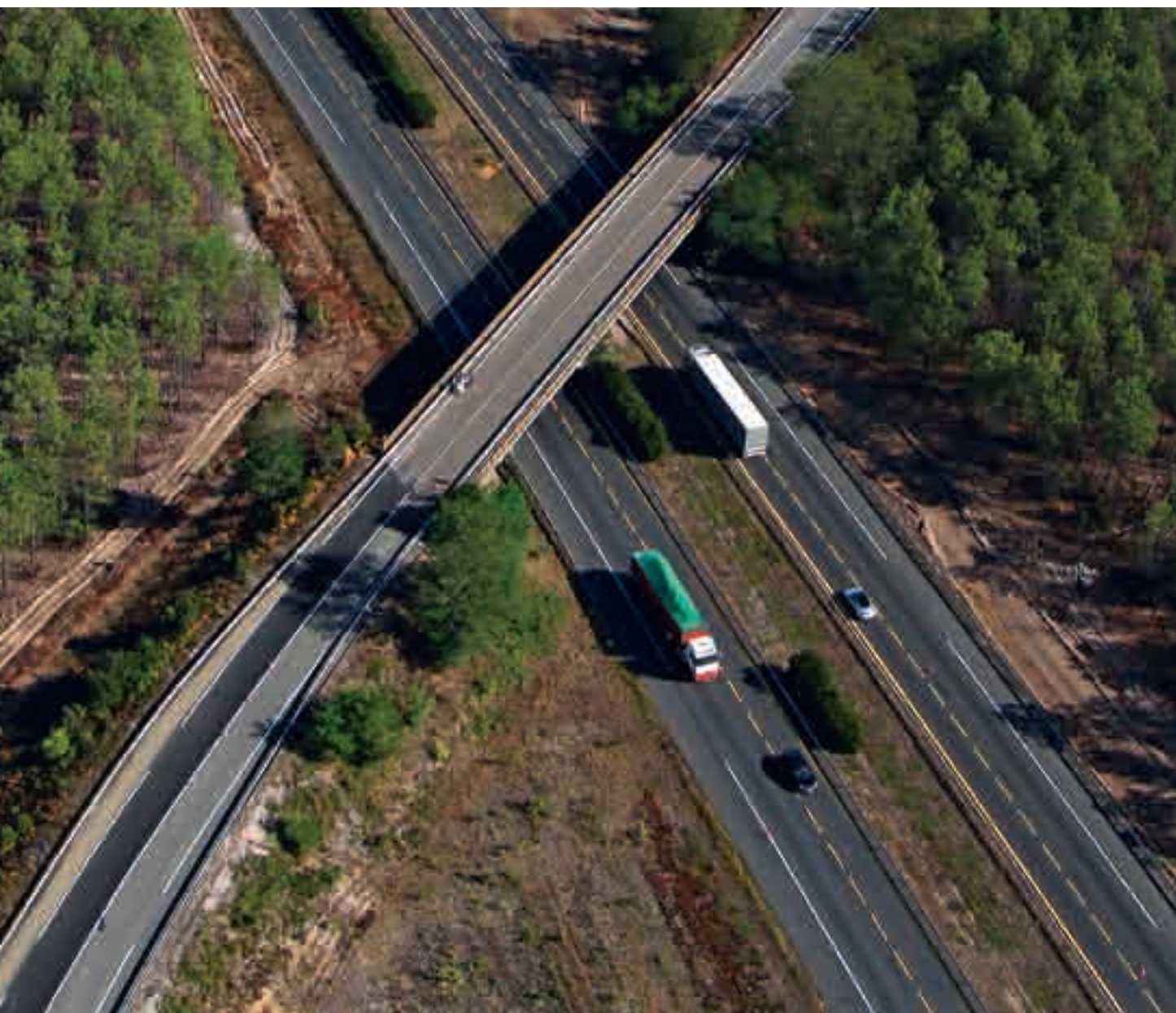




RAPPORT ANNUEL **2012**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 16 AVRIL 2013



La route avance

01	Rapport du Conseil d'administration
69	États financiers consolidés du groupe Colas
110	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés
111	Comptes sociaux de Colas
125	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
135	Résolutions

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 16 AVRIL 2013 ⁽¹⁾

Hervé LE BOUC
Président-Directeur Général

Christian BALMES
Administrateur

François BERTIÈRE
Administrateur

Olivier BOUYGUES
Administrateur

Louis GABANNA
Administrateur

Thierry GENESTAR
Administrateur

Jean-François GUILLEMIN
Administrateur

Jacques LEOST
Administrateur

Colette LEWINER
Administrateur

Philippe MARIEN
Représentant permanent
de la société Bouygues

Thierry MONTOUCHÉ
Administrateur

Jean-Claude TOSTIVIN
Administrateur

Gilles ZANCANARO
Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG Audit IS SAS
Titulaire

Mazars
Titulaire

KPMG Audit ID SAS
Suppléant

Thierry COLIN
Suppléant

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 16 avril 2013.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 AVRIL 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, pour :

- dans la partie ordinaire, vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, vous exposer la situation de la société et son évolution, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2012 et l'affectation du résultat de l'exercice, les conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, renouveler le mandat de neuf Administrateurs, renouveler l'autorisation donnée à votre Conseil en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions, nommer un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant ;
- dans la partie extraordinaire, soumettre à votre approbation les délégations à donner au Conseil d'administration, à l'effet :
 - de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société,
 - d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription,
 - d'augmenter le capital social par offre au public ou par placement privé, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
 - d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription,
 - d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices,
 - d'augmenter le capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

L'EXERCICE 2012

Les chiffres clés de l'exercice 2012 figurent dans le tableau suivant :

en millions d'euros	2012	2011	Variation 2012/11
Chiffre d'affaires consolidé	13 036	12 412	+ 5 %
<i>dont France</i>	7 363	7 250	+ 2 %
<i>dont International</i>	5 673	5 162	+ 10 %
Résultat opérationnel	406	466	- 13 %
Résultat net consolidé (part du Groupe)	302	336	- 10 %
Capacité d'autofinancement nette	723	728	- 5 M€
Cash-flow libre ⁽¹⁾	407	327	+ 80 M€
(Endettement net)/ Trésorerie nette	(170)	+ 28	- 198 M€

(1) Le cash-flow-libre est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de l'exercice, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements nets d'exploitation de l'exercice, hors achats d'actifs assimilables à de la croissance externe (29 millions d'euros en 2012, 13 millions d'euros en 2011). Le cash-flow libre y compris achats d'actifs assimilables à de la croissance externe ressort à 314 millions d'euros en 2011 et 378 millions d'euros en 2012.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 s'élève à 13,0 milliards d'euros, en hausse de 5 %. L'activité est en légère progression en France (+ 2 %) et la croissance provient principalement de l'international (+ 10 %), avec une progression dans l'ensemble des zones d'implantation à l'exception de l'Europe centrale. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en légère hausse (+ 3 %).

Le résultat opérationnel ressort à 406 millions d'euros, contre 466 millions d'euros en 2011, et la marge opérationnelle s'établit à 3,1 % (3,8 % en 2011). Cette évolution reflète :

- une baisse de rentabilité en Amérique du Nord, avec une année difficile aux États-Unis, en raison
 - de marchés tendus dans certains États,
 - du retard dans l'adoption d'un nouveau plan pluriannuel fédéral de financement des infrastructures routières, voté seulement en juin 2012, ce qui a eu pour conséquence des décalages d'investissements des États ;

– de pertes liées à quelques chantiers et au développement d'une activité itinérante d'entretien low-cost, dans des États où Colas n'a pas d'implantation permanente ;

- une perte dans l'activité de Vente de produits raffinés, la hausse du prix du pétrole brut utilisé comme matière première n'ayant pu être totalement répercutée dans le prix de vente de certains produits, dans un marché du raffinage en crise ;
- une bonne performance de l'activité routière en France métropolitaine, qui permet de stabiliser la rentabilité, malgré des conditions climatiques défavorables au premier semestre ;
- une amélioration du résultat en Europe centrale, qui est à l'équilibre, conformément aux objectifs, grâce aux nombreuses actions d'adaptation menées depuis 2010.

Le résultat net part du Groupe ressort à 302 millions d'euros (336 millions d'euros en 2011) et inclut les éléments suivants :

- un résultat financier de – 18 millions d'euros, proche de celui de l'exercice 2011 ;
- une charge d'impôt de 137 millions d'euros (163 millions d'euros en 2011) ;
- une contribution des sociétés mises en équivalence, constituée principalement des contributions de Cofiroute et de Tipco Asphalt (filiale thaïlandaise), inchangée à 59 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement nette s'établit à 723 millions d'euros, un niveau quasiment équivalent à celui de 2011.

Les investissements nets d'exploitation⁽¹⁾ ressortent à 316 millions d'euros, inférieurs de 85 millions d'euros à ceux de l'exercice précédent, ce qui démontre la capacité du Groupe à maîtriser et adapter son rythme d'investissement.

Le cash-flow libre ⁽¹⁾ (capacité d'autofinancement diminuée du coût de l'endettement financier net, de la charge de l'impôt et des investissements d'exploitation nets), avant variation du besoin en fonds de roulement, ressort à 407 millions d'euros en amélioration par rapport à 2011 (327 millions d'euros).

En 2012, Colas a poursuivi une politique de croissance externe dynamique et ciblée en se renforçant notamment dans les matériaux de construction (carrières), conformément à la stratégie d'intégration verticale, et dans le Ferroviaire, un secteur où le potentiel de développement est important. Ainsi, les sociétés Pullman Rail Ltd (Ferroviaire) au Royaume-Uni, Aguilar (Étanchéité) au Chili et Dust-A-Side (travaux miniers) en Afrique du Sud (à hauteur de 50 % du capital) ainsi que des sociétés de matériaux de construction en Nouvelle-Calédonie (à hauteur de 50 % du capital) et les actifs du groupe Rambaud (carrières) en France ont été acquis. Au total, les investissements nets consacrés à la croissance externe ciblée (titres, y compris rachats de titres aux minoritaires et actifs) s'élèvent à 88 millions d'euros (102 millions en 2011).

La structure financière est solide, avec un niveau élevé de capitaux propres de 2 544 millions d'euros et un endettement financier net de 170 millions d'euros à fin

décembre 2012, dont l'évolution par rapport à fin 2011 (trésorerie nette de 28 millions d'euros) s'explique par un besoin supplémentaire en fonds de roulement (échéance de fin décembre 2011 décalée à début janvier 2012 pour un montant de 114 millions d'euros).

L'ACTIVITÉ

Présent dans une cinquantaine de pays sur les cinq continents à travers 800 établissements de travaux et 1 400 sites de production de matériaux, Colas est un leader de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport.

Le Groupe intervient dans tous les domaines de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport à travers deux pôles d'activité : la Route, qui est le cœur de métier du Groupe et qui représente plus de 80 % de l'activité, et des activités complémentaires de Spécialités (Étanchéité, Ferroviaire, Vente de produits raffinés, Sécurité signalisation routière, Pipeline).

Colas intègre l'ensemble des activités de production et de recyclage liées à la plupart de ses métiers en s'appuyant sur un réseau international composé de carrières, d'usines d'émulsions, de centrales d'enrobage et de béton prêt à l'emploi, d'usines de production de bitume, de fabrication de membranes d'étanchéité et de production d'équipements de sécurité routière.

Par secteur opérationnel, l'activité se ventile de la manière suivante :

en millions d'euros	2012	2011	Variation 2012/11	Variation à périmètre et taux de change comparables
Routes Métropole	5 187	5 143	+ 1 %	+ 1 %
Routes Europe	1 479	1 478	=	+ 1 %
Routes Amérique du Nord	2 583	2 348	+ 10 %	+ 2 %
Routes Reste du monde	1 486	1 295	+ 15 %	+ 11 %
Total Routes	10 735	10 264	+ 5 %	+ 2 %
Activités de spécialités	2 275	2 141	+ 6 %	+ 4 %
Holding	26	7	ns	ns
TOTAL	13 036	12 412	+ 5 %	+ 3 %

LA ROUTE

La Route est l'activité principale du Groupe et a représenté un chiffre d'affaires de 10 735 millions d'euros en 2012 (contre 10 264 millions d'euros en 2011, soit + 5 %), soit 82 % de celui du Groupe.

La Route est très diversifiée, bénéficiant d'une large gamme de métiers et de savoir-faire. Elle se décompose en deux activités :

(1) Hors rachats d'actifs assimilables à de la croissance externe (29 millions d'euros en 2012, 13 millions d'euros en 2011).

• la construction et l'entretien d'infrastructures routières

Chaque année, Colas construit et/ou entretient, à travers environ 80 000 chantiers dans le monde, des routes et des autoroutes, mais aussi des pistes et des aires de stationnement d'aéroport, des plateformes portuaires, industrielles, logistiques ou commerciales, des voiries et des aménagements urbains (zones piétonnières, places), des voies de transport en commun en site propre (tramways, voies de bus, métros), des aménagements de loisirs (pistes cyclables, circuits automobiles, équipements sportifs), des aménagements environnementaux (bassins de rétention, aménagements paysagers, parcs éoliens), etc.

L'activité inclut également des activités de petit génie civil et d'assainissement souvent liées à la Route mais aussi des travaux de génie civil plus complexes (ouvrages d'art) nécessaires aux appels d'offres d'ouvrages routiers ou autoroutiers tout corps d'état.

Enfin, dans certaines zones géographiques, les filiales routières réalisent parfois, de manière marginale, une activité de bâtiment qui comprend d'une part une activité classique de construction neuve et de réhabilitation de bâtiments, exercée en Île-de-France ainsi que dans les îles de l'Océan Indien et du Pacifique, où elle est un complément indispensable à la Route, et, d'autre part, une activité de démolition-déconstruction de bâtiments anciens en France, souvent liée aux activités de recyclage de matériaux.

L'activité de construction routière du Groupe couvre un très grand nombre de chantiers de taille modeste mais aussi des grands projets, qui peuvent parfois être réalisés avec des montages complexes de type concession, PPP/PFI ou MAC (nouvelle dénomination : ASC), comme :

- le PFI de Portsmouth, premier partenariat public-privé de réhabilitation et d'entretien de voirie urbaine au Royaume-Uni, signé en 2004 pour une durée de vingt-cinq ans ;
- le PPP de l'autoroute M6-M60 en Hongrie, dont la construction est achevée et qui est actuellement en cours d'exploitation ;
- la concession du tramway de Reims, dont la construction est achevée et qui est actuellement en cours d'exploitation ;
- des contrats pluriannuels de gestion et d'entretien des réseaux routiers et autoroutiers britanniques (contrats MAC) ;
- la concession de l'autoroute A 63 dans les Landes, en France, dont les travaux d'aménagement et d'élargissement ont démarré en septembre 2011 ;
- le PPP du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier, signé en juin 2012.

Dans ce cadre, Colas est parfois amené à prendre des participations, la plupart du temps minoritaires, dans des sociétés concessionnaires d'infrastructures autoroutières, de voiries urbaines ou de transports en commun urbains.

L'activité de construction routière enregistre un chiffre d'affaires de 8 800 millions d'euros en 2012, soit 67 % de celui du Groupe.

• la production et le recyclage de matériaux de construction (granulats, émulsions et liants, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume)

En amont de la construction et de l'entretien routiers, Colas déploie une importante activité de production et de recyclage de matériaux de construction, dans l'ensemble de ses implantations dans le monde, auto-consommés ou vendus à des tiers, grâce à un réseau international dense de 683 ⁽¹⁾ carrières et gravières, 138 usines d'émulsions et liants, 567 centrales d'enrobage, 212 centrales de béton prêt à l'emploi et deux usines de production de bitume. En 2012, 102 millions de tonnes de granulats, 1,6 million de tonnes d'émulsions et de liants, 42 millions de tonnes d'enrobés, 2,8 millions de mètres cubes de béton prêt à l'emploi et 1,1 million de tonnes de bitume ⁽²⁾ ont été produites. Colas peut en outre compter sur 2,6 milliards de tonnes de réserves autorisées ⁽³⁾ de granulats (soit 25 années de production), auxquelles il faut ajouter 1,8 milliard de tonnes de réserves potentielles ⁽⁴⁾ supplémentaires.

Les ventes de matériaux de construction à des tiers ont représenté un chiffre d'affaires de 1 935 millions d'euros en 2012, soit 15 % de celui du Groupe.

Routes France métropolitaine (chiffre d'affaires 2012 : 5 187 millions d'euros)

En France métropolitaine, l'activité Routes s'exerce sur l'ensemble du territoire, avec un maillage dense d'agences et de sites de production.

En 2012, cette activité a été réalisée par 16 filiales régionales, sous trois marques (sept filiales Colas, trois filiales Sacer et six filiales Screg).

Une nouvelle organisation de l'activité routière en métropole, basée sur sept filiales régionales sous la marque unique Colas, a été lancée au dernier trimestre 2012 pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2013. Tous les établissements d'une même région, quelle que soit leur marque d'appartenance (Colas, Sacer ou Screg), sont regroupés au sein d'une seule filiale régionale Colas.

Cette nouvelle organisation, qui vise à préparer l'avenir dans les meilleures conditions, permettra de simplifier et de rendre plus efficace le fonctionnement de l'activité routière en France, en conservant la souplesse d'une organisation décentralisée, et se place dans la continuité de l'évolution conduite depuis plusieurs années (mise en place d'Échangeurs régionaux, création de sociétés régionales d'exploitation de carrières communes aux trois marques, cessions ponctuelles de fonds de commerce entre filiales...).

(1) Donnée 2011.

(2) Ce chiffre correspond à 100 % des productions des usines de Dunkerque (SRD) et de Kemaman (en Malaisie).

(3) Les réserves autorisées (chiffre 2011) correspondent au produit des tonnages annuels autorisés par l'administration par le nombre d'années restantes avant expiration de l'autorisation d'exploiter, et ce sur l'ensemble des terrains maîtrisés par le Groupe. Ce chiffre est plafonné au nombre de tonnes économiquement exploitables dans le périmètre de l'autorisation.

(4) Les réserves potentielles (chiffre 2011) correspondent aux tonnages existant sur des terrains maîtrisés, avec une probabilité raisonnable d'obtenir une autorisation préfectorale, et n'étant pas déjà comptabilisés en « réserves autorisées ». Ce chiffre est limité à 50 années de la production sur la base d'une hypothèse d'obtention d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation en cours.

Sur un marché routier métropolitain estimé à environ 20 milliards d'euros par Euroconstruct, Colas est le leader devant Eurovia (groupe Vinci) et Eiffage Travaux Publics (groupe Eiffage). Sur des marchés qui comprennent la Route et l'ensemble des activités de travaux publics, les filiales de Colas sont également en concurrence avec de grandes entreprises régionales, comme Ramery, Charrier, Pigeon ou NGE, et un réseau très dense de l'ordre de 1 400 petites ou moyennes entreprises régionales ou locales. Sur le marché des granulats et du béton prêt à l'emploi, il faut ajouter les groupes cimentiers comme Lafarge, Cemex, Holcim, Ciments Français et Vicat, et un réseau régional ou local de producteurs de granulats qui, pour certains, possèdent également une activité de travaux publics.

En France métropolitaine, l'activité Routes a représenté en 2012 un chiffre d'affaires de 5,2 milliards d'euros, quasiment stable (+ 1 %) par rapport à 2011.

Après un premier semestre marqué par des conditions climatiques particulièrement défavorables, le retard d'activité a pu être rattrapé au second semestre. Toutefois, si l'on tient compte d'une inflation des coûts de production (bitume, énergie, matières premières...) de l'ordre de 4 %, l'activité en volume est en baisse. Le marché se caractérise par une forte disparité de situations, notamment entre zones urbaines et zones rurales, et connaît toujours une forte intensité concurrentielle, avec des prix stabilisés à un niveau bas.

Au total, 60 000 chantiers ont été réalisés par les filiales routières en France métropolitaine en 2012.

Le groupement Atlandes, dont Colas est pilote, poursuit les travaux du plus grand chantier autoroutier français en cours, l'aménagement et l'élargissement d'une section de 105 km de l'autoroute A 63 dans les Landes, dans le cadre d'un contrat de concession. Ce grand chantier avance avec de fortes cadences, en avance sur le planning : à l'issue de la première phase de travaux portant sur la mise aux normes autoroutières et environnementales, la mise à péage est prévue pour mai 2013. La mise en service totale de la section, après élargissement à 2 x 3 voies devrait intervenir à la fin de l'année 2013.

Par ailleurs, les exemples suivants traduisent la grande diversité des savoir-faire et des compétences.

Construction, entretien et rénovation du réseau autoroutier : réfection de l'A 54 sur 24 km entre Nîmes-Ouest (30) et Arles (13), avec mise en œuvre d'enrobés recyclés à 60 % ; réfection de chaussées sur une section de 40 km de l'autoroute A 11 entre Le Mans (72) et Luigny (28) ; rénovation de chaussées sur l'autoroute A 6 à hauteur de Villabé (91), avec fragmentation de dalles de béton et mise en œuvre d'enrobés tièdes Ecoflex ; construction d'une bretelle d'accès sur l'A 330 à l'entrée de Nancy (54) et réfection de la bretelle d'accès existante à Houdemont (54), avec mise en œuvre de matériaux et d'enrobés tièdes recyclés ; réfection d'une section de 5 km de l'A 16 à hauteur de Beauvais (60) ; réfection de chaussées sur l'autoroute du Mont-Blanc au niveau d'Étrembières (74), avec mise en œuvre d'enrobés coulés à froid ;

Construction, entretien et rénovation du réseau routier : construction d'une section routière neuve à 2 x 2 voies d'une longueur de 9,5 km entre Borgo et Vescovato en Haute-Corse (2B) ; construction d'une section neuve et élargissement d'une section existante sur la RN 21 entre Tarbes et Lourdes (65) ; construction d'une voie routière parallèle à la future route express du Chablais (74) destinée aux véhicules lents et aux cyclistes ; construction d'un échangeur sur la route à 2 x 2 voies Rennes-Redon à hauteur de Guignen (35) ; réfection de la RN 89 entre Libourne et Bordeaux (33) ; rabotage et recyclage de la chaussée de l'ancienne RN 124 dans le Gers (32) et renforcement sur 10 km de quatre routes départementales avec les matériaux récupérés ; mise en œuvre d'enrobés à froid sur cinq routes départementales dans les Landes (40) ; réfection de chaussées de routes départementales en Haute-Vienne (87), avec mise en œuvre d'enrobés à basse température Ecomac® ; construction de routes d'accès au grand stade de Lille (59) ; réfection de chaussées sur le périphérique de Lyon (69), avec mise en œuvre d'enrobés phoniques ; mise en œuvre d'enrobés phoniques Rugosoft® et Nanosoft® sur une section de 400 mètres du périphérique parisien à hauteur de la porte de Vincennes (75) ;

Aéroports et Ports : réfection et élargissement de deux taxiways sur l'aéroport Toulouse-Blagnac (31) ; réalisation de digues et d'aménagements de voiries pour le terminal méthanier du port de Dunkerque (59) ; travaux d'aménagement sur le port de Sète (34) ;

Aménagements urbains : poursuite de la réfection et de l'aménagement de la voirie urbaine du Plessis-Robinson (92) dans le cadre d'un PPP d'une durée de vingt ans ; réfection de la chaussée de la promenade des Anglais à Nice (06), avec mise en œuvre d'enrobés tièdes 3E® et de revêtements silencieux à forte adhérence Rugosoft® ; aménagement du secteur de la porte de Valenciennes à Lille (59), avec création de voiries et de pistes cyclables ; aménagement des abords de la gare d'Agen (47), avec mise en œuvre d'enrobés scintillants et silencieux ; aménagement d'une place dans le quartier des Deux-Lions à Belleu (02), incluant l'embauche de personnes bénéficiant d'actions d'insertion professionnelle ; aménagement de voirie et d'un parvis neuf dans le cadre de la requalification de la RD 910 en « voie royale » à Sèvres (92) ; réfection de l'esplanade du Palais des Festivals de Cannes (06), avec mise en œuvre d'enrobés scintillants Scintiflex® ; aménagement des espaces extérieurs du Logis royal du château d'Angers (49) ; aménagement des espaces publics autour du Louvre-Lens (62) ; réaménagement de l'espace paysager des Halles de Paris (75), avec l'embauche de personnes bénéficiant d'actions d'insertion professionnelle ; aménagement paysager de la cour Leyteire au cœur de l'Université de Bordeaux (33) ;

Transports en commun : construction du tramway de Besançon (25), avec réalisation d'une partie de la voie ferrée en « voie verte » ; construction du tramway de Tours (37), avec embauche de collaborateurs en contrat de professionnalisation ; aménagement de voiries pour le tramway du Havre (76) ; aménagement

de voirie dans le cadre de la mise en place d'un réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) à Belfort (90) ; fourniture et mise en œuvre de grave bitume (enrobés) pour la réalisation de la voie ballast de la LGV Est (57) ;

Plateformes logistiques, commerciales ou industrielles : aménagement des voiries d'un parc industriel et logistique à Vaas (72), avec utilisation de matériaux recyclés et d'enrobés tièdes ; réalisation des voiries et réseaux divers (VRD) et des parkings d'un site de recherche et développement à Ladoux (63) ; terrassements et réalisation de voiries et réseaux divers pour une cuverie à Oiry (51) ; réhabilitation des voiries et réseaux divers de la base militaire de Bourscheid (57) ; construction d'une plateforme industrielle à Longueil-Sainte-Marie (60) sur le site d'une ancienne gravière ; construction d'une plateforme logistique à Saint-Martin-de-Crau (13) ; construction d'une plateforme commerciale à Chasse-sur-Rhône (69) ; rénovation du parking d'un centre commercial à Chalon-sur-Saône (71) ;

Environnement : création d'une plateforme de stockage de déchets radioactifs suite au démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis (29), avec mise en œuvre de Multicol® (revêtement à très haute performance mécanique, résistant aux cisaillements) ; terrassement et criblage de matériaux sur le chantier de dépollution du site de Lacq (64) ; construction d'une chaufferie biomasse à Vitry-le-François (51) ; réalisation d'une station d'épuration et de captage d'eau au cirque de Gavarnie en Ariège (09) ;

Divers : terrassements pour la réalisation d'un immeuble de bureaux et d'un parking souterrain à Issy-les-Moulineaux (92) ; réfection d'une piste de karting à Lescar (64), avec mise en œuvre d'un enrobé à haute adhérence ; réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales du Petit Palais à Paris (75).

Routes Europe

(chiffre d'affaires 2012 : 1 479 millions d'euros)

Colas exerce une activité routière à la fois en Europe du Nord, notamment en **Belgique**, en **Suisse**, au **Danemark**, au **Royaume-Uni** et en **Irlande**, et en Europe centrale, notamment en **Slovaquie**, en **Hongrie**, en **République tchèque**, en **Pologne**, en **Croatie** et en **Roumanie**.

Dans la plupart des pays européens où Colas opère, le Groupe occupe des positions de premier plan dans le domaine routier. Dans ces pays, ses principaux concurrents sont des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En Europe, l'activité Routes a représenté un chiffre d'affaires de 1 479 millions d'euros en 2012, un niveau identique à celui de 2011 (+ 1 % à périmètre et taux de change constants), la progression en Europe du Nord ayant compensé le recul de l'activité en Europe centrale.

EUROPE DU NORD

Le chiffre d'affaires, qui ressort à 972 millions d'euros en 2012, est en progression de 6 %.

En **Grande-Bretagne**, dans un marché très concurrentiel et malgré un environnement économique peu porteur, le chiffre d'affaires de Colas Ltd est en hausse, grâce à la diversité de son portefeuille d'activités qui combine des contrats d'entretien à long terme, une activité industrielle (production d'émulsions) et le développement d'une activité de maintenance aéroportuaire.

Au **Danemark**, le chiffre d'affaires est en nette progression grâce au bon carnet de commandes des filiales en début d'année.

En **Irlande**, dans un marché des travaux publics en récession et malgré des conditions climatiques défavorables, les filiales du Groupe ont réussi à maintenir leurs parts de marché et à réaliser un chiffre d'affaires stable.

En **Belgique**, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé, grâce à un bon niveau d'investissements publics.

En **Suisse**, le chiffre d'affaires est stabilisé à un niveau élevé dans des marchés qui sont restés bien orientés, grâce à la poursuite de nombreux projets d'infrastructures, tant au niveau local que confédéral, et à la bonne résistance de l'économie.

EUROPE CENTRALE

Dans des marchés où les investissements publics sont en baisse et la pression concurrentielle forte, l'activité à périmètre et change constants a été stabilisée (- 2 %). En **Roumanie**, la cession de la filiale SCCF Iasi a été finalisée en 2012 et l'activité est désormais réduite à une activité de production et de vente de matériaux de construction. Le chiffre d'affaires est en baisse en **Pologne**, en **Hongrie** et en **République tchèque**, et en progression en **Slovaquie**. Au total, le chiffre d'affaires en Europe centrale s'établit à 507 millions d'euros en baisse de 10 %.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 en Europe, on peut citer : en Grande-Bretagne, la réfection de la piste principale de l'aéroport de Gatwick, et la réhabilitation et l'extension de la piste de l'aéroport de Birmingham, incluant la réalisation d'une déviation de l'autoroute A 45 ; en Belgique, la réalisation du prolongement du Ring R 6 au nord de Malignes et l'aménagement de l'esplanade de la gare ferroviaire de Liège ; au Danemark, la réfection de la piste de l'aéroport d'Aalborg ; en Suisse, la réhabilitation de la route H 144 à Villeneuve avec l'utilisation d'enrobés à froid Valorcol® contenant 100 % d'enrobés recyclés, et l'aménagement de voiries dans un nouveau quartier de Lancry ; en Hongrie, la construction d'une section de l'autoroute M 3 en direction de l'Ukraine et d'une section du périphérique M 0 de Budapest ; en République tchèque, la construction d'une centrale de traitement des eaux à Ivančice ; en Pologne, la construction sur 7 km de la bretelle de contournement ouest de Poznan, incluant la réalisation de nombreux ouvrages d'art.

Routes Amérique du Nord

(chiffre d'affaires 2012 : 2 583 millions d'euros)

En Amérique du Nord, le Groupe est présent dans 27 États aux États-Unis et six provinces au Canada (Québec, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et, plus récemment, Saskatchewan). L'activité aux États-Unis comporte une forte composante industrielle (granulats, enrobés, béton prêt à l'emploi) et une importante activité de stockage de bitume.

Dans des marchés nord-américains fragmentés, les concurrents de Colas sont à la fois des acteurs locaux, régionaux ou nationaux (par exemple, aux États-Unis, Granite Construction pour la construction et la rénovation des infrastructures de transport, ou Martin Marietta et Vulcan Materials pour les matériaux) ou des filiales d'entreprises multinationales, en particulier pour l'activité de production de matériaux (par exemple, CRH, Holcim, Hanson-Heidelberg ou Lafarge).

L'activité Routes en Amérique du Nord a représenté un chiffre d'affaires de 2 583 millions d'euros en 2012, en hausse de 10 % par rapport à 2011 et de 2 % à périmètre et change identiques.

Aux **États-Unis**, le chiffre d'affaires est en léger recul à périmètre et taux de change constants.

Les activités d'entretien routier et les productions industrielles (enrobés, granulats) sont en baisse, quasiment compensée par l'apport du génie civil et de la diversification dans les techniques économiques d'entretien.

Le marché a été moins bien orienté que prévu en début d'exercice, du fait :

- du report du vote d'un nouveau plan pluriannuel fédéral de financement des infrastructures routières, qui n'a finalement été adopté que fin juin 2012. Ce retard a entraîné des décalages d'investissements des États ;
- de marchés en récession dans quelques États (Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, Pennsylvanie, Californie) ;
- du décalage de certains projets de forage de gaz de schiste, avec la baisse des cours du gaz.

Au **Canada**, le chiffre d'affaires est en progression à périmètre et taux de change constants et atteint un niveau record, malgré un hiver précoce en fin d'année dans l'ouest du pays, qui a fait stopper l'activité un mois plus tôt que prévu. Fortes de leur bon positionnement, d'une large couverture du réseau d'établissements et de leur politique d'intégration verticale, les filiales de Colas ont continué de tirer profit d'une économie résiliente et du dynamisme des secteurs minier et pétrolier, et réalisent ainsi une nouvelle fois un exercice de bonne facture. De petites opérations de croissance externe ont été poursuivies.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 en Amérique du Nord, on peut citer :

- aux États-Unis : la réfection de 20 ouvrages d'art sur l'Interstate 80, en Pennsylvanie ; la mise en œuvre d'enrobés recyclés à froid sur 68 km de voies dans le parc naturel des Adirondacks, dans l'État de New York ;

la rénovation et l'élargissement de chaussées à Virginia Beach, en Virginie ; la reconstruction et l'élargissement d'un canal de drainage à Savannah, en Géorgie ; la réhabilitation d'une section de l'Interstate 55 à Blytheville, en Arkansas ; le remplacement de deux ouvrages d'art sur l'Interstate 57, dans l'Illinois ; la réfection de chaussées sur une section de 42 km de l'autoroute 71 à Limon, dans le Colorado, avec utilisation de matériaux recyclés ; la réfection d'un taxiway à l'aéroport international de Los Angeles, en Californie ; la réalisation de travaux aéroportuaires à Chefnak, en Alaska ;

– au Canada : l'aménagement de la route 185 en autoroute 85 entre Dégelis et Témiscouata-sur-le-Lac, et le prolongement de l'autoroute 410 au niveau de Sherbrooke en prévision des jeux du Canada 2013, au Québec ; la construction d'une plateforme logistique ferroviaire intermodale à Calgary, la réfection et l'extension des installations aéroportuaires de Fort McMurray, et la réfection de chaussées sur l'autoroute 88, en Alberta ; la fourniture de 110 000 m³ de béton prêt à l'emploi dans le cadre de la modernisation d'un site de production d'aluminium à Kitimat, et l'aménagement d'un terminal dans le port de Prince-Rupert, en Colombie-Britannique.

Routes Reste du monde

(chiffre d'affaires 2012 : 1 486 millions d'euros)

Dans le Reste du monde, le Groupe est présent :

- dans tous les Départements d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, la Réunion) ;
- en Afrique et dans l'Océan Indien (principalement au Maroc, en Afrique de l'Ouest et australe, à Madagascar, dans les Comores, à Maurice, et en Nouvelle-Calédonie) ;
- en Asie/Australie où la production, le stockage, la transformation, la distribution et la vente de produits pétroliers constituent l'activité principale du Groupe et s'exercent à travers un réseau constitué d'une usine de production de bitume à Kemaman en Malaisie et de 17 usines d'émulsions et 18 dépôts de bitume.

Dans la plupart des pays ou des régions où il est présent, Colas occupe, dans le domaine routier, des positions de premier plan et est en compétition, dans chaque pays, avec des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En 2012, l'activité Routes Reste du monde a représenté un chiffre d'affaires de 1 486 millions d'euros en 2012, en hausse de 15 % par rapport à 2011 (+ 11 % à périmètre et change identiques), une évolution qui reflète des situations contrastées.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le chiffre d'affaires 2012 ressort à 446 millions d'euros, en hausse de 6 %.

L'activité est en baisse dans les **Antilles**, avec un marché du BTP en récession en **Martinique**. En **Guadeloupe**, l'activité est quasiment stable et la fusion des différentes filiales de travaux en une seule entité (la société Sogetra) est achevée.

Les filiales des autres Départements d'Outre-Mer ont vu, à l'inverse, leur chiffre d'affaires progresser : en **Guyane** où le marché est bien orienté, à **la Réunion** et à **Mayotte**, qui bénéficie d'un plan de relance.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 dans les Départements d'Outre-Mer, on peut citer : des travaux d'aménagement urbain ou autoroutier dans le cadre de la réalisation de voies de transports en commun en site propre, en Martinique ; la construction de plateformes pour l'extension du port autonome de Guadeloupe ; la construction d'une piste et d'un parking à l'aérodrome de Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane ; l'extension et la rénovation, dans le cadre d'un contrat en conception-construction, de la maison d'arrêt de Majicavo à Mayotte ; la réalisation de pistes et de travaux d'aménagement pour la construction d'un pipeline à Saint-Paul, en partenariat avec Spac, à la Réunion.

AFRIQUE ET OCÉAN INDIEN

Le chiffre d'affaires est de 639 millions d'euros en 2012, soit une progression de 11 % par rapport à 2011.

Au **Maroc**, l'activité est stable, le retard dans la mise en place des financements publics en 2012 ayant été compensé par l'achèvement de grands chantiers (terrassements pour la LGV de Tanger-Kenitra, tramway de Casablanca, plateforme de l'usine Renault à Tanger) et de plusieurs ouvrages d'art. Les filiales marocaines GTR, LRM et Urbis Signalétique ont été regroupées sous la marque GTR.

En **Afrique de l'Ouest**, la baisse du chiffre d'affaires traduit des réalités différentes selon les pays : le **Gabon** réalise une bonne année, grâce à des réalisations avec de grandes entreprises multinationales comme avec des clients publics. L'activité a en revanche été faible au **Bénin**, en **Côte d'Ivoire** et au **Togo**. Au **Burkina Faso**, le chantier de construction de la route Banfora-Sindou, qui bénéficie d'un financement américain, a démarré en fin d'année.

En **Afrique australe**, l'activité de fabrication et de vente d'émulsions a bénéficié d'une augmentation des volumes commercialisés. Dans une région à l'économie et à la démographie dynamiques où les besoins d'infrastructures sont importants, le chiffre d'affaires est en croissance en **Afrique du Sud**, le principal pays d'implantation, en **Zambie**, et dans une moindre mesure en **Namibie**. Le Groupe a acquis 50 % du capital de la société sud-africaine Dust-A-Side, spécialisée dans les services aux entreprises minières et qui réalise une activité annuelle de l'ordre de 40 millions d'euros ⁽¹⁾.

L'activité à **Djibouti** a été centrée sur des travaux pour le compte du ministère de la Défense française.

Dans un contexte politique toujours fragile, le chiffre d'affaires est en légère reprise à **Madagascar**, grâce à l'activité orientée sur les services aux clients miniers et à la poursuite de chantiers routiers. Après une dizaine d'années d'absence, Colas a redémarré son activité aux **Comores**. À **Maurice**, le chiffre d'affaires est en hausse, avec l'intégration en année pleine de Gamma

Materials, société de production de matériaux de construction, dont 50 % du capital avait été acquis en 2011, et l'achèvement du chantier de réfection de la piste de l'aéroport.

En **Nouvelle-Calédonie**, l'activité est identique à celle de l'an passé. Fin 2012, Colas a acquis 50 % du capital de plusieurs sociétés de production de matériaux de construction (granulats, béton prêt à l'emploi, béton préfabriqué), qui réalisent au total un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 30 millions d'euros⁽¹⁾ et qui produisent, chaque année, environ 680 000 tonnes de granulats à partir de trois carrières et 70 000 m³ de béton prêt à l'emploi à partir de deux usines. Colas renforce ainsi ses positions dans les matériaux de construction et sécurise ses approvisionnements dans un territoire riche en matières premières qui offre de bonnes perspectives de croissance à moyen terme.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 en Afrique et dans l'Océan Indien, on peut citer : l'achèvement de la construction de la plateforme, incluant les aménagements de voirie, d'une section de 9 km du tramway de Casablanca (Colas Rail mandataire du contrat), au Maroc ; la construction de la route Djougou-Ouaké sur 37 km incluant deux ouvrages d'art, et de la bretelle Ouake-Semere sur 14 km, au Bénin ; le renforcement et l'allongement de la piste de l'aéroport de Port-Gentil, et la construction de 9 km de chaussées sur une zone industrielle pour une multinationale agro-alimentaire, au Gabon ; la réhabilitation d'une section de 52 km de la RN43 à Madagascar ; la réhabilitation de trois routes d'une longueur totale de 41 km aux Comores ; la réfection et l'allongement de la piste et la construction d'un taxiway à l'aéroport international de Maurice ; la réalisation de travaux de renforcement de chaussée à Kaala-Gomen en Nouvelle-Calédonie.

ASIE/AUSTRALIE

Le chiffre d'affaires (401 millions d'euros en 2012) est en croissance par rapport à 2011 (+ 35 %). La progression des volumes de produits bitumineux commercialisés dans l'ensemble de la zone est amplifiée par la hausse des prix des produits pétroliers.

L'**Australie** a connu une forte progression de son activité, grâce à un bon niveau de vente des bitumes importés et à l'ouverture d'un nouveau dépôt de bitume à Sydney.

L'activité de commercialisation de produits bitumineux de Colas est également en croissance au **Vietnam** et en **Indonésie**. Dans ce pays, l'activité de construction routière a en outre bénéficié d'une hausse des investissements publics dans les infrastructures et de travaux pour des entreprises minières. En **Inde**, avec la construction à Calcutta d'une neuvième usine d'émulsion et dans une conjoncture bien orientée, les volumes d'émulsions commercialisés ainsi que le chiffre d'affaires sont en progression. En **Thaïlande**, les ventes de liants bitumineux et les activités travaux des filiales de Colas sont en progression, soutenues par les investissements d'entretien consécutifs aux inondations qu'avait subies le pays fin 2011. La société

(1) À 100 %.

thaïlandaise Tipco, dans laquelle le Groupe a une participation de 32,1 %, bénéficie également d'une demande soutenue dans l'ensemble des pays de la zone Asie/Australie et enregistre ainsi une forte augmentation des tonnages commercialisés.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 en Asie/Australie, on peut citer notamment la réfection de l'une des pistes de l'aéroport international de Bangkok en Thaïlande, les travaux d'entretien d'une route minière dans l'île de Bornéo en Indonésie, la fourniture de liants modifiés et de bitume pour l'aéroport international de Phú Quốc au Vietnam, ou encore la réfection du revêtement du Harbour Bridge de Sydney en Australie.

LES ACTIVITÉS DE SPÉCIALITÉS

Les activités de Spécialités, complémentaires à la Route, ont réalisé en cumulé un chiffre d'affaires de 2 275 millions d'euros en 2012 (contre 2 141 millions d'euros en 2011, soit + 6 %), soit 18 % de celui du Groupe.

Étanchéité

(chiffre d'affaires 2012 : 644 millions d'euros)

L'activité Étanchéité, exercée par Smac et ses filiales, comprend :

- la production et la commercialisation de membranes d'étanchéité (22,9 millions de m² produits en 2012) en France et à l'international (dans plus de 70 pays), et d'appareils d'éclairage et de désenfumage, et la pose et l'entretien d'asservissements ;
- la réalisation, en France principalement mais aussi au Maroc depuis 2011 et au Chili et au Pérou depuis 2012, de travaux de voirie et de sols à base d'asphalte (trottoirs, chaussées, places, espaces piétons, ronds-points, caniveaux, couloirs de bus), de travaux d'étanchéité de bâtiments, ouvrages d'art et parkings, et de travaux d'enveloppe du bâtiment (couverture, bardage et acoustique, notamment de bureaux, installations industrielles, salles de spectacle, musées).

Grâce à une forte capacité de recherche et développement et des bureaux d'études techniques, Smac est capable de réaliser des projets à forte technicité pour lesquels son savoir-faire est reconnu et est un des acteurs majeurs de son marché, son principal concurrent étant Soprema.

En 2012, Smac a bien résisté en réalisant un chiffre d'affaires de 644 millions d'euros, en léger retrait par rapport à 2011 (– 2 %).

Les activités travaux ont en effet été affectées par des conditions météorologiques défavorables en France au premier semestre, entraînant des décalages de chantiers, et par un marché du bâtiment peu porteur, avec la baisse des mises en chantier de logements. Dans ce contexte, les ventes de membranes d'étanchéité sont également en baisse en volume.

Smac a acquis en 2012 la société Aguilar, spécialiste de l'enveloppe du bâtiment basée au Chili et au Pérou,

qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 20 millions d'euros.

Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment la mise en œuvre de 500 000 m² de membrane d'étanchéité Colétanche® sur les fossés latéraux de l'autoroute A 63 dans les Landes, la réalisation de travaux d'étanchéité et de bardage pour le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), d'étanchéité asphalte pour le nouvel hôpital d'Orléans (45), de « 5^e façade » pour le lycée Le Corbusier à Strasbourg (67) et d'enveloppe du bâtiment pour les archives départementales de Lyon (69).

Ferroviaire

(chiffre d'affaires 2012 : 644 millions d'euros)

L'activité Ferroviaire, assurée par Colas Rail et ses filiales, comprend la conception et l'ingénierie de grands projets complexes, la construction, le renouvellement et l'entretien des réseaux ferroviaires (lignes à grande vitesse LGV, voies traditionnelles, tramways, métros), au niveau tant des installations fixes que des infrastructures, avec la pose et la maintenance de voies, l'électrification (sous-stations, systèmes caténaires), la signalisation et les systèmes de sécurité, la réalisation de travaux spécifiques (ponts roulants, embranchements spéciaux, tunnels), la fabrication de traverses, ainsi qu'une activité de fret ferroviaire (transport de granulats pour les filiales du Groupe mais aussi d'autres marchandises pour des clients privés).

Cette activité est réalisée principalement en France et en Grande-Bretagne, mais aussi en Belgique, en Roumanie, au Venezuela, en Egypte, en Algérie, au Maroc et en Malaisie.

Les principaux concurrents de Colas Rail sont, en France, les sociétés ETF (Eurovia), TSO (NGE), Alstom (TGS), Eiffage Rail, ainsi que de nombreuses entreprises moyennes indépendantes, et, en Grande-Bretagne, les sociétés Balfour Beatty, Carillion, Babcock, VolkerWessels, Vinci, Skanska, BAM ou encore Ferroviaire.

En 2012, Colas Rail a réalisé un chiffre d'affaires de 644 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2011 (+ 7 % à périmètre et taux de change constants). Cette croissance provient essentiellement de l'activité à l'international, en Europe et dans le Reste du monde.

En France, l'activité est en effet restée quasiment stable : elle a notamment bénéficié de la poursuite de nombreux chantiers de tramways et d'une activité classique de rénovation ou de maintenance du réseau ferré national (contrat de « Suite rapide » notamment). Par ailleurs, Colas Rail a remporté en partenariat avec Europorte un contrat portant sur la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau ferré de Ports de Paris.

Au Royaume-Uni, les travaux de renouvellement et de maintenance du réseau dans le cadre de contrats pluriannuels se sont poursuivis et, en mai 2012, la société Pullman Rail Ltd, spécialisée dans la maintenance et la réparation de matériel ferroviaire, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 20 millions d'euros, a été acquise.

Dans le Reste du monde, le chiffre d'affaires progresse sensiblement, avec notamment la poursuite de la construction de la ligne 2 du métro de Los Teques, au Venezuela, et de l'extension du métro léger de Kelana Jaya, en Malaisie.

Outre les chantiers à l'international déjà indiqués, parmi les chantiers significatifs réalisés en 2012 ou en cours de réalisation, on peut également citer en France la construction des tramways de Besançon, Valenciennes, l'extension de lignes de tramways à Grenoble, Toulouse et Tours ainsi que l'achèvement des lignes T2, T7 et T3 à Paris, et la construction de 17 km de voies neuves dans le cadre de la réalisation d'une troisième voie sur la ligne Marseille-Aubagne.

Vente de produits raffinés

(chiffre d'affaires 2012 : 431 millions d'euros)

La Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD) fabrique, à partir du pétrole, du bitume destiné à la fabrication de produits routiers et de membranes d'étanchéité, ainsi que des huiles de base, paraffines et fuels consommés par des industries non routières. Jusqu'à fin 2012, ces produits étaient cédés à Colas (60 %) et Total (40 %) dans le cadre d'un contrat de « processing » ; ce dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2012. Colas opérera donc seul cette activité à partir du 1^{er} janvier 2013. Au sein de Colas, une division Bitumes spécialisée est chargée de céder le bitume en interne aux filiales routières métropolitaines et nord-européennes du Groupe et à Smac (étanchéité), et de vendre à des clients tiers les autres produits (huiles de base, paraffines et fuels). 249 000 tonnes de bitume (260 000 tonnes en 2011), 251 000 tonnes d'huiles de base (270 000 tonnes en 2011), 334 000 tonnes de fuels (360 000 tonnes en 2011) et 53 000 tonnes de paraffines (55 000 tonnes en 2011) ont été produites par SRD en 2012.

En 2012, le chiffre d'affaires de cette activité, correspondant principalement à la vente à tiers de produits raffinés autres que le bitume, est ressorti à 431 millions d'euros, en augmentation de 28 % par rapport à 2011, avec la hausse du prix du pétrole brut (réduit) utilisé comme matière première.

Sécurité signalisation routière

(chiffre d'affaires 2012 : 349 millions d'euros)

L'activité de Sécurité signalisation routière (Aximum et ses filiales) consiste en la fabrication, la pose et la maintenance d'équipements de sécurité (glissières de sécurité, balisage), de signalisation horizontale (production de peinture routière et travaux de marquage au sol) et verticale (panneaux), et d'équipements lumineux et de gestion de trafic ou d'accès (feux tricolores, équipements de barrières de péage, de parking, de contrôle d'accès).

Cette activité est réalisée principalement en France mais aussi à l'international, notamment aux Pays-Bas, et à l'export dans une vingtaine de pays.

Les principaux concurrents d'Aximum sur le marché français sont les sociétés Signature (Eurovia), Agilis

(NGE), AER (Eiffage), et les sociétés Girod et Lacroix pour les panneaux.

En 2012, Aximum a enregistré un chiffre d'affaires de 349 millions d'euros, en hausse de 7 %. Compte tenu notamment de la consolidation en année pleine de la société SES Nouvelle, reprise en juillet 2011 par Aximum (à hauteur de 35 %) en association avec un fonds d'investissement et dont l'intégration s'est poursuivie, l'activité est quasiment stable à périmètre et change constants.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou démarrés courant 2012, on peut citer, outre la réalisation de travaux de balisage, de signalisation horizontale et de mise en place de glissières de sécurité sur l'A 63 dans les Landes (40) : la pose de séparateurs de béton et de glissières métalliques sur une section de 15 km de l'A71 ; la pose de dispositifs de retenue, le balisage et le marquage sur le circuit des 24 heures du Mans ; la réalisation d'une galerie piétonne souterraine pour la gare de péage de Sorigny (37) sur l'A 10 ; la réalisation de travaux neufs et d'entretien de signalisation horizontale sur le périphérique lyonnais (69) ; la poursuite du Marché à Performance Énergétique de la ville de Paris (75).

Pipeline

(chiffre d'affaires 2012 : 207 millions d'euros)

L'activité Pipeline (Spac et ses filiales) regroupe la pose et l'entretien de pipelines et canalisations de gros diamètre ou de plus petit diamètre pour le transport des fluides (pétrole, gaz, eau), y compris la construction de stations de compression de gaz (clés en main), et, pour les réseaux secs (électricité, chauffage, télécommunications), des travaux de petit génie civil et des services industriels.

Ces activités sont exercées principalement en France.

Les concurrents de Spac sont notamment des entreprises comme Spiecapag, Sicim et Bonatti pour le pipeline ou encore Ponticelli, Endel et Eiffel (groupe Eiffage) pour les projets clés en main.

Spac a enregistré un chiffre d'affaires de 207 millions d'euros en 2012, en baisse de 12 % par rapport à 2011.

Cette évolution s'explique par l'absence de projets de pipeline significatifs et par une politique de sélectivité commerciale. L'exercice a été affecté par l'exécution difficile de deux chantiers de stations de compression de gaz, dont l'un est achevé et l'autre en cours de réalisation. 2012 est une année de transition pour Spac : le plan d'action mis en place s'est traduit notamment par un important succès commercial qui consiste en la pose d'un pipeline de gros diamètre pour GRT Gaz dans le cadre du projet Hauts de France II.

Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment la pose de 11 km de pipeline pour le doublement d'une canalisation de gaz naturel existante avec la création de deux postes de sectionnement à Avey (81) ; la réalisation en EPCC des infrastructures de surface d'une station de stockage souterrain de gaz naturel à Hauterives (26) ; le remplacement d'un pipeline existant sur une longueur de

3,5 km à Manosque (04) ; la construction d'une double ligne électrique souterraine de 4 km entre Périers et Saint-Sébastien-de-Raids (50).

COFIROUTE

Société concessionnaire d'autoroutes dont Colas détient 16,7 % du capital, Cofiroute exploite à ce jour un réseau interurbain de 1 200 km dans le quart nord-ouest de la France et le Duplex A 86 (à l'Ouest de Paris). La concession prend fin en décembre 2031 pour le réseau interurbain et décembre 2086 pour le Duplex A 86.

Dans une conjoncture économique défavorable, le réseau interurbain a enregistré, en 2012, une baisse du trafic de 2,4 % à réseau stable, qui se décompose entre – 1,9 % pour les véhicules légers et – 5,4 % pour les poids lourds. Le Duplex A 86 continue sa montée en charge, après la mise en service, début 2011, de la seconde section. Les travaux au titre du « Paquet vert autoroutier » destinés à améliorer l'impact environnemental du réseau, se sont poursuivis à un rythme soutenu (mise en place de voies de télépéage sans arrêt, éco-rénovation des aires, aménagements hydrauliques pour le traitement des rejets sur les sections d'autoroutes les plus anciennes...).

TECHNIQUE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Recherche est un axe stratégique majeur pour Colas depuis sa création.

Doté d'un portefeuille de plus de 140 brevets, déposés en France et à l'international, et avec des produits diffusés dans l'ensemble des implantations à travers le monde, le Groupe reste pionnier dans la mise au point de nouvelles techniques répondant aux besoins des infrastructures de transport, différenciés selon les marchés nationaux (en particulier, selon leur évolution et selon leurs conditions climatiques, y compris les plus extrêmes, des températures glacées de l'Alaska aux fortes chaleurs du continent africain ou asiatique).

La politique de Colas en matière de Recherche et Développement a pour objectif d'anticiper et de répondre aux exigences des clients, publics ou privés, des riverains et usagers d'infrastructures de transport, en termes de qualité, de sécurité, de confort, de respect de l'environnement (en particulier dans les domaines des économies de matériaux et d'énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction du bruit et de l'intégration esthétique), et ce à un coût maîtrisé. Elle vise à améliorer les techniques existantes, concevoir de nouveaux produits et élargir l'offre de services. L'évolution des compétences et des connaissances techniques du Groupe en

matière de R&D reflète également le développement de nouvelles activités et de nouvelles offres, telles que l'activité bitume ou les projets complexes de type PPP, pour lesquels la maintenance et l'amélioration du niveau de service nécessitent une expertise technique des réseaux d'infrastructures de transport existants. L'enrichissement permanent des compétences s'applique tout particulièrement dans les domaines de la chimie minérale, organique et végétale, du dimensionnement des infrastructures routières et ferroviaires, et de la physique appliquée.

En 2012, l'effort de recherche du Groupe s'est adapté, comme les années précédentes, à l'évolution rapide des marchés, observée notamment en France dans le cadre de la suite donnée au Grenelle de l'Environnement et du déploiement des politiques d'entretien du patrimoine routier, ou encore liée à l'encadrement renforcé des produits bitumineux par les normes européennes en application du règlement REACH portant sur les substances chimiques. L'État français poursuit sa politique de soutien à l'innovation routière, relancée en 2007.

UNE ORGANISATION TECHNIQUE EN RÉSEAU

Le Groupe dispose d'un large réseau technique interne de dimension internationale, qui ne cesse de se renforcer au fur et à mesure de l'entrée dans le Groupe de nouvelles sociétés. Force de proposition, ce réseau travaille en synergie étroite avec la filière exploitation et travaux.

Au cœur de ce maillage, le Campus Scientifique et Technique (CST) de Magny-les-Hameaux (78), premier centre de recherche privé dans le domaine de la route, composé de huit laboratoires, est le fer de lance de la politique d'innovation du Groupe. Ses équipes mettent leurs compétences et leurs capacités de recherche au service des filiales, pour des chantiers traditionnels mais aussi pour de grands chantiers ou des opérations plus complexes comme la construction de plate-formes de tramways ou les PPP, PFI, concessions. Le CST réunit plus de 90 collaborateurs, ingénieurs et techniciens supérieurs, physiciens, chimistes, spécialistes des matériaux et des mesures.

En liaison permanente avec le Campus, une cinquantaine de laboratoires décentralisés et une centaine de bureaux d'études, spécialisés dans les domaines de la route, du génie civil, du rail, du bâtiment, de la déconstruction, se sont développés en France et à l'international. Ils contribuent à l'effort de recherche du Groupe et apportent aux chantiers un soutien technique, adapté au contexte local.

Chaque ensemble est doté d'équipements de laboratoires et d'outils informatiques de pointe, régulièrement renouvelés pour faire face aux évolutions technologiques, normatives ainsi qu'aux demandes et besoins des maîtres d'ouvrage : instruments d'analyse des matériaux, logiciels de simulation et d'estimation des risques, équipements d'auscultation récemment acquis ou mis au point au CST. Grâce à ces matériels,

les équipes sont en mesure d'apporter des solutions aux besoins des clients et d'optimiser les offres en élaborant des variantes technico-économiques.

Au total, le réseau technique de Colas rassemble environ 2 000 personnes, ingénieurs et techniciens, réparties dans tous les pays d'implantation au sein de laboratoires (1 000 personnes) et de bureaux d'études (1 000 personnes), dont environ 45 % en France.

UNE ORIENTATION GÉNÉRALE : LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

Économiser l'énergie et les matériaux, et réduire l'impact carbone

Les équipes de R&D et les équipes techniques de Colas sont focalisées en particulier, pour l'activité Routes, sur :

- **l'abaissement de la température de fabrication**, permettant de produire des enrobés tièdes, semi-tièdes ou froids (enrobés économes en énergie 3E®) ou des asphaltes à basse température (Neophalte® BT de Smac) ;
- le remplacement progressif de produits chimiques de synthèse ou de pétrochimie par des **produits d'origine végétale**, comme les fluxants Végéflux® et Ekoflux®, ou le liant Végécol® à carbone négatif ;
- le **recyclage des matériaux** usagés, avec notamment l'utilisation d'agréats d'enrobés issus du ravalement de chaussées existantes dans la fabrication des enrobés (enrobés 3E®+R, récompensés par une certification décernée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement dans le cadre des chantiers innovation ; techniques de retraitement en place des chaussées Novacol® ou Valorcol®) ;
- la **réduction de l'épaisseur des couches de chaussée** (revêtement Colgrill® R composé d'une grille de fibres de verre associée à un enrobé, récompensé par le prix innovation développement durable 2010, et qui fait l'objet de plusieurs chantiers expérimentaux dans le cadre de la charte Innovation).

L'éco-comparateur de la profession, SEVE®, à la mise au point duquel les équipes de Colas ont fortement contribué dans le cadre de l'USIRF, permet de remporter des marchés grâce aux éco-variantes (au regard des consommations d'énergie et des émissions de carbone) proposées dans les offres.

Renforcer la sécurité des infrastructures

Dans le domaine de la sécurité sur la route et de l'information aux usagers, outre les revêtements ultra-adhérents qui réduisent la vitesse de freinage des véhicules, les équipes sont mobilisées autour de la création d'outils de prélèvement d'informations, d'analyse et de restitution automatiques, énergétiquement autonomes, ainsi que de la mise au point de nouveaux marquages de sécurité sans émanation de composés organiques volatils, incluant des composés végétaux dans leur formulation (ex. la gamme de peinture routière à l'eau Végemark® à base de liant végétal développée par Aximum).

Réduire les nuisances sonores liées à la circulation

La réduction des nuisances sonores liées à la circulation constitue une priorité déjà ancienne de Colas, qui améliore sans cesse ses revêtements acoustiques visant à réduire le bruit de roulement des véhicules : enrobés silencieux de dernière génération Nanosoft® et Rugosoft® développés par la marque Colas, Microville® HP (premier chantier en 2011) et Picoville® par la marque Screg, et Miniphone® S 0/4 par la marque Sacer. La filiale de sécurité signalisation Aximum propose, dans ce domaine, des écrans acoustiques performants.

Améliorer l'intégration esthétique des infrastructures

La qualité du cadre de vie revêt également une dimension esthétique : les équipes de recherche et développement mettent en particulier l'accent sur des revêtements valorisant naturellement les granulats, sans bitume, grâce à des liants végétaux translucides.

Maîtriser les coûts des infrastructures

Les difficultés budgétaires des collectivités territoriales conduisent à mettre au point et développer des produits et procédés plus économiques à performances égales ou améliorées, tels que, pour l'entretien routier par exemple, des techniques d'enduit superficiel, ou, dans le domaine de la sécurité, des revêtements à adhérence élevée et durable dans le temps.

Colas a été lauréat du concours Innovation du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans la catégorie « matériaux et équipements durables » pour Colbifibre® : ce procédé permet de maintenir en état de service les chaussées dégradées et de différer les travaux de renforcement structurels.

L'ensemble de ces orientations et de ces programmes de recherche sont en phase avec les engagements pris en France par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) au travers de la Convention d'engagement volontaire signée le 25 mars 2009.

LA DIFFUSION DES TECHNIQUES ET PRODUITS SPÉCIAUX À L'INTERNATIONAL ET EN OUTRE-MER

En 2012, de nombreux chantiers réalisés par les filiales à l'international et outre-mer ont mis en œuvre des produits ou des procédés spéciaux du Groupe :

- en **Belgique**, réalisation de chantiers expérimentaux sur le thème de l'acoustique des chaussées. Les nombreux procédés phoniques du Groupe ont été appliqués et font l'objet d'un suivi de performance, pour le compte de l'administration flamande et du centre de recherche routière de Belgique ;

- en **Suisse**, développement important du revêtement silencieux de dernière génération Nanosoft®, de la technique de recyclage à froid Valorcol® et du fluxant végétal Végéflux® ;

- au **Royaume-Uni**, développement des bétons bitumineux aéronautiques (BBA) français pour le renforcement et la rénovation des pistes aéroportuaires (ex. aéroport de Birmingham) ;

- en **Islande**, premier chantier de recyclage à froid Valorcol® ;

- en **Slovaquie**, premiers développements du Rulflex® (liants modifiés) ;

- en **Croatie**, premier chantier d'enrobés silencieux Microville® ;

- en **République tchèque**, premiers chantiers de Microville® et de liant clair Bituclair® ;

- en **Pologne**, poursuite du développement des enrobés silencieux Nanosoft® et Rugosoft® ;

- en **Suisse**, en **Belgique**, en **Hongrie** et au **Danemark**, des centrales ont été équipées pour produire des enrobés tièdes à la mousse ;

- en **Amérique du Nord** : poursuite de la forte progression du procédé antifissures FiberMat®, et utilisation du fluxant végétal Végéflux® en tant que régénérant en application de surface et sur des matériaux recyclés ; plus spécifiquement, aux **États-Unis** : poursuite du développement des enrobés tièdes Ecomat®, des enrobés avec agrégats d'enrobés recyclés (RAP), des émulsions pour béton bitumineux à hautes performances TuffBond™ et poursuite des travaux en collaboration avec le Campus Scientifique et Technique sur les émulsions dédiées au recyclage et les enduits coulés à froid ; au **Canada** : poursuite du développement des enrobés tièdes avec additifs et par moussage du bitume, mise en œuvre de revêtements fabriqués avec les liants clairs Colclair® et Bituclair® et de l'enrobé acoustique à haute adhérence Rugosoft®, poursuite des essais d'homologation de peinture à l'eau pour le marquage routier, développement de traitements de surface à haute adhérence pour des applications esthétiques ou pour la sécurité routière dans l'Ouest canadien ;

- en **Guadeloupe**, réalisation d'un chantier de remblai allégé selon le procédé Compostyrène® ;

- en **Martinique**, première utilisation d'enrobés tièdes à la mousse pour le compte du Conseil Général ;

- au **Maroc**, première application du procédé anti-poussières Dust-A-Side® ;

- dans l'**Océan Indien** et le **Pacifique**, mise en œuvre d'enrobés tièdes à base de CWM® dans la majorité des chantiers d'enrobés à Mayotte ; succès des enrobés à base de bitumes modifiés Bétoflex® sur le chantier de l'aéroport de Maurice ; développement des agrégats d'enrobés recyclés, des enrobés tièdes au CWM®, renforcement de structures de chaussées selon le procédé Colgrill® à la Réunion ; recyclage de chaussées en place en Nouvelle-Calédonie ;

- en **Asie** : mise en œuvre d'enrobés antikérosène sur la piste de l'aéroport international Suvarnabhumi de Bangkok en **Thaïlande** ; développement important des enrobés à froid à prise rapide Aquaquick® en **Corée du Sud**.

DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

INTRODUCTION

La démarche de développement responsable de Colas (cf. www.colas.com) repose sur la double conviction que ses métiers concourent à la satisfaction de besoins et d'aspirations essentiels et qu'ils peuvent et doivent être exercés de manière responsable. Colas doit savoir intégrer les attentes et les contradictions contemporaines : cohésion sociale, changement climatique, besoins de déplacement et de logement, amélioration du cadre de vie, etc.

Pour asseoir cette démarche, Colas a mis en œuvre et décliné sa politique à partir de trois enjeux stratégiques et cinq enjeux majeurs.

Les trois enjeux stratégiques conditionnent le développement et la pérennité des activités de Colas qui dispose, pour chacun, d'un réel pouvoir d'action : il s'agit du renouvellement et de l'enrichissement du capital humain, de l'acceptation sociétale des sites de production, et de l'éthique. L'attractivité, la diversité (insertion sociale, handicap, mixité hommes-femmes, seniors), la fidélisation et la formation sont les domaines d'action prioritaires pour le développement du Groupe en matière de ressources humaines. Les plans d'action mis en œuvre pour l'acceptation sociétale des sites de production sont déployés dans deux directions : l'exemplarité des sites de production (certification environnementale notamment par l'ISO 14001, check-lists associées à la prévention des risques) et le dialogue régulier avec les riverains, les élus, les administrations. Le respect de l'éthique est, par ailleurs, un principe intangible du groupe Colas et figure dans le dispositif de contrôle interne.

Les cinq grands enjeux additionnels, pour lesquels Colas peut disposer de marges de manœuvre plus réduites, même si certains sont aussi importants (l'énergie par exemple), sont : la sécurité ; l'action citoyenne dans les pays dits du Sud ; l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ; le recyclage ; le risque chimique.

Pour chacun des enjeux, une politique de progrès est définie et coordonnée à chaque niveau de l'entreprise. Pour la majorité, indicateurs et objectifs sont déterminés au niveau mondial. Cette politique vise à inscrire l'amélioration dans la durée et sur le terrain, au cœur de son réseau de 800 établissements de travaux et 1 400 sites de production de matériaux.

Au-delà, les établissements mènent des actions locales, dont la grande richesse démontre la motivation des équipes. C'est donc toute la vision des activités de Colas qui s'enrichit et se transforme par cette appropriation collective de la RSE ⁽¹⁾.

Dans le dialogue avec les parties prenantes non contractuelles, peu de sujets justifient une démarche au niveau global et international, alors que les échanges sont multiples au niveau local avec les riverains, les administrations, les établissements d'enseignement, le secteur social, etc. : Colas maintient un ancrage local au plus près du terrain dans son réseau mondial et y entretient un dialogue local avec ses parties prenantes. À ce jour, seule la question des fumées de bitume est apparue pertinente au niveau global et Colas a fortement contribué aux échanges avec les clients, les scientifiques, les collaborateurs, les administrations du travail et organismes de santé au travail ⁽²⁾. Afin d'approfondir la réflexion, Colas participe à des collèges, commissions ou comités stratégiques rassemblant les parties prenantes dans d'autres institutions, telles que la CORE de l'INERIS ⁽³⁾ ou le COS de la FRB ⁽⁴⁾, et cherche à donner toujours plus de sens à ses actions de mécénat.

Après le déploiement mondial en 2010 d'un logiciel de reporting pour unifier l'ensemble des indicateurs à travers les 770 entités juridiques de Colas, les années 2011 et 2012 ont été dominées par l'amélioration de l'usage de cet outil et de la fiabilité des données permettant de définir et de suivre les indicateurs avec précision ⁽⁵⁾.

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), les indicateurs extra-financiers 2012 et leur procédure de collecte ont été vérifiés et certifiés par Ernst & Young et Associés le 22 février 2013.

INFORMATIONS AU TITRE DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ⁽⁶⁾

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), Colas rend compte dans son rapport de gestion 2012 des informations sociales, environnementales et sociétales le concernant. Chaque information décrite dans le présent document est précédée de l'une des trois mentions suivantes : « indicateur » complété de « commentaire », « élément justificatif » (quand il n'existe pas d'indicateur) ou « information qualitative » (quand la thématique abordée requiert une explication).

I – Informations sociales

Les données sociales sont consolidées sur un périmètre élargi à l'ensemble des sociétés dont Colas détient une participation.

À l'exception des effectifs, les indicateurs sociaux des sociétés sont consolidés à 100 % quel que soit le pourcentage de détention de Colas.

Les effectifs sont pris en compte à 100 % pour les sociétés contrôlées, à 50 % pour les sociétés qui sont à 50/50, à 0 % pour les autres à l'exception du cas particulier des GIE industries métropole (principalement des postes d'enrobés) au sein desquels les effectifs sont pris en compte à 100 % lorsque Colas en a la gestion administrative (en application des règles FNTP).

Le périmètre retenu est le monde pour les indicateurs suivants : Effectifs ; Répartition Hommes-femmes ; Recrutements ; Taux de fréquence et taux de gravité ; Collaborateurs formés au premier secours.

Pour les autres indicateurs, il s'agit de données correspondant à des standards, des normes ou des définitions spécifiquement français. Compte tenu des différences de législation sociale entre les pays et/ou de l'hétérogénéité des reportings à l'international, le périmètre est pour l'instant restreint à la France pour les indicateurs suivants : Répartition des effectifs par tranche d'âge ; Nombre de licenciements ; Salaires annuels moyens par statut ; Régimes des temps de travail ; Taux d'absentéisme ; Participation aux élections professionnelles ; Nombre d'accords collectifs négociés ; Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle ; Contrats en alternance ; Heures de formation ; Collaborateurs handicapés.

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.

(2) Cf. rubrique « Les risques opérationnels » du présent document (p.34).

(3) Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise de l'Institut national de l'Environnement industriel et des Risques (France).

(4) Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la Biodiversité (France).

(5) www.colas.com

(6) Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Les données sociales France sont extraites du Système d'information ressources humaines (SIRH) France entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Les données sociales internationales proviennent d'une enquête spécifique annuelle collectée sur 12 mois glissants du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N.

Les données sécurité et maladies professionnelles sont issues d'un logiciel spécialisé de suivi des accidents du travail et maladies professionnelles déployé mondialement et consolidées à 100 %.

A. EMPLOI

A.1 : L'EFFECTIF TOTAL ET LA RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Indicateur : effectifs par zone géographique

Périmètre Monde	2012	2011
France	38 277	38 132
International, dont :	24 529	24 548
Europe	9 090	10 046
Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient	8 610	8 128
Amérique du Nord	5 290	5 090
Asie/Pacifique	1 539	1 284
TOTAL	62 806	62 680

Commentaire :

L'effectif global de Colas au 31 décembre 2012 est quasiment stable par rapport au 31 décembre 2011.

En France, les effectifs sont stables, en ligne avec l'activité.

En Europe, la baisse des effectifs (- 9,5 %) est essentiellement liée à l'adaptation des filiales en Europe centrale (restructurations en Hongrie, Pologne et Croatie), à une baisse d'activité et à la cession d'une filiale en Roumanie.

Dans les autres zones géographiques, la variation des effectifs reflète l'évolution de l'activité :

- légère progression en Amérique du Nord (+ 3,9 %) ;
- hausse en Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient (+ 5,9 %) ;
- forte croissance en Asie/Pacifique (+ 19,9 %).

Note méthodologique : les chiffres mentionnés dans cet indicateur sont ceux de l'effectif global au 31 décembre de chaque année. Ils ne prennent pas en compte les variations d'effectifs en cours d'année, liées à la saisonnalité des métiers de la route. Les effectifs moyens calculés sur douze mois glissants intègrent cette saisonnalité : 66 489 collaborateurs en 2012, 66 202 en 2011.

Indicateur : répartition hommes-femmes

Nombre de femmes dans les effectifs Périmètre Monde	2012	2011
France	8,4 %	8,4 %
Cadres	12,9 %	12,9 %
Etam	23,0 %	23,3 %
Compagnons	0,6 %	0,8 %
France : Femmes managers	6,3 %	6,7 %
International	10,9 %	10,6 %
Encadrement	22,6 %	22,8 %
Compagnons	6,5 %	6,1 %

Commentaire :

Dans des métiers dominés par des activités de travaux réalisés en extérieur, le taux d'emploi des femmes reste faible.

Toutefois, au sein des fonctions support, le taux d'emploi des femmes est significatif.

Indicateur : répartition des effectifs par tranche d'âge

Périmètre France	2012	2011
< 25 ans	6,6 %	7,6 %
25-34 ans	23,9 %	24,9 %
35-44 ans	27,3 %	27,9 %
45-54 ans	29,1 %	28,1 %
55 ans et plus	13,0 %	11,5 %

Commentaire :

La pyramide des âges est relativement homogène.

La répartition entre les différentes classes d'âge a peu évolué. On observe toutefois une légère progression du pourcentage des + de 55 ans (+ 1,5 %).

A.2 : LES EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS

Indicateur : recrutements externes (CDI et CDD) par statut

Périmètre Monde	2012	2011
France	4 252	4 550 ⁽¹⁾
Cadres	533	416 ⁽¹⁾
Etam	913	963 ⁽¹⁾
Compagnons	2 806	3 171 ⁽¹⁾
International	3 347	2 713
Encadrement	912	827
Compagnons	2 435	1 886
TOTAL	7 599	7 263

(1) Les chiffres publiés dans le rapport annuel 2011 n'incluaient pas les CDD dans les Départements d'Outre-Mer. Afin de permettre une comparaison des années 2011 et 2012, les données 2011 ont été retraitées.

Commentaire :

Le recrutement a progressé de 5 % et se maintient à un niveau élevé.

En France, le recrutement est légèrement en baisse à l'exception de celui des cadres (débutants et confirmés) qui progresse de 28 %.

Des relations écoles étroites, d'importantes actions de communication vers les jeunes et une politique orientée vers le recrutement de stagiaires en dernière année d'études sont privilégiées pour permettre l'intégration, notamment des jeunes ingénieurs.

Ces actions sont menées en France et à l'international. Dans de nombreux pays, notamment en Amérique du Nord, en Europe, dans l'Océan Indien et en Asie, les interventions en milieu scolaire sont encouragées et les collaborateurs s'investissent auprès des étudiants.

En 2012, Colas a axé sa stratégie de communication de recrutement vers le web sur les réseaux sociaux professionnels (Viadeo et LinkedIn) et grand public (Facebook et Twitter). Le lancement d'un festival de cinéma Colas, les « Golden Roads », ouvert aux stagiaires (la majorité des cadres débutants recrutés sont d'anciens stagiaires) et repris sur Facebook et Youtube, s'inscrit dans une démarche tournée vers les étudiants et les jeunes diplômés. Colas figure dans le classement « Happy Trainees » des entreprises de plus de 5 000 personnes où « les stagiaires sont les plus heureux » (6^e place).

Indicateur : nombre de licenciements

Périmètre France	2012	2011
Nombre de licenciements	361	362

Commentaire :

En 2012 en France, le nombre de licenciements est de 361, un niveau faible comme en 2011, à rapporter à 2 803 départs et plus de 38 000 salariés.

Sur 361 licenciements, 339 sont des licenciements individuels et 22 des licenciements économiques qui concernent une division d'Aximum (Aximum Produits électroniques) qui a obtenu l'avis favorable de son comité d'établissement pour un plan de sauvegarde de l'emploi regroupant l'activité industrielle sur un site au lieu de quatre.

A.3 : LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION

Indicateur : salaires annuels moyens par statut

(en euros)	2012	2011
Périmètre France		
Cadres	57 785	54 318
Etam	32 433	30 508
Compagnons	24 110	23 110

Commentaire :

Malgré un environnement économique dégradé, les salaires annuels moyens, toutes catégories, connaissent une progression en 2012.

En France, les collaborateurs bénéficient d'un accord de participation ainsi que d'un accord d'intéressement.

B. ORGANISATION DU TRAVAIL

B.1 : L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Indicateur : régime de temps de travail des collaborateurs

Périmètre France	2012	2011
Horaire	54,1 %	NC
Mensualisation	29,3 %	NC
Forfait	16,6 %	NC

Commentaire :

L'organisation du temps de travail, adoptée dans le cadre des accords signés avec les représentants syndicaux, est basée sur une modulation annuelle du temps de travail qui permet de faire face aux variations saisonnières de l'activité. Ainsi, 54 % des collaborateurs du Groupe en France relèvent d'un régime horaire annualisé et 16 % d'un régime au forfait.

B.2 : L'ABSENTÉISME

Indicateur : taux d'absentéisme

Périmètre France	2012	2011
Taux d'absentéisme	4,16 %	NC

Commentaire :

Ce nouvel indicateur est calculé pour les collaborateurs en CDI et mesure le décompte en jours calendaires des arrêts de travail consécutifs aux accidents de travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles rapporté au nombre de jours calendaires. Avec un taux de 4,16 %, Colas se situe à un niveau proche du taux national de 3,84 % dans le secteur privé (Baromètre Alma Consulting Group – septembre 2012).

C. RELATIONS SOCIALES

C.1 : L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, NOTAMMENT LES PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL ET DE NÉGOCIATION AVEC CELUI-CI

Indicateur : taux de participation aux élections comité d'entreprise et délégation unique du personnel

Périmètre France	2012	2011
Taux de participation aux élections du comité d'entreprise aux dernières élections (1 ^{er} tour titulaire)	80 %	79 %

Commentaire :

Le dialogue social s'exerce au sein de 356 comités d'établissements et comités centraux.

Le taux élevé de participation aux élections (80 %) reflète l'implication des collaborateurs.

C.2 : LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Indicateur : nombre d'accords collectifs négociés

Périmètre France	2012	2011
Nombre d'accords collectifs négociés, y compris négociation annuelle obligatoire	69	56

Commentaire :

Au-delà des négociations annuelles obligatoires, le projet de nouvelle organisation de l'activité routière en France métropolitaine a recueilli le 12 novembre 2012 l'avis favorable de quinze des seize comités centraux d'entreprise (CCE) consultés et des six comités d'entreprise (CE) des Échangeurs (centres de services partagés).

D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

D.1 : LES CONDITIONS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Indicateur : nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours

Périmètre Monde	2012	2011
Nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours (fin de période)	19 740	19 946

Commentaire :

Le Groupe encourage la formation aux premiers secours qui bénéficie aux autres collaborateurs, aux proches et à la société en général, tout en renforçant la sensibilisation aux enjeux de sécurité.

En 2012, les collaborateurs formés aux premiers secours représentent environ 30 % de l'effectif total.

D.2 : LE BILAN DES ACCORDS SIGNÉS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Information qualitative

Colas a ouvert en 2012, en France, des négociations avec les coordinateurs syndicaux du Groupe sur le thème de la prévention de la pénibilité. Un plan d'actions assorti d'objectifs et d'indicateurs chiffrés sera mis en œuvre en 2013 après consultation des CHSCT et CE/CCE.

D.3 : LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, NOTAMMENT LEUR FRÉQUENCE ET LEUR GRAVITÉ, AINSI QUE LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Indicateurs : accidents du travail et maladies professionnelles

Périmètre Monde	2012	2011
Taux de fréquence ⁽¹⁾ des accidents du travail des collaborateurs	8,15	8,61
Taux de gravité ⁽²⁾ des accidents du travail des collaborateurs *	0,59	0,58*
Périmètre France		
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	69	NC

(1) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées.

(2) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

* Note méthodologique : ce taux de gravité comprend les jours d'accidents du travail liés à des accidents des périodes antérieures. Le taux communiqué les années précédentes était le taux de gravité annuel. Ce taux dont la base de calcul exclut les jours d'arrêt liés aux accidents de la période précédente est utilisé par le Groupe pour mesurer les performances des filiales en matière de sécurité. Le taux de gravité annuel est de 0,31 en 2012 et de 0,36 en 2011.

Commentaire :

En 2012, le taux de fréquence est en amélioration et le taux de gravité stable.

En France, le nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle est faible rapporté à l'effectif.

La politique santé et sécurité de Colas a notamment pour objectif d'instaurer et de renforcer en permanence une véritable culture prévention dans tous les établissements. Pour déployer cette politique sur le terrain, les dirigeants des filiales s'appuient sur un réseau mondial de préventeurs.

Les résultats des actions mises en œuvre en matière de sécurité sont mesurés par un classement semestriel, qui constitue une forte incitation pour les filiales.

Le Groupe s'est fixé trois objectifs pour 2015 :

- un taux de fréquence inférieur à 5 en France et en Europe, inférieur à 3 dans les autres régions ;
- 35 % des effectifs formés aux premiers secours ;
- 300 établissements en France sans accidents du travail avec arrêt.

Parmi les nombreuses actions menées en 2012, on citera notamment :

- le lancement d'une campagne Groupe de sensibilisation au risque d'écrasement ;
- la poursuite de l'information et de la sensibilisation sur les fumées de bitume et les risques liés à l'exposition prolongée aux UV ;
- une étude visant à collecter les bonnes pratiques des filiales nord-américaines en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en Amérique du Nord, afin de les déployer ultérieurement dans l'ensemble du Groupe ;
- la refonte des référentiels « Équipements de protection individuelle » et « Vêtements de travail », et le déploiement d'une boîte à outils « Alcool et drogues » en France.

E. FORMATION

E.1 : LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION

Indicateur : contrats en alternance

Périmètre France	2012	2011
Nombre de contrats d'apprentissage	732	634
Nombre de contrats de professionnalisation	420	306

Commentaire :

En 2012, Colas a continué de mettre l'accent sur le développement des embauches en contrats d'alternance, pour répondre aux besoins en compétences du Groupe. Parallèlement, le tutorat est en plein développement.

Par ailleurs, en matière de formation, la priorité a été donnée au développement du « capital compétences » des équipes, avec une offre renforcée dans :

- la filière études (loi sur l'eau, approche géotechnique) ;
- les programmes de management contractuel (grands projets complexes) ;
- les formations techniques sur site pour une bonne réalisation des chantiers.

Une campagne de formation interne a été lancée en réponse aux nouvelles exigences réglementaires en matière de transports.

L'effort a également porté sur :

- l'accompagnement lors de la prise de fonctions de responsable d'établissement, qui complète les programmes du Campus Colas (dont l'Université Colas ⁽¹⁾ phases 2 et 3) ;
- les formations à la sécurité ;
- l'accompagnement des évolutions de carrière ;
- la poursuite des formations à l'entretien professionnel.

En France, la répartition de l'investissement par catégorie de bénéficiaires est restée stable (de l'ordre de 50 % du volume d'heures pour les compagnons, 30 % pour les Etams et 20 % pour les cadres). Plus de 30 % du volume total des heures de formation réalisées ont été dispensées dans le cadre des filières et programmes du Campus Colas.

E.2 : LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

Indicateur : nombre total d'heures de formation

Périmètre France	2012*	2011*
Part de la masse salariale consacrée à la formation	3,66 %	3,86 %
Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an	1,75	1,82

* Les chiffres consacrés à la formation sont issus du bilan formation définitif arrêté à la fin du premier semestre de l'exercice N au titre de la période N-1.

Commentaire :

Depuis de nombreuses années, le budget formation est de l'ordre de 4 % de la masse salariale : il a été fixé à 4 % pour l'année 2010, 3,7 % pour 2011 et 4 % pour 2012.

F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

F.1 : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Information qualitative

En France, les filiales ont signé des accords ou mis en place des plans d'actions relatifs à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette démarche porte sur :

- le recrutement (augmenter le taux d'emploi des femmes) ;
- la formation professionnelle (veiller au respect du principe d'égalité dans l'accès à la formation) ;
- les conditions de travail (réduire le port de charges, mettre en place des EPI adaptés à la morphologie féminine...) ;
- la rémunération effective (rappel du principe d'égalité en matière de rémunération et mécanisme de rattrapage en cas d'écart injustifié par des éléments objectifs) ;
- la conciliation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales (encadrement des horaires de réunion, réservation de berceaux en crèche...).

À l'international, des actions similaires sont menées : ainsi au Canada, un partenariat a été mis en place avec l'organisation *Women Building Futures*.

Ces actions s'inscrivent dans la politique générale de lutte contre les discriminations.

F.2 : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Indicateur : collaborateurs handicapés

Périmètre France	2012	2011
Nombre de collaborateurs handicapés (CDI et CDD)	987	876
Nombre de collaborateurs recrutés (CDI et CDD)	37	24
Chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT ou EA	1 292 000 €	904 655 €

Commentaire :

En France, la progression du nombre de collaborateurs handicapés traduit les efforts engagés depuis deux ans dans le cadre de la convention signée avec l'Agefiph.

Les actions de sensibilisation et d'information se sont poursuivies tout au long de l'année 2012 avec une campagne d'affichage dans les établissements, la réalisation de trois films, la publication dans les journaux d'information internes d'articles sur le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, la diffusion d'un guide du handicap et d'un guide du maintien dans l'emploi à destination des managers. Des actions de sensibilisation au handicap sont régulièrement menées dans le cadre des Universités Colas.

(1) L'Université Colas est un lieu de formation et d'échange dont l'objectif est de développer durablement une pépinière de managers pour le Groupe. Elle est organisée en trois phases en fonction du niveau de responsabilité.

F.3 : LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Information qualitative

Conformément à la charte Ressources humaines et au Code d'éthique du groupe Bouygues, les critères de recrutement excluent toute discrimination fondée sur un motif illicite.

La politique de Colas de lutte contre les discriminations est déclinée en quatre axes prioritaires de progression : l'insertion sociale, le handicap, la mixité hommes-femmes, les seniors.

Des actions de sensibilisation au principe de non-discrimination sont régulièrement réalisées dans le cadre des Universités Colas.

En matière d'insertion sociale, les filiales en France développent le recrutement de personnes durablement éloignées de l'emploi dans les zones d'emploi difficiles. Ainsi un partenariat a été développé avec le réseau Adecco insertion en France.

Le respect du principe de non-discrimination a été clairement réaffirmé dans les accords relatifs à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

À l'international, de nombreuses actions sont menées : par exemple, au Canada, dans la province du Saskatchewan, ColasCanada favorise l'embauche de personnel issu des populations indiennes ; en Grande-Bretagne, Colas a mis en place des indicateurs pour mesurer les progrès dans le domaine de la diversité, le but étant que l'entreprise soit représentative de la société dans ses diverses composantes.

G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES

G.1 : AU RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

G.2 : À L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

G.3 : À L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

G.4 : À L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Information qualitative

Implanté principalement dans les pays de l'OCDE où il réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires, Colas est peu présent dans des pays présentant des risques importants en matière de liberté d'association, de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de discriminations. De plus, le recours à la sous-traitance est généralement limité.

Colas s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (article 2 du code d'éthique du groupe Bouygues, dont Colas fait partie). Afin de s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, Colas :

- diffuse aux collaborateurs le code d'éthique du groupe Bouygues ;
- prend en compte, dans sa politique d'achat, les enjeux sociaux et environnementaux.

II – Informations environnementales

A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La politique en matière d'environnement est une composante de la démarche de Développement Responsable de Colas, inscrite par le Président-Directeur Général dans les valeurs du Groupe. Un Directeur Environnement, également chargé de mission Développement Responsable, anime la réflexion sur ce sujet avec les directions fonctionnelles (Ressources Humaines, Communication, etc.) et les directions opérationnelles. La Direction Environnement comprend six collaborateurs et un réseau d'une trentaine de responsables environnement dans les filiales, eux-mêmes relayés sur le terrain par plusieurs centaines d'animateurs ou d'auditeurs internes en environnement, ces fonctions étant généralement associées à d'autres missions : qualité, sécurité, etc.

Tous les indicateurs environnementaux (*liste ci-dessous*) font l'objet d'une définition rigoureuse. Ils sont collectés mondialement à travers un logiciel du groupe SAP et calculés sur une année décalée du 1^{er} octobre au 30 septembre (afin de permettre une analyse rigoureuse compte tenu des temps de collecte et de traitement). Depuis 2011, ils sont tous consolidés selon la méthode d'intégration au prorata de la participation financière sur un périmètre élargi à l'ensemble des sociétés dont Colas détient une participation, au-delà des sociétés contrôlées par le Groupe ou consolidées financièrement. Il en résulte donc des chiffres qui peuvent être différents de ceux issus du reporting comptable et financier.

Le périmètre des indicateurs qui concernent les sites de production est étendu aux sites détenus en partenariat avec des sociétés extérieures et pour lesquelles Colas n'a pas toujours la maîtrise de la gestion des aspects environnementaux (sites où Colas est minoritaire, par exemple). De ce fait, une performance à 100 % pour ces indicateurs est difficile à atteindre sur un tel périmètre. Cependant, ces indicateurs reflètent de façon très extensive le périmètre de risque et de responsabilité du groupe Colas.

Liste des indicateurs environnementaux :

II – A1 : Taux de certification environnement des sites de production de matériaux ; Taux d'auto-évaluation environnementale par check-list Colas ; Taux des activités de production de matériaux dotées d'un outil

de gestion des impacts environnementaux ; Taux global de certification environnement.

II – B2 : Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits ; Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume ; Surface de chaussée recyclée en place ; Taux de récupération des huiles usées.

II – C2 : Quantité de matériaux recyclés ; Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés ; Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients.

II – C3 : Énergie consommée par tonne d'enrobés produite ; Taux d'enrobés tièdes produits dans les postes d'enrobés à chaud ; Nombre de tonnes transportées par voie ferrée ou voie navigable.

II – D1 : Émissions de gaz à effet de serre ; Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés ; Intensité carbone monde hors Canada et États-Unis ; Intensité carbone Canada et États-Unis ; Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions prises dans le Groupe.

II – E1 : Taux de sites de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité.

A.1 : L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
Taux de certification en environnement des sites de production de matériaux (en pourcentage de CA)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	60	59
Taux d'auto-évaluation environnementale par check-list Colas (en pourcentage de CA)	Activité de production de matériaux, plus dépôts, ateliers, laboratoires dans le monde	100 % des sites en activité	79	73
Taux des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnement et/ou check-list Colas) (en pourcentage calculé de CA)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	80	80
Taux global de certification en environnement (en pourcentage de CA)	Toutes les activités dans le monde	100 %	50	50

Commentaire :

Depuis 2010, les taux de certification environnementale des sites de production (ISO 14001 ou équivalent) et d'auto-évaluation environnementale par check-list sont en constante progression. L'objectif fixé est d'atteindre un taux de 100 % pour ces deux indicateurs, objectif ambitieux compte tenu de la présence d'autres actionnaires, parfois même majoritaires, dans certaines filiales (cf. introduction, méthode de consolidation des indicateurs extrafinanciers).

Les check-lists sont par ailleurs intégrées au dispositif de contrôle interne de Colas.

Les indicateurs de certification en environnement traduisent le suivi de la conformité réglementaire et l'effort de Colas dans l'analyse des risques environnementaux et l'établissement de plans d'action pour les maîtriser.

Les indicateurs d'auto-évaluation environnementale par check-list Colas traduisent le niveau de l'évaluation réalisée en interne à l'aide de check-lists élaborées par Colas. Ces dernières définissent un référentiel concret d'évaluation de la performance environnementale couvrant l'essentiel des installations fixes du Groupe et permettent de rationaliser les priorités des plans d'amélioration qui en découlent. Une check-list standardisée a été mise au point pour chacun des types d'installations fixes suivants : laboratoires, dépôts des centres de travaux, ateliers, postes d'enrobage à

chaud et à froid, usines d'émulsion et de liants, dépôts de bitume, carrières, gravières, plateformes de recyclage, centrales à béton et usines de préfabrication. Cela représente plus de 1 700 sites répartis dans le monde.

A.2 : LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs de performance spécifique du suivi des formations et de la sensibilisation des collaborateurs aux problématiques environnementales. Néanmoins, dans le cadre des certifications environnementales, notamment ISO 14001, la norme demande l'évaluation et l'éventuelle mise en place de formations en environnement pour le personnel, les nouveaux arrivants et une information des intervenants extérieurs (paragraphe 4.4.2 de l'ISO 14001). Les actions de formation et d'information prennent des formes diverses selon les pays, les filiales et leurs métiers. Plutôt que de définir un modèle unique et centralisé, Colas préfère donc répondre à ce type d'enjeux de façon décentralisée et s'assurer de la façon dont il est satisfait par le biais d'une norme vérifiée par des auditeurs agréés (cf. indicateur en A.1, taux global de certification environnement). Au niveau

du Groupe, les sites internet de Colas sont des sources d'informations permanentes pour l'ensemble des collaborateurs. Des réunions de travail ou des conventions thématiques destinées à sensibiliser les correspondants environnement en France et à l'international sont organisées chaque année. Des rencontres sur le terrain permettent de partager les expériences et de mettre en place des plans d'action.

A.3 : LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs consolidés de suivi des budgets consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ni d'indicateurs consolidés de suivi des actions de prévention : ces dépenses sont intégrées à des dépenses de nature opérationnelle. Il est, par exemple, difficile de réaffecter une dépense d'investissement ou de gros entretien d'un filtre à manches : pour Colas, il s'agit d'une dépense normale pour des postes d'enrobage, alors que, techniquement, il s'agit bien d'une dépense à caractère environnemental pour éviter des émissions de poussière. En revanche, tous les sites certifiés en environnement ont, comme documents de base, une analyse environnementale et des plans d'actions de prévention, qui alimentent une revue de Direction visant à améliorer les performances environnementales par la maîtrise des impacts.

En ce qui concerne les installations soumises à une autorisation ou à un enregistrement administratif (ICPE en France), les permis d'exploiter sont le plus souvent assortis d'exigences strictes en matière d'environnement quel que soit le pays (OCDE ou non). La norme ISO 14001, qui requiert le respect de ces exigences, permet à Colas d'avoir un bon niveau d'assurance de ce respect (cf. indicateur en A.1, taux global de certification environnement). Enfin, la conformité aux exigences administratives alimente également les check-lists Colas ; ces exigences sont donc prises en compte sur les sites qui ne sont pas certifiés mais qui font l'objet d'une auto-évaluation annuelle de ce type (cf. indicateur en A.1, taux d'auto-évaluation des sites de production de matériaux). Par ailleurs, le dispositif des audits croisés inter-filiales réalisés sur la zone Belgique-Métropole-Suisse sur un grand nombre de sites, chaque année, par des auditeurs internes formés à cet effet permet d'évaluer les installations et de prévenir les risques éventuels de manière renforcée.

A.4 : LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, SOUS RÉSERVE QUE CETTE INFORMATION NE SOIT PAS DE NATURE À CAUSER UN PRÉJUDICE SÉRIEUR À LA SOCIÉTÉ DANS UN LITIGE EN COURS

Information qualitative

Sites et sols pollués : Colas a pour principe de constituer une provision pour les frais de dépollution quand leur montant est défini par le diagnostic d'un cabinet extérieur et que la date de remise en état du site est fixée (par exemple avec l'administration compétente) ou connue (date d'expiration du bail, par exemple).

Garanties financières et provisions pour remise en état : de nombreux sites à travers le monde font l'objet de conditions de remise en état en fin d'exploitation (carrières notamment) et de provisions pour risques en cours d'exploitation ; ces garanties donnent lieu à une grande diversité d'instruments (cautions, assurances, comptes bloqués, provisions, etc.) selon la législation des pays et leurs principes fiscaux ou comptables. Le montant des provisions correspondant à des engagements de remise en état de sites s'élève à 158 millions d'euros à fin 2012 (cf. rapport de gestion, partie « Risques » / « Risques industriels et environnementaux » / « Risques environnementaux » / « Remise en état des sites d'exploitation »).

À ce jour, rien n'a permis de détecter que ces dispositifs étaient insuffisants, ni lors des vérifications en filiale par la Direction de l'Audit, ni lors de sinistres ou de mises en cause.

B. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

B.1 : LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs consolidés des mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et les sols. En revanche, tous les sites certifiés en environnement ont comme documents de base une analyse environnementale, des tableaux de suivi et des plans d'actions de prévention (notamment pour la maîtrise des rejets quand cela a été identifié comme un aspect significatif) qui alimentent une revue de direction visant à améliorer les performances environnementales par la maîtrise des impacts. Les check-lists Colas viennent compléter le dispositif établi par la norme, notamment sur des thématiques comme la gestion administrative, l'aménagement et le stockage, le management et le contrôle, la gestion des impacts et des risques (eau, air, déchets, risques naturels et technologiques, bruits et vibrations) ainsi qu'en matière de dialogue local (cf. indicateurs et commentaires du III paragraphe A.2).

B.2 : LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits (en pourcentage de quantité)	Toutes les activités dans le monde	100 %	12	14
Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume (en pourcentage de quantité)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	13	12
Surface de chaussée recyclée en place (en millions de m ²)	Activité travaux dans le monde	100 %	10,4	8,6
Taux de récupération des huiles usées (en pourcentage de quantité)	Toutes les activités dans le monde	100 %	65	67

Commentaire :

Le recyclage est un enjeu fondamental et un axe naturel d'actions de développement responsable, puisque Colas est un important producteur et utilisateur de matériaux de construction.

Un indicateur de matériaux recyclés a été mis en place afin de mesurer les efforts des filiales pour transformer des déchets en matériaux de construction. Le recyclage contribue à réduire l'extraction de granulats (et donc l'ouverture de nouvelles carrières) ainsi que les volumes de décharge de matériaux. L'ensemble des valorisations et recyclages du groupe Colas représente, en 2012, un volume de près de 10 millions de tonnes de matériaux, soit 12 % de la production totale de granulats de Colas, ce qui équivaut à économiser dans le monde la production moyenne de 30 carrières Colas. Le taux de matériaux recyclés a légèrement baissé en 2012 par rapport à 2011 bien que le nombre de tonnes de ces matériaux soit resté quasi constant. La variation du taux s'explique par l'augmentation de la production de granulats « neufs ».

Le recyclage des agrégats d'enrobés permet de récupérer le bitume, produit pétrolier non renouvelable, dans les chaussées lors de leur entretien ou de leur démolition. Les enrobés sont composés d'un mélange de bitume (environ 5 %) et de granulats. Ils constituent la plupart des chaussées dans le monde. Les agrégats d'enrobés sont les matériaux que l'on récupère lors du fraisage ou de la déconstruction des chaussées, avant la mise en œuvre d'un nouvel enrobé. Lors de ce recyclage, le gain est triple :

- moindre consommation d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- économie de ressources par la valorisation d'une matière première non renouvelable, le bitume, et le réemploi des granulats ;
- économies pour le client (souvent public) grâce à des routes de performances identiques à un coût réduit.

Le recyclage en place des chaussées (rabotage des chaussées existantes, rajout d'un liant sur le chantier et remise en place) génère d'importantes économies d'énergie puisque le transport de matériaux est fortement réduit. Des économies substantielles de granulats sont aussi réalisées puisque les matériaux fraisés sont intégralement recyclés dans la nouvelle chaussée. La surface de chaussée recyclée en place par les

filiales Colas en 2012 équivaut à une route à deux voies sur une distance reliant Paris à Vienne (Autriche) ou Montréal à Cincinnati (Amérique du Nord).

Pour mesurer ses performances en matière de gestion des déchets, Colas a mis en place un indicateur spécifique sur la gestion et l'élimination des huiles usées générées par les activités de toutes les filiales et de tous les métiers ; dans la plupart des pays, ce déchet est réglementé comme « déchet dangereux » et il constitue le principal « déchet dangereux » généré par les activités de Colas. Cet indicateur calcule le ratio de la quantité d'huiles (hydrauliques et de lubrification moteur) usées récupérées par rapport à la quantité d'huiles totales achetées ; on considère que l'optimum se situe autour de 80 % pour tenir compte de la consommation-combustion d'huile par les engins et véhicules. Par ailleurs, les certifications ISO 14001 et les autoévaluations annuelles par check-lists prennent en compte la gestion de l'ensemble des déchets (cf. indicateurs en A.1 sur la certification et l'autoévaluation environnement).

Note méthodologique : l'indicateur « Taux de récupération des huiles usées » est récent. Sa fiabilité progresse mais reste encore fragile. Les écarts constatés d'une année sur l'autre ne sont ainsi pas encore significatifs ni interprétables.

B.3 : LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ

Indicateur : taux des sites de production dotés d'une structure de dialogue local

Se reporter, pour l'indicateur et le commentaire, au paragraphe A.2 de la partie suivante (Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales).

Information qualitative

Colas développe des produits qui limitent les nuisances sonores de la circulation routière : des murs antibruit basés sur le principe des fractales et, surtout, des revêtements routiers silencieux qui permettent d'abaisser jusqu'à 9 dB le bruit de roulement des véhicules (Nanosoft®, Rugosoft® ou produits équivalents). 820 000 m² ont été réalisés en 2012.

C. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

C.1 : LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Information qualitative

L'enjeu de la consommation d'eau ne revêt pas la même importance d'une région du monde à l'autre. Dans le Sud marocain ou à Djibouti, et plus généralement sur l'ensemble du continent africain, les équipes des filiales Colas ont la responsabilité de prendre en compte les contraintes hydriques locales. Cette gestion s'inscrit dans les critères de l'ISO 14001 (cf. indicateur en A.1, taux de certification et d'autoévaluation environnement).

En Europe ou sur le continent nord-américain, la consommation d'eau du groupe Colas n'est pas identifiée comme un enjeu majeur pour les raisons suivantes :

- elle est faible et très dispersée : environ 100 000 chantiers par an, d'une durée moyenne de l'ordre d'une semaine ;
- elle est incompressible pour l'essentiel (on ne peut pas déplacer les optimum de teneur en eau pour le compactage, ni les teneurs en eau du béton) ;
- dans les carrières et gravières, l'utilisation de l'eau se fait en circuit fermé sur le site même (lavage des granulats), avec une consommation nette très faible : des démarches particulières sont également engagées sur certains sites (qui s'y prêtent) pour intégrer cette question dans les projets de réhabilitation de sites d'extraction, avec leur transformation en réserves d'eau.

C.2 : LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
Quantité de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	Toutes les activités dans le monde	100 %	9,8	10,4
Quantité d'aggrégats d'enrobés recyclés (en millions de tonnes)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	4,9	4,5
Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients	Activités travaux dans le monde	100 %	735	937

Commentaire :

La démarche de Colas pour réduire la consommation des matières premières est la suivante :

Il s'agit, tout d'abord, de maximiser le recyclage de tous les déblais, gravats et déchets inertes issus du BTP, et de diminuer le besoin en sites de décharge et l'utilisation de matériaux vierges. En effet, dans la plupart des pays, ces flux de déchets, inertes pour la plupart, constituent des volumes beaucoup plus importants que les déchets industriels ou ménagers. C'est la raison pour laquelle Colas a établi des indicateurs permettant de comptabiliser ses volumes effectivement recyclés dans ses process industriels et de les comparer aux matériaux vierges qu'il produit, plutôt que de tenir la comptabilité de ses flux de déchets sortants (se reporter au paragraphe B.2 et D.1) ou de matériaux recyclés qu'il consomme. Ce choix repose sur deux considérations : la fiabilité des données, d'une part, et, d'autre part, la volonté d'encourager les filiales à investir dans un outil de production de matériaux recyclés et de s'abstraire pour partie des aléas de la commande des chantiers dans cet indicateur.

Les nouveaux produits développés par les laboratoires de Colas s'appuient sur des démarches d'écoconception qui intègrent la volonté de minimiser les prélèvements de matières premières et en particulier celles qui ne sont pas renouvelables (se reporter au paragraphe B.2).

Depuis longtemps, Colas est moteur, aussi bien pour la conception d'éco-variantes pour ses clients (notamment par l'usage de dimensionnements alternatifs permettant de diminuer les quantités de matériaux utilisés) que dans la mise au point d'écocomparateurs permettant d'évaluer ces variantes ; ces efforts sont particulièrement aboutis dans l'écocomparateur de la profession en France, SEVE®, lequel intègre un indicateur d'économie de matériaux. Colas a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce logiciel et dans sa mise à la disposition de l'industrie et des clients. Les éco-variantes affichent un bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre plus bas et plus faibles que la solution technique de base. Dans un contexte de conjoncture économique difficile, la baisse du nombre des éco-variantes reflète l'état actuel du marché dans ce domaine : moins de chantiers sont ouverts aux variantes.

La démarche de Colas consiste donc à mesurer des économies de matières premières plutôt que de suivre des totaux de consommation. En effet, l'interprétation des totaux de consommation s'avère complexe car certains augmentent en fonction du chiffre d'affaires, d'autres baissent du fait de l'évolution du marché (consommation de bitume par exemple, déplacement vers des activités de service et d'entretien, développement d'activités nouvelles, etc).

C.3 : LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
Énergie consommée par tonne d'enrobés produite (en kWh par tonne)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	76	76
Taux d'enrobés tièdes produits dans les postes d'enrobés à chaud (en pourcentage de quantité)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	13	12
Nombre de tonnes transportées par voie ferrée ou voie navigable (en millions de tonnes)	Activité de transport de granulats et de bitume dans le monde	100 %	9,2	8,3

Commentaire :

En 2012 a été lancé un programme (cLeanergie) visant à réaliser des économies d'énergie sur l'ensemble du groupe Colas (chantiers, sites de production, bâtiments et *supply chain*). Dans ce cadre, un travail d'analyse d'impact sur 40 sites (travaux, postes, carrières) et de responsabilisation des managers a été réalisé et un comité de pilotage composé d'experts métier mis en place. Une centaine de bonnes pratiques et opportunités ont été remontées du terrain. Ce travail a mis en évidence que les trois quarts de la consommation d'énergie directe de Colas se répartissaient presque également entre les brûleurs des postes d'enrobage et la consommation des engins et véhicules.

Colas mesure, de manière systématique, la consommation de combustible aux brûleurs des postes d'enrobage et la suit de façon méthodique et pertinente sur plus de 500 installations.

Outre les éco-variantes (cf. C.2), les techniques suivantes permettent de réaliser des économies d'énergie indirectes :

- les enrobés tièdes, qui permettent des économies d'énergie d'environ 15 % sur la fabrication par rapport à des enrobés à chaud. En 2012, la proportion d'enrobés tièdes fabriqués par Colas correspond à 13 % de la production totale ;
- l'utilisation de matériaux recyclés, et en particulier les agrégats d'enrobés (fraisats d'anciennes chaussées), qui permettent d'économiser du bitume, des granulats, du transport et des gains liés à leur fabrication. Ceci entraîne des économies d'énergie si on prend en compte le bilan global du cycle de vie (cf. indicateurs décrits en B.2 et C.2) ;
- le recyclage des chaussées en place, qui permet également d'économiser de l'énergie (économie de matériaux et de transport) (cf. indicateurs décrits en B.2).

Colas travaille également sur deux axes :

- les outils de mesure : l'efficacité énergétique de Colas implique la mesure de la consommation de carburants fossiles. L'électricité ne représente qu'une faible part de l'empreinte énergétique totale. Si le suivi de la consommation des brûleurs des postes d'enrobage est assez aisé, il est beaucoup plus complexe de suivre la consommation de plus de 65 000 engins et véhicules répartis dans 800 établissements de travaux et 1 400 sites de production. Dans ce but, Colas a équipé 2 000 engins et véhicules de systèmes de suivi de consommation. Colas mène aussi des discussions

avec les fabricants de matériels pour l'installation de standards de transmission et de récupération des données en temps réel ;

- la mobilisation du personnel : Colas mobilise les conducteurs de véhicules et d'engins pour réduire la consommation de carburants de 20 % grâce à une conduite apaisée et à la suppression des fonctionnements au ralenti des engins ou véhicules à l'arrêt. Cette campagne décline le thème des « trois plus » : plus d'économie, plus de sécurité, plus d'environnement. La quantification reste encore difficile mais l'engagement est perceptible et l'appropriation du thème progresse.

Colas fait appel aux modes de transport alternatifs ferroviaires ou fluviaux pour ses besoins propres. Toutefois, l'élasticité réelle de report entre les modes de transport étant faible, Colas s'efforce de faire progresser le bilan environnemental de chaque mode de transport, avec une politique d'innovation technique au service d'une plurimodalité équilibrée.

Note méthodologique : l'indicateur « Nombre de tonnes transportées par voie ferrée ou voie navigable » est récent et ses données sont encore fragiles. Sa vérification et sa consolidation finiront d'être fiabilisées en 2013.

C.4 : L'UTILISATION DES SOLS

Information qualitative

L'essentiel de l'activité de travaux de Colas consiste à intervenir sur des surfaces déjà artificialisées pour les entretenir ou les réaménager. Les infrastructures neuves constituent une part modérée du chiffre d'affaires et Colas n'y a pas souvent la maîtrise du foncier puisque celui-ci est mis à disposition par ses clients, même dans le cas de concessions ou de PPP. Dans ce dernier domaine, Colas n'a pas d'impact direct sur l'utilisation des sols, l'emprise de ses prestations incombant à la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'activité de carrières et de gravières, tous les sites sont réaménagés en fin d'exploitation de gisement et nombre d'entre eux font l'objet d'un réaménagement à l'avancement sans attendre la fin de l'exploitation définitive. Le recyclage permet, par ailleurs, d'économiser l'équivalent de la production de 30 sites de carrières ou gravières Colas dans le monde.

(cf. information qualitative II – A.4)

D. CHANGEMENT CLIMATIQUE

D.1 : LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
Émissions de gaz à effet de serre⁽¹⁾ (en millions de tonnes équivalent CO ₂)	Toutes les activités dans le monde	100 %	13	12
Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés (en kilo équivalent CO ₂ par tonne)	Tous les postes d'enrobage du Groupe dans le monde	100 %	17	17
Intensité carbone (en kilo équivalent CO ₂ par euro de chiffre d'affaires)	Toutes les activités dans le monde (hors États-Unis et Canada)	100 %	1	1
Intensité carbone (en kilo équivalent CO ₂ par US dollar de chiffre d'affaires)	Toutes les activités aux États-Unis et au Canada	100 %	1	1
Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions prises dans le Groupe (en tonnes équivalent CO ₂)	Toutes les activités dans le monde	100 %	166 000	168 000

(1) 2012 est la première année d'intégration de la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD).

Commentaire :

Colas a basé le calcul de son empreinte carbone sur le périmètre 3.a de la norme ISO 14064 et les lignes directrices du *GHG Protocol*. Le périmètre de ce calcul intègre les activités amont de ses métiers. L'impact du trafic routier sur les infrastructures entretenues ou construites par l'entreprise est important, non quantifiable et non maîtrisable par Colas : par conséquent, le périmètre 3.b n'a pas été retenu.

Ce type d'exercice comporte une marge d'incertitude (plus de 20 %), qui résulte de la disparité des données nationales ou internationales, de la difficulté à estimer les coûts carbone de certaines prestations de fournisseurs et de sous-traitants, des problèmes de collectes de données et de conversion, etc. Par conséquent, l'empreinte carbone est un bon outil pour établir un ordre de grandeur mais il ne peut être considéré comme un indicateur de suivi annuel de la performance compte tenu de ces paramètres d'incertitude.

En outre, une distinction selon les scopes 1, 2 et 3 n'a pas été retenue pour deux raisons :

- d'une part, dans la bibliographie des facteurs d'émission carbone, ces derniers ne sont pas renseignés selon les trois scopes ;
- d'autre part, pour les métiers de Colas, il est extrêmement délicat de faire la part des émissions en propre de celles qui ne le sont pas (absence de règle générale étant donné le nombre et la diversité des établissements), d'où le choix de prendre en compte dans le périmètre carbone toutes les émissions générées par les activités de Colas, y compris celles des sous-traitants.

L'empreinte carbone ne permet donc pas d'évaluer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre en comparant simplement les résultats d'une année sur l'autre, compte tenu de l'incertitude élevée constitutive des empreintes carbone. En revanche, il est possible de mesurer plus précisément les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre pour les réduire.

Colas a défini deux axes d'engagement :

- maîtriser les consommations énergétiques nécessaires aux activités de Colas et les émissions de gaz à effet de serre générées par ces activités. Un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique est engagé par (cf. C.3 ci-avant) :
 - des actions au niveau de la consommation de carburants ; auprès des conducteurs notamment, pour les inciter à adopter une conduite apaisée et à éteindre les moteurs des véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt,
 - des actions dans les centrales d'enrobage afin de limiter la consommation des brûleurs. Le suivi des consommations de carburant à la tonne d'enrobés produite est désormais en place au niveau mondial ;
- diminuer le contenu énergétique et gaz à effet de serre des produits et techniques proposés aux clients. Afin de contribuer à la réduction de son empreinte carbone et de celle de ses clients, Colas élabore des produits plus respectueux de l'environnement grâce à sa politique d'innovation et de recherche et développement :
 - les enrobés et asphaltes tièdes : en abaissant la température de plusieurs dizaines de degrés, ces produits permettent d'économiser de 10 % à 30 % d'énergie tout en réduisant de 70 % à 90 % les émissions de fumées de bitume,
 - les chaussées recyclées en place : technique qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'économie de matériaux générée et la réduction du transport,
 - les produits de la gamme Végéroute® (exemples : liant végétal Végécol® breveté en 2004, fluxant Végéflux® breveté en 2006, peinture routière Végemark® certifiée en 2010, enduit de marquage à chaud Ostrea® certifié en 2006) : dans ces produits mis au point par les laboratoires de Colas, les composants pétroliers ont été remplacés par des matières premières végétales, ce qui constitue autant de puits de carbone et permet d'abaisser les températures d'application ou de fabrication, voire de réduire les quantités de matières premières nécessaires à leur mise en œuvre,

– la valorisation des agrégats d'enrobés pour la production d'enrobés bitumineux : le bitume est issu du pétrole ; afin de réduire la consommation de cette ressource naturelle, il est judicieux de récupérer le bitume des chaussées usagées en recyclant leurs revêtements. En 2012, en plus des granulats, environ 240 000 tonnes de bitume ont ainsi été récupérées à l'échelle du Groupe, soit l'équivalent de la production annuelle de bitume d'une raffinerie de moyenne importance,

– Colas a mis au point le premier outil de variantes carbone pour les chantiers routiers, Ecologiciel®, et a fortement contribué à l'élaboration de l'écocomparateur SEVE® commun à toute la profession en France et reconnu dans les marchés publics afin de permettre aux clients de sélectionner des éco-variantes sur un pied d'égalité. Les éco-variantes remportées par Colas en 2012 représentent 18 000 tonnes de CO₂ évitées. À ce jour, le recyclage du bitume récupéré dans les matériaux de démolition ou de fraisage des chaussées constitue le plus important gisement d'économies de CO₂ (92 000 tonnes de CO₂ ainsi évitées en 2012). Dans la plupart des pays excepté en France, les éco-variantes ne sont pas autorisées lors d'appels d'offres publics. Colas s'attache à en faire la promotion à l'international.

D.2 : L'ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Information qualitative

Compte tenu des métiers de Colas, l'adaptation au changement climatique des infrastructures qu'il construit ou entretient relève des normes et des cahiers des charges de ses clients.

De par la diversité de ses implantations géographiques, Colas a acquis une bonne connaissance aussi bien des contraintes de réalisation que de dimensionnement liées à des climats difficiles : des milieux arides et à forte température (du Sud marocain, de l'Ouest australien ou de la région de Djibouti par exemple), aux régions de très fortes précipitations (Guyane, Antilles, Océan Indien, etc.) et aux régions de froids extrêmes, en montagne, au Canada, en Alaska ou au Groenland. Cette large expérience permet à Colas de conseiller efficacement ses clients sur de nouvelles conditions climatiques, chaque fois que cela lui est possible.

E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

E.1 : LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

Indicateur

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
Taux de sites de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité (en pourcentage de quantité)	Tous les sites de production de granulats	100 %	13	7

Commentaire :

L'analyse des impacts directs de Colas sur la biodiversité a conduit à cibler les carrières et gravières.

L'indicateur élaboré pour suivre les actions en faveur de la biodiversité correspond au nombre de sites de production de granulats qui peuvent justifier de la mise en place d'une action en faveur de la biodiversité. Actuellement, 68 sites hébergent des espèces remarquables et 26 des ruches.

Cette action peut être de deux types :

- mise en œuvre et suivi d'une démarche visant à favoriser et à faciliter la présence et les conditions de vie d'une espèce (animale ou végétale) remarquable sur le site ;
- installation de ruches sur le site.

Quelle que soit l'action, elle doit être réalisée en partenariat avec des acteurs locaux : apiculteurs, naturalistes, parcs naturels, ONG, etc.

Par ailleurs, des expérimentations sont en cours pour intégrer la problématique des plantes invasives à l'activité des équipes travaux de Colas : une filiale vient d'être récompensée par l'IDRRIM (Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité) pour son action en faveur de la formation théorique et pratique de ses équipes sur ce thème.

Note méthodologique : 2012 est la première année de consolidation de cet indicateur qui est en phase de fiabilisation. Le taux 2011 est communiqué à titre indicatif.

III – Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Colas se préoccupe de ses externalités, non seulement pour réduire ses externalités négatives mais aussi pour développer des externalités positives de grande ampleur. Parmi les actions concrètes mises en place par Colas dans la durée à ce dernier titre, on citera par exemple l'impact positif de sa politique de prévention en matière de sécurité routière. En France par exemple, son engagement dans ce domaine se traduit par le renouvellement régulier, depuis 1997, d'une charte de sécurité routière signée avec l'État, la DSCE et la CNAMTS. Des collaborateurs « Relais Sécurité Routière », spécialement formés, mettent en œuvre sur le terrain un programme de prévention prônant le code de bonnes pratiques du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel de la Délégation à la sécurité et la circulation

routières. Autre exemple dans le domaine de la santé et de la sécurité, Colas a lancé, en 2006, en France et à l'international, un vaste programme de formation de ses collaborateurs aux premiers secours. Aujourd'hui, près d'un tiers d'entre eux connaît les gestes qui sauvent (cf. partie I – D.1). Cette formation bénéficie non seulement aux collaborateurs mais aussi aux proches de ces derniers et aux tiers en général.

Par ailleurs, en raison de la décentralisation de ses activités, Colas s'implique localement par des actions sociétales de proximité, notamment en matière d'emploi, d'actions de partenariat ou de mécénat, ou encore en termes de dialogue local (cf. partie III – A.2).

A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

A.1 : EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Information qualitative

Le Groupe a un impact en matière d'emploi et de développement régional à travers :

- l'existence d'un réseau d'implantations locales pérennes qui est au cœur de la stratégie du Groupe, dans des métiers où la proximité avec le client est un élément clé ;
- les 62 800 ⁽¹⁾ collaborateurs employés par le Groupe, dans des métiers où l'emploi est local et non délocalisable ;
- la construction d'infrastructures de transport routier ou ferroviaire qui contribuent au développement économique des territoires.

Par ailleurs, le Groupe contribue à l'emploi et au développement des territoires où il est implanté par de nombreuses actions, par exemple :

- en France, un partenariat signé avec L'EPIDE en 2007 a permis d'intégrer depuis cette date plus de 80 jeunes.

En 2012, un partenariat a été signé avec le réseau Adecco insertion, qui compte plus de 60 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion ; l'objectif de cette convention est d'aider les établissements à mieux répondre aux clauses sociales en renforçant les actions au niveau de l'identification, de la sélection et de l'accompagnement socioprofessionnel des personnes qui relèvent de ces dispositifs tout en leur offrant de véritables parcours d'insertion qui augmenteront leurs chances d'un retour durable à l'emploi ;

– à l'international, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans les sociétés du Groupe, que ce soit, par exemple, à Madagascar avec l'embauche de personnes prises en charge par l'association Akamasao du père Pedro sur son chantier de la décharge d'Andranitra, ou en Australie, pays dans lequel des contrats de partenariat sont passés avec des associations et sociétés pour faciliter le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée.

A.2 : SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Indicateur

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
Taux des sites de production dotés d'une structure de dialogue local (en pourcentage calculé à partir de quantité)	Activité de production de matériaux dans le monde	100 %	45	44

Commentaire :

Colas gère un nombre important de sites de production de matériaux de construction : granulats, béton prêt à l'emploi, enrobés, bitumes, émulsions, etc. L'acceptation de ces sites, surtout par les riverains, est de plus en plus sensible, partout dans le monde ; les thématiques couvrent les craintes de nuisances (odeurs, poussière, circulation, bruit), les risques d'impacts sur l'environnement ou la santé, etc. Le groupe Colas a identifié cette question de l'acceptation sociétale comme un de ses enjeux stratégiques de développement responsable et a engagé des plans d'action dans deux directions :

- l'exemplarité des sites de production : chaque site se doit de mettre en œuvre des actions de progrès qui vont au-delà des simples contraintes de conformité administrative. L'outil privilégié est la certification environnementale (ISO 14001, par exemple). La documentation et la mesure des actions de progrès s'appuient sur un système de check-lists qui couvre la plupart des activités de production de matériaux dans

le monde. Ce dispositif est intégré au contrôle interne opérationnel et concerne 1 700 sites ou installations de Colas dans le monde (cf. indicateur en A.1, taux de certification et d'autoévaluation environnement) ;

- l'initiative d'un dialogue avec les riverains et l'administration locale : le dialogue permet de mieux comprendre les attentes, d'expliquer la réalité et les contraintes des sites de production, et de progresser dans la compréhension mutuelle afin de prévenir les situations de crise. Un indicateur de dialogue local est ainsi mis en place pour mesurer l'étendue de ce dialogue avec les riverains et l'administration locale.

Dans les pays dits « du Sud » (Madagascar et Afrique de l'Ouest et centrale, notamment), Colas est engagé dans des politiques d'actions sanitaires (prévention du sida, des infections intestinales, de la malaria, en particulier) qui intègrent les collaborateurs, leurs familles et les populations villageoises ; l'une de ces démarches a d'ailleurs été saluée par l'OIT et a reçu une récompense internationale.

(1) Effectifs au 31/12/2012 : 62 806 (effectifs moyens : 66 489)

B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

B.1 : LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Indicateur et commentaire

Se reporter au paragraphe A.2.

B.2 : LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	Couverture	2012	2011
Dons en espèces (en millions d'euros)	Toutes les activités dans le monde	100 %	4,8	4,1
Dons en nature (valorisation en millions d'euros)	Toutes les activités dans le monde	100 %	1,3	1
Budget dédié à des actions de long terme (en pourcentage)	Toutes les activités dans le monde	100 %	31	18
Budget dédié à des actions de court terme (en pourcentage)	Toutes les activités dans le monde	100 %	69	82

Commentaire :

Au niveau local, les actions de mécénat sont décidées et gérées par les filiales et leurs établissements. Il s'agit principalement de mécénats sportifs et culturels en France et, à l'international, de mécénats sportifs, humanitaires, éducatifs et culturels.

Au niveau de Colas société mère, la politique de mécénat s'articule autour de trois axes :

- mécénat culturel : Fondation Colas (commande de toiles à des artistes sur le thème de la route), Colas en Scène (soutien apporté à des créations chorégraphiques et à des festivals de musique) ;
- mécénat de solidarité : Colas Life (soutien à des actions d'aide à l'éducation) ;
- mécénat de compétence (2010-2014 : rénovation des allées du parc du Domaine de Versailles).

Le budget global est de 6,1 millions d'euros (5,1 millions d'euros en 2011).

Note méthodologique : ces indicateurs ne sont pas complètement fiabilisés. La remontée d'informations (tableau) émanant de l'ensemble des filiales en France et à l'international vise à combiner des informations quantitatives (montants) et qualitatives (description de chaque action) et cette double exigence ne permettait pas en 2012 de traiter ces données dans un logiciel de reporting bien structuré. Ces informations, dont la comparaison d'une année sur l'autre reste pertinente, sont donc fournies à titre indicatif. Un développement informatique est envisagé pour les fiabiliser tant au niveau des vérifications que des périmètres ou de leur consolidation.

C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

C.1 : LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Indicateur

	Périmètre (organisationnel ou régional)	2012	2011
Achats réalisés avec le secteur aidé (convention Agefiph) (en milliers d'euros)	Toutes les activités en France métropolitaine	1 292	1 220

Commentaire :

Colas fait appel à plus de 100 000 fournisseurs et sous-traitants dans le monde. Ils peuvent être classés en six familles : sous-traitants de proximité, fournisseurs locaux de matériaux, fournisseurs de matières premières mondialisées, fournisseurs nationaux ou internationaux de matériels, prestataires de services nationaux ou internationaux, fournisseurs divers.

Un travail d'identification pour chaque famille définit les degrés de liberté disponibles et les axes prioritaires d'achat responsable : sécurité, qualité, contrôle du travail illégal, respect des conditions de règlement,

conception et bonne utilisation des matériels, etc. Colas expérimente différents outils de notation des fournisseurs, bien qu'il soit impossible de tous les noter, et réalise des évaluations fournisseurs dans le cadre de ses systèmes qualité de type ISO 9001.

L'amélioration des achats réalisés avec le secteur aidé est liée aux campagnes de formation et d'information déployées dans le cadre de la convention Agefiph signée en mai 2011. Le déploiement de l'outil informatique Popei Cockpil fin 2012 devrait améliorer la remontée des données en 2013.

En France métropolitaine, Colas fait évaluer des fournisseurs par EcoVadis (par exemple des entreprises de travail temporaire). Colas a mis au point un questionnaire simplifié reconnu par la CGPME pour l'auto-évaluation RSE des fournisseurs PME. Il réalise des audits flash fournisseur pour les familles d'achats identifiées comme étant à risque. Ces actions touchent les achats couverts par des contrats cadres et gérés par les acheteurs de filiales. Dans ses appels d'offres, Colas joint un questionnaire d'autoévaluation RSE ainsi que la charte RSE fournisseurs Bouygues.

À l'international, la démarche est moins structurée car le maillage des implantations y est moins dense et l'essentiel des fournisseurs et prestataires sont locaux. En matière d'achats dans les pays dits « du Sud », la problématique des délocalisations est marginale pour Colas du fait de la nature de ses métiers, mais son implantation dans ces pays constitue un enjeu de la démarche de développement responsable, lequel est traité dans le contexte de son action d'entreprise citoyenne dans ces pays.

C.2 : L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Indicateurs

	Périmètre (organisationnel ou régional)	2012	2011
Part des achats couverts par la politique d'achats responsables (en pourcentage)	Toutes activités en France métropolitaine	20	20
Part des achats couverts par la politique d'achats responsables évalués par EcoVadis ou par le questionnaire dédié aux PME/TPE (en pourcentage)	Toutes activités en France métropolitaine	49	49
Équivalent en nombre de fournisseurs	Toutes activités en France métropolitaine	67	54
Pourcentage d'acheteurs formés aux achats responsables (en pourcentage)	Toutes activités en France métropolitaine	100	100

La politique des achats en France métropolitaine reprend les enjeux du développement responsable.

Outre les évaluations pratiquées par EcoVadis, Colas réalise des audits fournisseurs sous contrats cadres : 32 ont été effectués à ce jour (20 en 2012 et 12 en 2011). En 2012, 16 personnes ont suivi une formation d'approfondissement aux achats responsables.

En 2013, l'objectif est de porter à trois le nombre d'audits pratiqués par chaque acheteur.

Les achats couverts par l'indicateur « Part des achats couverts par la politique d'achats responsables » correspondent aux types de fournisseurs suivants : locations de matériels, déchets, imprimerie, entreprises de travail temporaire, matériaux, plastique, fournitures industrielles, hôtels, fournitures papeterie, tenues de travail, équipements de protection individuels, fournitures électriques.

métiers et du très grand nombre de collaborateurs en capacité de contracter notamment avec les clients publics, les risques liés à l'éthique ne peuvent être éradiqués avec une totale certitude.

C'est pourquoi des dispositifs de formation, de rappels de formation, de contrôle et de reporting sont dispensés régulièrement selon des programmes qui visent à couvrir la totalité des filiales. Les principales actions menées concernent :

- l'organisation de séminaires de formation par la direction juridique qui s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à couvrir l'ensemble du Groupe. Ainsi, en 2012, quatre journées de formation sur l'éthique et la responsabilité pénale des dirigeants (actualisation des connaissances ou formation complète) ont été dispensées : deux dans les filiales routières régionales en métropole (Colas Île-de-France – Normandie et Screg Île-de-France – Normandie), ce qui a permis d'achever la formation de toutes les filiales routières en métropole commencée en 2009, et à l'international, dans deux implantations (la direction régionale Antilles-Guyane et la Croatie) au profit d'environ 200 collaborateurs d'encadrement. Ces formations sont complétées par des formations propres assurées par les filiales. Des rappels réguliers dans toutes les réunions de filiales, y compris Comités de Direction, Directions Générales, Groupe, sont effectués sur ce thème ;
- dans les filiales aux États-Unis, un programme spécifique de communication et de formation sur les sujets d'éthique, dans le cadre de la conformité au Federal False Claims Act (loi fédérale visant à prévenir les fraudes d'entreprises ayant obtenu des contrats publics). 15 séances de formation par des experts

D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

D.1 : LES ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION

Information qualitative

Dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles sont établies et énoncées depuis de nombreuses années, reprises dans un fascicule des principes de conduite et rappelées en première page d'un fascicule des principes de gestion et du code d'éthique du groupe Bouygues diffusé aux collaborateurs. Compte tenu de la forte décentralisation des

externes ont eu lieu en 2012, dont 8 séances de 2,5 heures regroupant tous les superviseurs de premier niveau (et des niveaux supérieurs). Une ligne d'appel anonyme permet aux collaborateurs d'effectuer des alertes sur ces thématiques : 26 alertes ont ainsi été traitées en 2012 aux États-Unis.

– le renforcement des contrôles, notamment par la réalisation d'audits internes ou externes : ainsi, un service d'audit interne a été mis en place en 2012 chez ColasCanada afin de renforcer les contrôles.

D.2 : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Information qualitative

Les clients finaux de Colas sont les usagers des infrastructures qu'il construit ou entretient.

Dans ce domaine, Colas dispose d'une liberté très limitée pour modifier ses produits et ses ouvrages puisque, dans la plupart des pays où il opère, il est interdit de proposer des variantes à la solution de base décrite dans les appels d'offres publics. En France toutefois, et dans certains pays européens notamment, il est possible de faire des propositions modificatives, souvent limitées et pour certains marchés seulement.

À l'exception des questions de sécurité, les infrastructures de transport n'ont pas de conséquence directe sur la santé des utilisateurs.

La R&D de Colas travaille dans plusieurs domaines pour répondre aux enjeux de sécurité routière, en particulier :

- élaboration d'une gamme de revêtements performants permettant une meilleure adhérence des pneumatiques (produits rugueux et/ou drainants pour limiter les effets de perte d'adhérence par temps de pluie) ;
- amélioration de la visibilité (travaux sur le marquage au sol par temps froid ou humide, et la nuit) ;
- fabrication des équipements de sécurité de la route (filiale sécurité signalisation Aximum).

Pour réduire les nuisances sonores liées à la circulation routière, Colas propose des enrobés phoniques et a développé un mur antibruit. Cette gamme a reçu de nombreux prix en France et à l'international.

D.3 : LES AUTRES ACTIONS ENGAGÉES, AU TITRE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX, EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Information qualitative

Dans l'article 2 de son code d'éthique, le groupe Bouygues s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail). (cf. partie I – G)

RISQUES – FAITS EXCEPTIONNELS – LITIGES

L'analyse, le suivi et la prévention des risques liés aux caractéristiques des métiers sont, de longue date, des principes essentiels dans la gestion du groupe Colas, placés au niveau le plus adapté à leur appréhension. L'organisation décentralisée du Groupe demeure la clé de la gestion de ces risques.

L'évaluation et la politique générale en matière de risques aux niveaux centraux sont gérées notamment par les remontées d'informations à travers le reporting ou, à l'inverse, par la diffusion des meilleures pratiques. Mais ce sont les filiales et les établissements qui traitent, maîtrisent et suivent leurs risques. Le recensement et l'analyse des risques majeurs sont formalisés une fois par an par les directions générales opérationnelles. Cette cartographie des risques est exprimée sous forme de recensement des principaux risques de nature à remettre en cause des objectifs opérationnels, financiers et stratégiques. Cette analyse est la source de plans d'action destinés à tenter de réduire les risques ainsi identifiés. Elle est complétée par une politique de prévention basée sur un suivi de la sinistralité, une analyse des phénomènes de causalité et des retours d'expérience. La coordination et l'animation au niveau central, à travers des outils de reporting, permettent de mieux identifier et d'analyser les risques, de centraliser les retours d'expérience pour les rediffuser dans les filiales et de bâtir une politique et des actions de prévention.

LES RISQUES LIÉS AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ ET AUX MARCHÉS

L'activité et les résultats de Colas sont notamment sensibles à :

- l'évolution de l'environnement macro-économique dans les principaux marchés (France, Europe, Amérique du Nord) où le Groupe est implanté : celle-ci peut avoir des conséquences en matière de volumes d'activité, d'intensité concurrentielle et de niveaux de prix ;
- l'évolution de la commande publique, dans la mesure où 63 % de l'activité du Groupe est réalisée avec des clients appartenant au secteur public (notamment avec les collectivités territoriales en France), ainsi que la capacité des clients publics à se financer. La montée de l'endettement public, la situation des finances publiques dans de nombreux pays, les programmes d'austérité qui en résultent et, en France, les restructurations du principal acteur du financement des collectivités locales (Dexia) renforcent ce facteur de risque. Par ailleurs, des considérations administratives et politiques peuvent également influencer sur le niveau des commandes publiques, que ce soit, par exemple, à cause de l'émergence difficile de consensus sur les budgets, d'échéances

électorales ou de changements d'administration, ces derniers pouvant se traduire par la remise en cause de projets d'infrastructures déjà approuvés.

Toutefois, l'importance des activités de maintenance et d'entretien des infrastructures indispensables à la mobilité des hommes et des marchandises et donc à l'activité économique, la large répartition géographique des implantations, la diversité des activités, le grand nombre de chantiers réalisés, la capacité à pouvoir répondre à des formules de contrats complexes sont des éléments qui viennent pondérer ces risques.

LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE ET LE RISQUE PAYS

Colas, présent dans près de 50 pays, est exposé à des risques spécifiques aux pays dans lesquels il opère. L'activité du Groupe étant réalisée à 91 % en Europe et en Amérique du Nord (États-Unis ou Canada), l'exposition au risque pays est donc faible, de même que les risques de non-paiement, puisque le chiffre d'affaires est réalisé en majorité pour des clients publics (États, collectivités territoriales), avec de nombreux contrats de faible montant. L'activité dans des pays à risques, avec des notations faibles par les organismes internationaux ou d'assurance-crédit comme la Coface, est concentrée sur des contrats dont les financements proviennent le plus souvent d'organismes de financement multilatéraux (FED, Banque mondiale, etc.).

Compte tenu du nombre de clients extrêmement dispersés dans l'activité routière, l'étanchéité, la sécurité signalisation et les matériaux de construction (nombreux clients privés, collectivités locales), le risque de contrepartie significatif est faible. Dans l'activité ferroviaire, une part très importante est réalisée avec les entreprises ou organismes d'État en charge des infrastructures. Pour la partie privée, l'analyse préalable du client, complétée par le recours, chaque fois que cela est possible, à des organismes d'assurance-crédit, réduit ce risque. Les risques les plus importants peuvent être chiffrés à travers l'analyse statistique à quelques centaines de milliers d'euros. La crise financière, en augmentant ces risques, a renforcé les procédures préalables à la signature et au démarrage des contrats de construction.

LES RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Colas a une sensibilité à la régularité de son approvisionnement et aux variations du coût des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, fuel et gaz de chauffage, huiles) dans l'activité routière, ainsi que d'autres matières premières comme l'acier, le cuivre ou l'aluminium dans les activités de sécurité signalisation, étanchéité et ferroviaire. Les matières premières les plus sensibles sont le bitume et les autres produits pétroliers.

Risque d'approvisionnement

Des retards ou des ruptures d'approvisionnement peuvent entraîner des coûts supplémentaires directs et indirects dans l'activité routière ou l'étanchéité. Ce risque n'est pas systémique, sauf en cas de conflit et de rupture totale d'approvisionnement pétrolier, et peut affecter pour une durée variable un pays ou plus vraisemblablement une région. Début 2011, la raffinerie de Kemaman en Malaisie (filiale thaïlandaise Tipco) a subi des arrêts de production par manque d'approvisionnement d'une nature de pétrole brut adaptée à la configuration de l'installation et à des conditions d'achat acceptables, ce qui a eu pour conséquence des charges supplémentaires imprévues. Dans ce cadre, depuis plusieurs années, Colas s'est doté d'une Direction Bitumes Groupe et de Directions Bitumes dans certaines grandes zones géographiques (Amérique du Nord) afin de renforcer les capacités d'approvisionnement (accord d'achats en quantité, importation). Colas a ainsi développé une politique de capacité de stockage au fil des années, en France, en Europe, dans les Départements d'Outre-Mer, dans l'Océan Indien et, sur une plus grande échelle, en Amérique du Nord. Parallèlement, l'acquisition de la Société de la Raffinerie de Dunkerque, dont la production annuelle de bitume est de l'ordre de 300 000 tonnes, permet de mieux sécuriser l'approvisionnement de l'activité routière métropolitaine ou nord-européenne, même si les fermetures provisoires ou possibles de nouvelles installations de raffinage en métropole (Berre, Petit-Couronne) augmentent ce risque pour le bitume.

Risque lié à la variation des prix

Le prix du bitume a connu d'importantes variations de prix d'achat depuis plusieurs années. Le risque lié à ces fluctuations est limité par plusieurs facteurs : le nombre et le montant moyen des contrats, qui permettent d'appréhender souvent le prix dans l'offre au client, et les clauses de révision et d'indexation présentes dans de nombreux contrats en France et à l'international. Ce paramètre est intégré dans la négociation contractuelle par les collaborateurs qui sont sensibilisés à cette question. Dans certaines régions, des contrats de fourniture à prix garantis pour une période peuvent être signés. Pour des contrats importants, à l'obtention de la commande, des politiques de couverture peuvent être prises au coup par coup. Il reste une part d'activité, comme la vente de produits manufacturés à des tiers, où les hausses du prix du bitume ou des produits pétroliers sont répercutées dans la mesure où la situation concurrentielle le permet.

Compte tenu de ces éléments, il est impossible de mesurer la sensibilité du compte d'exploitation aux variations des prix des matières premières du fait des milliers de chantiers exécutés dans des contextes juridiques de protection variables et des hausses différentes entre zones géographiques.

Enfin, il existe un risque indirect en cas de hausse du prix de ces produits chez les clients qui, du fait de

l'augmentation induite du prix des travaux ou des prestations, peuvent réduire le volume de leurs commandes.

Risques liés à l'activité de vente de produits raffinés

L'activité de vente de produits raffinés (cession à des tiers des produits pétroliers autres que le bitume fabriqués par SRD) est sensible à la variation des prix de matières premières. La formation du résultat de cette activité dépend largement de la différence entre les prix de vente des produits issus de la production (huiles, cires-paraffines, bitume et fuels) et le prix des matières premières traitées par processus de raffinage (fuel résidu atmosphérique, hydrocraquats et feed-stocks). En fonction de l'environnement économique, l'évolution du prix des produits pétroliers ne peut pas toujours être intégralement répercutée aux clients, ce qui a été le cas en 2012 et qui s'est traduit par une perte opérationnelle de cette activité. Afin de limiter ce risque, Colas cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement en matière première et à améliorer la productivité de SRD par différentes actions d'optimisation (passage à l'alimentation au gaz en 2013, génératrice d'économies d'énergie, recherche d'un meilleur mix-produits).

Par ailleurs, une politique de couverture a été mise en place afin de réduire le risque lié au cycle d'approvisionnement/production/vente de SRD : le cycle est rapide (achat de la matière première le mois M, entrée en production le mois M+1, vente des produits qui en résultent les mois M+1, M+2 ou M+3) et les contrats d'achat et de vente sont établis pour réduire ce risque. Un Comité d'engagement est en charge des achats de matière première d'entrée.

LES RISQUES JURIDIQUES

Risques de conformité

Les activités de Colas sont caractérisées par l'importance du nombre de contrats (100 000 par an) et par une passation et une exécution décentralisées de ces derniers (800 établissements travaux et 1 400 sites de production répartis à travers le monde). Outre les règles toujours applicables (droit de la concurrence, droit pénal, etc.), la plupart des contrats passés avec des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices sont soumis à des règles particulières, que cela soit au niveau national ou international. Du fait de cette multiplicité de contrats et d'une organisation décentralisée, Colas est inévitablement confronté et exposé à une occurrence de non-respect des règles juridiques, notamment dans le domaine des pratiques anticoncurrentielles ou de la corruption, et ce malgré des efforts importants de prévention en amont (information, formation, charte, etc.) et une politique de sanction en aval. Ces risques, qui peuvent se traduire, pour l'entreprise, par des sanctions financières (sanctions des autorités de concurrence par exemple),

pourraient en outre engendrer des risques pénaux ou civils ou de perte de marchés (interdiction de répondre à certaines commandes) ou de perte d'image. L'occurrence et l'évaluation de ce risque sont très difficiles à mesurer.

Litiges significatifs au 31 décembre 2012

Les sociétés sont engagées dans des procès ou litiges qui sont dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués et provisionnés selon une méthode comparable à celle des exercices précédents, basée sur les retours d'expérience et l'analyse des directions et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la société, un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation nette du Groupe dans son ensemble. Les principaux litiges en cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous :

DOMMAGES ET INTÉRÊTS RÉCLAMÉS DANS LE CADRE DE LITIGES EN HONGRIE

Aux termes de six décisions rendues entre 2004 et 2012, le Conseil de la concurrence hongrois a condamné une dizaine de sociétés hongroises dont les filiales de Colas Egut, Debmüt, Hoffmann, Colas Dunantul et Alterra, sur le fondement d'ententes illégales conclues à l'occasion d'appels d'offres relatifs à des marchés publics.

Le montant cumulé des amendes s'est élevé à approximativement 4 143 millions de HUF (soit environ 14 millions d'euros ⁽¹⁾), dont approximativement 1 437 millions de HUF (soit environ 5 millions d'euros ⁽¹⁾) ont déjà été payés. Le solde correspond à des décisions de sanction non définitives ou annulées.

Dans le prolongement de ces différentes décisions, certaines des sous-filiales hongroises de Colas ont fait l'objet de demandes de dommages et intérêts devant les tribunaux hongrois en réparation du préjudice prétendument subi du fait de ces ententes. Le montant total des demandes au titre de ces litiges représente approximativement 6 967 millions de HUF (soit environ 24 millions d'euros ⁽¹⁾), hors intérêts et frais de procédure éventuellement dus.

La demande la plus significative concerne le dossier de l'autoroute M 3, dans lequel la Structure Nationale de Développement hongroise, après la condamnation par le Conseil de la concurrence le 23 juillet 2004, a réclamé en 2007 la condamnation de deux filiales de Colas au versement de dommages et intérêts d'un montant total de 5 186 millions de HUF (soit environ 18 millions d'euros ⁽¹⁾) plus intérêts. Un expert mandaté pour évaluer le préjudice a rendu un rapport le 22 avril 2010, concluant à l'absence de préjudice, puis a confirmé son analyse devant le tribunal le 10 décembre 2010, après contestation du demandeur. Le tribunal a nommé en septembre 2011 un nouvel expert en construction et un expert en comptabilité. Devant le risque d'irrecevabilité de la demande de la Structure

(1) Sur la base du cours au 31 décembre 2012.

Nationale de Développement hongroise, l'État a assigné le 12 octobre 2012 l'ensemble des participants à l'entente sur une base solidaire (et non plus les sociétés attributaires par contrat). Cette nouvelle action est susceptible d'être prescrite.

Globalement, compte tenu des décisions des tribunaux et des avis d'experts rendus en 2012, la société estime que le risque global s'est plutôt réduit par rapport à fin 2011.

DOMMAGES ET INTÉRÊTS RÉCLAMÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME À LA FILIALE COLAS ÎLE-DE-FRANCE – NORMANDIE

Le Conseil de la concurrence français a condamné six entreprises, dont Colas Île-de-France – Normandie, par une décision en date du 15 décembre 2005, confirmée par un arrêt de la Cour de cassation en date du 15 janvier 2008, pour avoir conclu des ententes sur les marchés d'enrobés de la Seine-Maritime entre mars 1988 et décembre 1998. Le montant cumulé des amendes s'est élevé à 33 660 000 euros, Colas Île-de-France – Normandie s'étant acquitté de la somme de 21 000 000 euros. À la suite de cette condamnation, le Département de la Seine-Maritime a déposé une requête le 25 février 2010 tendant à demander, à titre principal, la condamnation solidaire au remboursement du prix versé par le Département au titre des marchés litigieux, soit la somme de 133,7 millions d'euros et, à titre subsidiaire, la condamnation solidaire des entreprises contractantes à réparer le préjudice subi par le Département de la Seine-Maritime, à hauteur d'un montant de 35,6 millions d'euros correspondant au surcoût des marchés litigieux. Colas Île-de-France – Normandie a contesté le bien-fondé de ces demandes aux termes d'un mémoire en défense déposé auprès du Tribunal administratif de Rouen en novembre 2011, suivi d'un mémoire en duplique déposé en avril 2012. Le Département de la Seine-Maritime a déposé un mémoire en duplique le 19 avril 2012. Une audience devant le Tribunal administratif de Rouen a eu lieu le 31 mai 2012 et le tribunal a décidé de rouvrir l'instruction jusqu'au 12 juin 2012. Après l'audience du 12 juin 2012, le Conseil d'État a décidé de dépayser l'affaire au profit du Tribunal administratif d'Orléans.

CONTRÔLES URSSAF

Fin 2009, l'Urssaf a notifié à Colas un redressement d'un montant de 52,6 millions d'euros concernant des allègements de charges sociales liés aux dispositifs « TEPA » et « Fillon » au titre des exercices 2006 à 2008. L'Urssaf demande le paiement de tous les allègements de charges sociales relatifs à ces dispositifs, dès le premier euro, sous forme d'une taxation forfaitaire, notamment au motif que les sociétés du Groupe concernées n'auraient pas délivré les informations nécessaires sous forme dématérialisée. Selon l'Urssaf, cette délivrance d'information sous forme dématérialisée est exigée par le Code de la sécurité sociale. Colas et ses filiales estiment que les conditions d'une taxation forfaitaire prévue par l'article R. 242-5 du

Code de la sécurité sociale ne sont pas réunies dès lors qu'elles ont remis sous forme papier les documents ou justificatifs nécessaires à la réalisation du contrôle et que leur présentation en permettait l'exploitation. Alors que certaines contestations sont actuellement pendantes devant les Commissions de recours amiables, d'autres dossiers (concernant notamment Colas Île-de-France – Normandie, Colas Mayotte et Colas DGIE) ont fait l'objet d'une saisine d'un tribunal des affaires de sécurité sociale au cours de l'année 2011.

LITIGE RELATIF AU CONTRAT DE L'AUTOROUTE A 2 CERNAVODA-CONSTANTA EN ROUMANIE

Le 9 mars 2009, Colas SA a conclu un contrat avec la Société Nationale Roumaine d'Autoroute et de Route (SNRAR) portant sur la construction de l'autoroute A 2 Cernavoda-Constanta, d'une longueur de 20 km à réaliser en conception-construction pour un montant de 175 millions d'euros. À la suite de difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat de construction, les négociations entamées avec l'État roumain n'ont pu aboutir. Colas a en conséquence résilié le contrat pour fautes contractuelles du maître de l'ouvrage le 28 mars 2011. Colas a déposé une requête d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale le 19 décembre 2011, réclamant notamment le versement de plus de 150 millions de lei roumains, soit environ 35 millions d'euros (hors intérêts). SNRAR a répondu à la requête d'arbitrage le 8 mars 2012 en indiquant au tribunal arbitral qu'elle souhaite faire une demande reconventionnelle d'un montant au moins égal à 10 575 300 lei roumains, soit environ 2,4 millions d'euros ⁽¹⁾.

Colas a déposé son écrit en vue d'établir les faits de la cause (article 20 du règlement CCI 1998) le 14 août 2012. Compte tenu des difficultés liées à la procédure de la commande publique pour nommer ses conseils, SNRAR s'est vu accorder un délai jusqu'à janvier 2013 pour déposer son écrit établissant les faits de la cause.

CONTENTIEUX FISCAL AU CANADA AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE FACTURÉE PAR COLAS À SA FILIALE SINTRA INC.

L'agence de revenu du Canada conteste la déductibilité des frais d'assistance technique facturés par Colas maison mère à sa filiale Sintra Inc. pour les exercices 2004 à 2012 au motif notamment d'une documentation insuffisante. Les montants en jeu sur cette période s'élèvent à 63 millions de dollars canadiens, soit environ 48 millions d'euros ⁽¹⁾. Tous les moyens de recours seront utilisés, y compris le recours à la procédure amiable prévue par la convention fiscale franco-canadienne.

Le risque au niveau du résultat consolidé est limité compte tenu de la convention de non double imposition franco-canadienne. La position retenue au niveau consolidé est donc de ne provisionner que les éventuelles pénalités et les intérêts de retard.

(1) Sur la base du cours au 31 décembre 2012.

LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Risque d'incendie, d'explosion, de pollution accidentelle

Ce risque dont l'importance est variable selon la taille et la nature d'activité des sites est considéré comme non significatif pour la plupart des sites industriels, du fait de leur taille limitée. Ces sites sont cependant sous surveillance régulière, pour réduire l'occurrence de tels événements (les procédures de permis de feu et les audits par thermographie infrarouge des installations thermiques et électriques, par exemple, renforcent les actions de maintenance préventive). Les sites plus importants ou plus sensibles de par leur nature d'activité sont traités spécifiquement (site d'Axter, à Courchelettes, de production de membranes d'étanchéité ; site de SRD, à Dunkerque, de production de bitume et autres produits raffinés) : au-delà des réglementations, ils sont suivis en liaison avec les départements ingénierie de leurs compagnies d'assurances, qui émettent des recommandations en matière de prévention des risques.

L'ensemble des sites font l'objet de couvertures d'assurances adaptées.

Par ailleurs, certains des sites de production du Groupe pourraient être à l'origine de pollutions accidentelles (ruptures de canalisations ou d'installations de stockage), même si les installations sont conçues et font l'objet d'une maintenance pour réduire au maximum l'occurrence de tels événements (exemple : bacs de stockage). Compte tenu de la multiplicité des sites, de leur taille modeste et de la gestion de ces risques, un éventuel incident devrait être de portée limitée et non significatif au niveau du Groupe.

Risques environnementaux

ÉMISSIONS DE CO₂

Les processus de production des installations industrielles du Groupe entraînent l'émission de CO₂. En 2012, la plupart des installations n'étaient pas soumises à la procédure des quotas (à l'exception de SRD et de quelques postes d'enrobage au Danemark). La législation en matière d'émissions de CO₂ est graduellement évolutive dans les pays de l'Union européenne. Ainsi, une trentaine de postes d'enrobage supplémentaires, situés principalement en France (23 postes) et, dans une moindre mesure, dans d'autres pays européens (sept postes), comme la Belgique, la Hongrie et la Croatie, y seront assujettis en 2013. Il ne peut être exclu qu'à terme la procédure de quotas soit applicable à un nombre croissant d'installations, entraînant des coûts de fonctionnement plus élevés.

Concernant SRD, les processus de production des installations entraînent l'émission de CO₂ et, de ce fait, le site est soumis au système des quotas, dont les déclarations sont contrôlées par un cabinet d'audi-

teurs agréé. Il ne peut être exclu que SRD, qui émet actuellement moins que ses quotas, les dépasse dans les années à venir et doive acquérir des droits d'émission sur le marché. Dans le but de limiter les émissions de CO₂, une modification des sources d'approvisionnement en énergie de SRD (passage du fuel au gaz) a été finalisée début 2013.

Les autres émissions atmosphériques sont encadrées par des contrôles réguliers des autorités extérieures et par des contrôles internes.

REMISE EN ÉTAT DES SITES D'EXPLOITATION

Les sites industriels du Groupe relèvent, en France, de la réglementation des installations classées, et, dans d'autres pays où le Groupe opère, de réglementations similaires. En France, des engagements de remise en état des sites d'exploitation de carrière sont définis avec les autorités préfectorales et font partie intégrante des autorisations d'exploitation. Ces engagements sont provisionnés dans les comptes, et révisés et ajustés périodiquement. Au 31 décembre 2012, ces provisions s'élevaient à 158 millions d'euros (contre 152 millions d'euros à fin 2011). En cas de durcissement des législations, les coûts de remise en état éventuels pourraient augmenter.

Une politique systématique de certification environnementale (norme ISO 14001 par exemple) est menée. La documentation et la mesure des progrès sont réalisées par un travail d'animation des audits de suivi et de certification avec l'aide d'organismes extérieurs et de moyens internes, et s'appuient sur un système de check-lists mondialisées, déployées depuis trois ans, qui couvrent désormais la plupart des activités de production de matériaux et permettent de consolider les plans d'action. À fin 2012, 80 % du chiffre d'affaires réalisé dans l'activité de production de matériaux de Colas dans le monde est couvert par au moins une certification ou l'usage des check-lists internes. L'ensemble du dispositif a été intégré au système de contrôle interne pour la France et l'International.

En ce qui concerne la remise en état du site de SRD en fin d'exploitation, des engagements sont provisionnés dans les comptes de la société sur la durée prévisionnelle de l'exploitation et les montants sont réactualisés périodiquement.

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

La filiale SRD est une usine de production d'huiles, de bitumes et de produits de spécialités obtenus par le raffinage de produits pétroliers. Elle relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et, du fait de la nature des produits, est soumise à plusieurs directives européennes : Seveso (seuil haut), Combustion (régissant les émissions atmosphériques des installations importantes de combustion) et IPPC (régissant les activités polluantes). Les exigences associées sont transcrites par les autorités préfectorales dans des autorisations d'exploiter. Les installations sont conçues et maintenues afin de se prémunir ou de réduire au maximum l'occurrence d'un accident de pollution ou de tout incident majeur.

Des programmes de contrôle spécifiques sont en place, vérifiés par un service interne d'inspection. La pertinence et le suivi des programmes sont audités régulièrement par les services de l'État. Des scénarii d'accidents sont définis avec l'administration dans le cadre d'études de danger et les moyens de secours sont formalisés dans des plans d'opération internes. La maîtrise des risques repose notamment sur le professionnalisme des collaborateurs, qui s'appuient sur des procédures strictes d'exploitation formalisées dans un système de gestion de la sécurité (SGS) respectant la norme ISO 14001. Ce système est présenté une fois par an au Comité local d'information et de concertation (CLIC), instance composée de représentants de l'administration, dont le sous-préfet, des collectivités locales, du milieu associatif et des industriels. Les incidents ou accidents mineurs sont enregistrés et analysés. Les modifications font l'objet d'une Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC), méthode normalisée d'analyse des risques industriels pour des systèmes complexes. Les travaux de maintenance sont étroitement orientés par le système de gestion de sécurité et par les recommandations des départements ingénierie des compagnies d'assurances vers l'entretien préventif. L'installation est arrêtée tous les cinq ans pour des investissements lourds de remise à niveau, appelés « grand arrêt ». Enfin, SRD est régulièrement contrôlée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), chargée de vérifier la bonne application des procédures.

Trois autres sites beaucoup plus petits sont classés Seveso « seuil bas » : il s'agit de dépôts d'explosifs pour l'exploitation de sites de carrières en Martinique, à Mayotte et à Saint-Martin. Par ailleurs, en dehors du contexte européen, il faut citer la raffinerie KBC en Malaisie (filiale thaïlandaise Tipco) et quelques dépôts d'explosifs en Afrique et dans l'Océan Indien. Ces installations sont gérées selon les mêmes règles de prévention qu'en Europe mais dans des cadres administratifs différents en fonction des pays hôtes. Tous ces sites nécessitent la mise en place d'outils de gestion spécifiques de la sécurité et sont soumis à des législations nationales et européennes très contraignantes. Ces exigences sont en général devenues plus strictes au fil du temps. Dans l'hypothèse où ces réglementations deviendraient encore plus exigeantes, les investissements et charges de mise en conformité pourraient augmenter à l'avenir.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques d'accidents du travail

Le Groupe peut être confronté au risque d'accidents du travail, notamment en raison de l'utilisation d'engins de chantier et d'équipements industriels, ainsi qu'au risque d'accidents de la circulation routière, que ce soit dans le cadre des déplacements des collaborateurs ou lors de l'acheminement de convois exceptionnels. Le Groupe mène, depuis de très longues années, une politique extrêmement volontariste de

prévention et de formation. Des actions importantes sont menées par ailleurs dans le domaine des transports d'engins de chantier ou d'équipements industriels (rappel des réglementations en matière de convoi exceptionnel, généralisation d'un logiciel de calcul des charges, élaboration par chaque filiale d'un plan d'action transport, rappel des instructions et procédures d'arrimage des engins transportés, rappel des procédures de contractualisation des transports et des locations de matériel), en matière de prévention d'incendie (notamment dans les activités de travaux d'étanchéité) et dans les activités de travaux souterrains pouvant entraîner des ruptures dans les réseaux de fluides dangereux comme le gaz.

Risques de santé au travail

BITUME ET RAYONNEMENTS ULTRAVIOLETS

Dans les activités Routes et Étanchéité, les salariés du Groupe sont plus particulièrement exposés aux fumées de bitume, que ce soit sur les chantiers de plein air ou sur les chantiers en milieu fermé, tels que les tunnels, pour lesquels le risque est accentué du fait de l'effet combiné des gaz d'échappement des engins et des problèmes de ventilation. Le seul effet nocif sur la santé qui soit véritablement avéré dans les conditions de travail des chantiers routiers est celui d'une irritation des voies respiratoires et des yeux, mais le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a publié, en 2011, un nouveau classement des produits cancérogènes, après avoir recensé toutes les études disponibles. Il a décidé de classer en catégorie 2B, c'est-à-dire possiblement cancérogène, l'exposition professionnelle pendant l'application des enrobés ou de l'asphalte. À ce stade, selon le CIRC, il ne peut être établi de lien probable ou avéré entre cancer et utilisations routières du bitume ou de l'asphalte. Colas continue donc de classer le risque lié à l'exposition aux fumées de bitume comme faible et suffisamment réduit, sauf dans les utilisations en milieu fermé pour lesquelles une analyse de risque spécifique est nécessaire en raison de l'effet combiné des gaz d'échappement des engins et des questions de ventilation.

Par ailleurs, la nature des activités du Groupe amène de nombreux collaborateurs à travailler en plein air et à être exposés de manière répétée au rayonnement ultraviolet (UV), principal facteur de risque environnemental des cancers de la peau.

En novembre 2012, dans le cadre du procès dit « du bitume », la cour d'appel de Lyon a confirmé la reconnaissance de la maladie professionnelle d'un salarié d'Eurovia, au motif qu'« il a été exposé à l'action conjuguée du soleil et du produit potentiellement dangereux qu'il était chargé d'épandre », ainsi que la faute inexcusable de l'employeur. Il faut toutefois noter que la cour précise qu'il ne s'agit pas là du « procès en général ni du goudron, ni du bitume, ni de leur composants, ni des entreprises de travaux publics en général ». Il ne peut pas être exclu que, si de nouvelles études établissaient un lien, même incertain, entre utilisations routières du bitume et cancer, de nouvelles réglementations pourraient être prises,

même si rien n'indique à ce stade une telle évolution. L'image du Groupe, en tant qu'acteur de premier plan de la profession routière, pourrait être affectée par d'éventuelles nouvelles campagnes médiatiques, de nouvelles décisions de justice ou de nouvelles études scientifiques en la matière.

Colas continue de procéder à des mesures régulières de l'exposition aux fumées de bitume de ses collaborateurs sur les chantiers (suivi coordonné par la Direction des Ressources Humaines avec le concours de la Direction Environnement), cherche à faciliter le travail des chercheurs et des médecins du travail et promeut, auprès des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage, la généralisation de l'emploi d'enrobés et d'asphaltes tièdes, qui permettent de réduire significativement les températures d'application des produits contenant du bitume et de quasiment supprimer les émissions de fumées de bitume. Le Groupe étudie les solutions d'organisation des travaux visant à limiter l'exposition des compagnons aux UV et au bitume et poursuit de manière proactive sa politique d'innovation pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs : il a ainsi mis en place, partout où cela est possible, une politique d'achat de finisseurs (matériel d'application d'enrobés) bénéficiant d'un système d'aspiration de fumées sur chantier. À titre d'illustration, tous les finisseurs de Colas en Amérique du Nord (au-dessus de 7 tonnes) sont ainsi équipés de ces hottes aspirantes. Le Groupe veille également à limiter la température des matériaux à répandre dans les limites des règles de qualité et utilise de manière croissante des enrobés tièdes. Pour l'ensemble des activités utilisant le bitume dans le monde, il dispose de techniques permettant une application à une température inférieure à 200 °C. Colas est l'inventeur de certaines de ces techniques, notamment pour les asphaltes (dans ce dernier cas, Colas a mis son savoir-faire à disposition de l'ensemble de la profession en France métropolitaine, où il produit ces matériaux). Enfin, des consignes de prévention destinées à protéger des UV les salariés travaillant en plein air ont été mises en place et font l'objet de rappels réguliers : protection du visage et des parties du corps découvertes avec une crème solaire adaptée, port d'un couvre-chef et de vêtements couvrants, sensibilisation de la médecine du travail au dépistage systématique des tumeurs de la peau.

AMIANTE

Certains salariés de SRD ont pu, avant 1982, être exposés à de l'amiante. Une trentaine d'anciens salariés (en ce compris leurs ayants droit) de SRD (incluant certains collaborateurs de la société BP avant l'apport partiel d'actif du 31 décembre 1991) ont ainsi engagé des procédures à l'encontre de la société BP et/ou SRD et à l'encontre de la Caisse professionnelle d'assurance maladie (CPAM) de leur lieu de résidence. À ce stade, la procédure en vue de voir reconnaître la maladie professionnelle liée à une exposition à l'amiante ainsi que son opposabilité à l'employeur est toujours en cours. Si la maladie professionnelle était reconnue et déclarée opposable à l'employeur (et par conséquent le cas échéant à SRD), celui-ci pourrait voir ses cotisations futures majorées et pourrait avoir à supporter les conséquences financières de la reconnaissance de la maladie professionnelle.

Risques liés à l'exécution des contrats

Les risques généraux d'exécution des contrats sont relativement limités par le nombre important de contrats et la faible valeur moyenne de chacun. Cependant, il existe également des contrats de taille importante exécutés par certaines filiales, notamment des contrats du type concession ou PPP. Pour ces grands projets, en raison de leur complexité, les risques sont plus significatifs en matière de conception, de sujétions (géologiques, archéologiques, mise à disposition des terrains pour construire l'ouvrage), d'estimations des coûts, de réalisation, de délais d'exécution (exemple : libération tardive de terrains par le client), etc.

Risques liés aux conditions météorologiques et aux phénomènes naturels

Les activités de Colas peuvent être sensibles aux phénomènes naturels, et particulièrement aux conditions météorologiques. Lorsqu'elles sont défavorables (pluies, neige, gel), elles peuvent conduire à des arrêts de chantier ou d'activité, entraînant une non-couverture des coûts fixes. Elles peuvent également entraîner des coûts supplémentaires de réalisation des travaux (recours accru à l'intérim, locations de matériel), les chantiers devant être réalisés dans des délais plus restreints.

Par ailleurs, l'activité de Colas pourrait éventuellement être perturbée par des phénomènes naturels (tremblements de terre, inondations, cyclones, tempêtes, foudre...) pouvant entraîner l'interruption des activités ou la destruction accidentelle d'ouvrages en construction. De tels événements peuvent se traduire par une baisse de chiffre d'affaires ou entraîner des dépenses supplémentaires, dont une partie peut être prise en charge par les assurances.

Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a fondé une partie importante de son développement sur des opérations de croissance externe. La mise en œuvre de cette stratégie pourrait être notamment limitée par la valorisation excessive ou par l'absence de cibles appropriées, par la concurrence pour les projets d'acquisition ou, plus ponctuellement, par l'application du droit de la concurrence. Il ne peut pas être exclu que, pour différentes raisons, Colas puisse rencontrer des difficultés d'intégration d'acquisitions éventuelles dans son organisation, pouvant se traduire par des résultats et des flux de trésorerie inférieurs aux attentes, pouvant aller jusqu'à des dépréciations de goodwill.

Toute acquisition d'entreprise fait l'objet de demandes préalables d'investissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe et font l'objet d'un examen préalable avant présentation au Conseil d'administration de la filiale réalisant l'acquisition.

Risques liés au personnel

L'activité de Colas repose sur son capital humain, de sorte que le Groupe, qui doit assurer le renouvellement des générations, est confronté à des risques en matière de recrutement, de formation, de fidélisation, de maîtrise des coûts salariaux et de mouvements sociaux. Par ailleurs, l'indisponibilité pour quelque raison que ce soit ou la disparition de l'un des membres de l'équipe dirigeante pourrait ralentir certains projets de développement et affecter la direction opérationnelle du Groupe. L'anticipation des besoins en compétences et le développement des talents sont ainsi des axes prioritaires de la politique de ressources humaines du Groupe.

LES RISQUES DE LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2012, la trésorerie nette disponible du Groupe s'élève à 150 millions d'euros, auxquels s'ajoute un montant de 1 481 millions d'euros de lignes bancaires confirmées à plus d'un an et non utilisées à cette date. Au cours de l'année, Colas a notamment refinancé de manière anticipée 200 millions d'euros de lignes bancaires confirmées à cinq ans.

Les crédits bancaires contractés par les sociétés du groupe Colas ne comportent pas de clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité et/ou leur remboursement anticipé.

RÉPARTITION DES EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊT PAR ÉCHÉANCE

en millions d'euros	Échéances	Échéances à plus de 1 an						
	À moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus	Total 2012	Total 2011
	2013	2014	2015	2016	2017	2018 et plus		
Emprunts moyen et long terme		58	28	21	46	81	234	214
Locations financement		6	5	4	3	2	20	24
Autres dettes long terme						4	4	4
Sous-total	50	64	33	25	49	87	258	242
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	285							
31 DÉCEMBRE 2012	335	64	33	25	49	87	258	
Rappel 31 décembre 2011	162	40	39	23	19	121		242
Partie à moins d'un an de la dette long terme							50	48

LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES/UTILISÉES

en millions d'euros	Lignes confirmées – Échéances				Lignes utilisées – Échéances			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Au-delà	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Au-delà	Total
Lignes de crédit	69	1 652	87	1 808	50	171	87	308
Lettres de crédit								
TOTAL	69	1 652	87	1 808	50	171	87	308

LES RISQUES DE MARCHÉ

Certaines sociétés du Groupe utilisent des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence des variations de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières sur leur résultat. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-dessous.

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est faiblement exposé au risque de change puisque les filiales réalisent une très faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation et que la plus grande

partie de l'activité du Groupe est réalisée dans la zone euro (61 %).

Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires à l'international est réalisé par des filiales locales dont la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux, de sorte que l'évolution des taux de change n'a pas d'autres impacts significatifs sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe que l'effet de conversion calculé à partir de la variation d'une parité moyenne. Environ un cinquième de l'activité étant réalisé en Amérique du Nord, le Groupe a une sensibilité à l'évolution de la parité euro/dollar américain et euro/dollar canadien.

Les emprunts ou placements sont centralisés dans la même devise (euro, dollar américain, dollar canadien, etc.).

RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE À COURT TERME ET À LONG TERME PAR DEVISE

en millions d'euros	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Long terme décembre 2012	112	24	75	47	258
Court terme décembre 2012	185	22	8	120	335
Long terme décembre 2011	105	21	79	37	242
Court terme décembre 2011	24	23	10	105	162

(1) Contrevaleur en euros.

Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

D'une manière générale, les investissements nets réalisés par le Groupe dans des entités étrangères (filiales, participations, succursales, co-entreprises) ne font pas l'objet d'une couverture de change car ces entités n'ont pas vocation à être cédées.

Des couvertures de change à terme sont utilisées dans le but d'optimiser la trésorerie du Groupe par la conversion, sans risque de change, d'excédents en une devise, prêtés à des filiales dans leur devise locale en substitution de lignes bancaires en devises locales.

L'activité liée à la Société de la Raffinerie de Dunkerque est plus exposée au risque de change du fait de l'achat et de la vente de produits valorisés en dollars qui sont achetés et vendus en dollars et/ou en euros. Une politique de gestion de ce risque est réalisée par le biais de swaps de devises pour les flux en dollars.

RISQUE DE TAUX

Le compte de résultat du Groupe est relativement peu sensible aux variations des taux d'intérêt. En général et en moyenne sur l'exercice, la partie des dettes financières à taux variable est équivalente à la trésorerie disponible, elle-même placée à taux variable ; seule la saisonnalité de l'activité entraîne le recours à des emprunts à court terme.

Certains actifs ou passifs financiers peuvent ponctuellement être couverts.

La répartition de la dette financière courante et non courante après prise en compte des opérations de couverture de taux adossées non échues à la date de clôture de l'exercice, et hors concours bancaires courants est la suivante :

Dettes à taux fixe : 69 % (contre 65 % en 2011).

Les dettes à taux variables non adossées à un swap de taux d'intérêt se répartissent par échéance de la manière suivante :

en millions d'euros	Échéances						Total
	< 1 an ⁽¹⁾	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018 et +	
	50	27	5	4	3	7	96

(1) Les dettes à taux fixes à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

En prenant en compte le swap de taux d'intérêt pour 30 millions d'euros à échéance 2016 contracté par Aximum et adossé à un compte courant moyen terme avec Colas SA, les dettes à taux fixe passent à 78% (contre 75% en 2011).

Au 31 décembre 2012, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

en millions d'euros	Taux variables	Taux fixes	Total
Actifs financiers :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435		435
Dettes financières :			
Emprunts ⁽¹⁾	(250)	(70)	(320)
Concours bancaires courants	(285)		(285)
Position nette avant gestion	(100)	(70)	(170)
Couverture de taux	172	(172)	
Position nette après gestion	72	(242)	(170)
Correctif lié à la saisonnalité de l'activité ⁽²⁾	(584)		(584)
POSITION APRÈS GESTION ET CORRECTIF	(512)	(242)	(754)

(1) Y compris (12) millions d'euros de juste valeur de swaps de taux comptabilisée en « Autres produits et charges comptabilisés ».

(2) L'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année (calculée sur la base de la moyenne des trésoreries financières moyennes mensuelles) et la position nette comptable à fin décembre, hors dettes à taux fixe et portefeuille de swaps de taux d'intérêt.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette ci-avant engendrerait une augmentation des frais financiers de 5 millions d'euros en année pleine.

RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Il convient de se reporter à la section « Les risques sur matières premières » du présent document (p.30).

Principes et règles des opérations de couverture utilisées par le Groupe

Les instruments utilisés sont limités à des produits classiques comme :

- les achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- les achats et ventes de contrats *futures*, swaps sur matières premières, options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ces instruments ont pour caractéristiques de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des banques françaises et internationales de premier rang et de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition aux risques de change, de taux et de matières premières font l'objet d'un suivi détaillé et spécifique transmis aux organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE (CASH-FLOW HEDGE)

La couverture de flux de trésorerie correspond à la couverture des variations de flux futurs de trésorerie de l'instrument couvert ou d'une opération future.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit (ou la perte) réalisé sur la partie de l'instrument de couverture que l'on estime être une couverture efficace est comptabilisé directement en autres produits et charges comptabilisés.

La partie de couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits (ou pertes) résiduels sur l'instrument de couverture sont inclus en résultat.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

La couverture de juste valeur a pour objectif de limiter les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif présent dans le bilan.

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de la juste valeur d'une créance ou d'une dette, le profit (ou la perte) résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur à la date de clôture des comptes est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le profit (ou la perte) sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert et est comptabilisé directement en résultat.

La juste valeur des éléments couverts, en fonction du risque couvert, correspond à leur valeur comptable convertie en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Méthodes comptables appliquées en matière d'instruments financiers

Le Groupe utilise les principes et méthodes comptables définis par la norme IAS 39, à savoir :

CRITÈRES POUR COMPTABILISER UN ACTIF OU UN PASSIF FINANCIER

La comptabilisation de couverture est appliquée lorsque les instruments financiers dérivés compensent, en totalité ou en partie, la variation de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert. L'appréciation de l'efficacité des couvertures est effectuée à intervalles réguliers au moins tous les trimestres.

Cependant, dans certains cas (montants notionnels modestes, maturités de couverture courtes, impacts limités sur le compte de résultat), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

BASE D'ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis à leur coût ou au coût amorti selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.

COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Le Groupe utilise peu d'instruments financiers ; les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. Leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'estimation telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur d'utilité (actualisation des flux de trésorerie). Ces modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES GÉNÉRÉS PAR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur. Les profits et pertes latents qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

À la date de clôture, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est égale au montant que le Groupe devrait recevoir ou payer pour clôturer les positions. La juste valeur est évaluée en tenant compte des taux d'intérêt actuels. La juste valeur des contrats de change à terme

est égale à leur valeur de marché à la date de clôture, c'est-à-dire la valeur actualisée du cours ou du taux à terme.

Instruments financiers au 31 décembre 2012

Est présentée, ci-après, la somme des encours notionnels au 31 décembre 2012 de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux et répartition par devise pour les opérations de change.

COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Swaps de taux			Échéances	Total	Total
en millions d'euros	2013	2014 à 2017	Au-delà	31/12/2012	31/12/2011
Sur actifs financiers					-
Sur passifs financiers	9	226	96	331	237

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (GB) une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les vingt-cinq années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux, à échéance janvier 2028, a été mis en place.

Ce swap est receveur de taux variable, payeur de taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2012, le montant de ce swap est de 70 millions d'euros (57 GBP).

Colas a contracté des swaps cycliques payeurs de taux fixe afin de couvrir le profil saisonnier de son endettement. Le montant de ce swap est en moyenne de 141 millions d'euros.

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés du Groupe réalisent une faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

La part du chiffre d'affaires à l'international est réalisée la plupart du temps par des filiales qui ont leurs facturations et leurs dépenses libellées dans la devise du pays. Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

en millions d'euros	GBP ⁽¹⁾	USD ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2012	31/12/2011
Achats à terme		67	3	70	10
Ventes à terme	4	51	32	87	100
Swaps de devises					-
Options de change					-

(1) Contrevaleur en euros.

COUVERTURE DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

en millions d'euros	Brent/WTI	Fuels	31/12/2012	31/12/2011
Achats à terme		3	3	5
Ventes à terme	8		8	12
Swaps				-
Options	6		6	5

Les ventes à terme de contrats Brent correspondent à des couvertures mises en place dans le cadre de l'activité liée à la Société de la Raffinerie de Dunkerque.

Au 31 décembre 2012, ces couvertures représentent un encours de 95 000 barils de Brent vendus à terme pour un montant notionnel (volume multiplié par prix à la date de clôture) de 8 millions d'euros. La mise en juste valeur de cet encours de couvertures au 31 décembre 2012 a une incidence négligeable sur les autres produits et charges comptabilisés du Groupe (*cash-flow hedge*).

VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2012, la valeur de marché (*Net Present Value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (34) millions d'euros, y compris intérêts courus non échus (ICNE). Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir des dettes du Groupe.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : (21) millions d'euros ;
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : (13) millions d'euros ;
- opérations ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une relation de couverture : (0) million d'euros.

Toutes les opérations en portefeuille sont réalisées à des fins de couverture.

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (GB), soit (21) millions d'euros y compris ICNE, est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 21 millions d'euros.

Le total de la valorisation du portefeuille d'instruments financiers de taux net de la valorisation du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par la ville de Portsmouth est de (12) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas de translation de la courbe des taux de + 1 % (et respectivement de – 1 %, avec un plancher de taux à 0 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (34) à (17) millions d'euros (respectivement à (45) millions d'euros), y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (34) à (35) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 10 % du prix des matières premières, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers passerait de (34) à (35) millions d'euros, y compris ICNE.

Les calculs ont été effectués par un prestataire indépendant selon les usages en vigueur sur les marchés.

LES ASSURANCES ET LA COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe veille à protéger les actifs, les biens et les personnes contre les sinistres prévisibles qui peuvent être assurables, tout en préservant sa compétitivité. Les risques estimés sont gérés à tous les niveaux par la prévention, le transfert juridique du risque ou l'assurance du risque.

Le transfert à l'assurance est conditionné à la définition et l'évaluation du risque (probabilité et survenance du dommage). Les risques principaux sont obligatoirement assurés.

La Direction des Risques et Assurances de Colas supervise et apporte, chaque fois que cela est nécessaire, son expertise à la gestion des risques de ses filiales. Certains risques sont assurés par des polices Groupe gérées par Colas sur la base d'informations des filiales ; d'autres peuvent être couverts facultativement dans le cadre de polices existantes (auquel cas il appartient aux filiales d'adhérer à ces polices) ; enfin, à l'international, certaines polices d'assurance sont souscrites localement, soit pour répondre à la législation locale, soit pour couvrir des risques de fréquence nécessitant une gestion de proximité.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Les assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers et recouvrent principalement l'assurance automobile obligatoire, la responsabilité civile travaux, produits, exploitation et décennale.

Les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus et sont généralement supérieurs à 5 millions d'euros.

DOMMAGES

Les assurances de dommages aux biens couvrent les dommages qui pèsent sur les éléments d'actifs du patrimoine des sociétés. Les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens.

CONSTRUCTION

Pour les ouvrages en construction, une assurance spécifique est souscrite quand il existe une obligation contractuelle.

Une politique de prévention initiée de longue date et renforcée chaque année permet d'avoir un réel partenariat avec les compagnies d'assurances et a permis au Groupe de renouveler les polices d'assurance dans des conditions relativement identiques aux années précédentes.

PRISES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice 2012, les prises de participation significatives ⁽¹⁾ ont été les suivantes :

Nom de la société	Siège social	% de détention
Chartres Enrobés	Lucé (France)	23 %
INMS – Ingénierie nouvelle en mécanique des sols	Saint-Martin-de-Crau (France)	33 %
Pullman Rail Ltd	Cardiff (Grande-Bretagne)	100 %
Aguilar Montajes SA	La Florida Santiago (Chili)	100 %
Société Claude Chagnon	Montréal (Canada)	40 %
Dust-A-Side	Pretoria (Afrique du Sud)	50 %
Carrières de Dumbéa	Dumbéa (Nouvelle-Calédonie)	50 %
Société de préfabrication de béton	Dumbéa (Nouvelle-Calédonie)	50 %
Société de Comptabilité et de Gestion	Nouméa (Nouvelle-Calédonie)	50 %

(1) Seuil d'information retenu : investissements supérieurs à 150 000 euros.

Acquisitions complémentaires de titres de participation : néant.

STRATÉGIE

La stratégie poursuivie par le Groupe a été et reste une stratégie de croissance rentable et maîtrisée à long terme. Elle vise à répondre aux besoins du monde actuel en termes de mobilité, d'urbanisation et d'enjeux environnementaux. Elle intègre une démarche de développement responsable, déclinée sur les plans sociaux, sociétaux et environnementaux, et repose sur plusieurs axes :

- le **renforcement et l'extension d'un réseau d'implantations** en France et hors de France, pour établir et **développer des positions de leader locales et pérennes**, et bénéficier d'une bonne **diversification géographique** favorable à la **répartition des risques**. Le développement en France et à l'international est ainsi fondé en partie sur la croissance externe.

Dans une logique de gestion des risques, Colas a privilégié et privilégie les investissements dans des pays développés (Amérique du Nord, Europe ou Australie), puisque son activité nécessite un cadre politique, juridique, fiscal et légal stable. Toutefois, le Groupe peut également investir de manière ciblée dans d'autres zones, dans la mesure où les projets permettent une protection satisfaisante des investissements réalisés ;

- la **maîtrise des matériaux** et des ressources nécessaires aux activités (en particulier granulats, bitume), dans un processus **d'intégration industrielle optimisée** qui répond aux objectifs suivants :

- accroître la sécurité des approvisionnements nécessaires à l'activité et à la croissance,
- générer plus de valeur ajoutée,
- améliorer la compétitivité notamment grâce à des synergies et à des économies liées à des distances de transport de matériaux de construction réduites,
- contrôler la qualité des matériaux des produits et des prestations ;

- la poursuite du **développement des activités de spécialités existantes**, proches du cœur de métier, la route, en termes de nature d'activité et de type de clients, qui permet :

- l'enrichissement de l'offre aux clients,
- le développement de synergies,
- l'entrée dans de nouvelles zones géographiques et dans des marchés à forte croissance prévisible ;

- le développement d'une **offre** de produits et de services **élargie** et **innovante**. Le Groupe souhaite ainsi poursuivre :

- le développement d'**offres complexes** intégrant toutes les compétences de Colas (techniques – de l'analyse à la prescription et à la conception, à la construction et à la maintenance –, financières et juridiques) comme les projets de PPP, de concession ou de gestion de réseaux,

- la réalisation de **grands projets complémentaires** aux activités traditionnelles de « fonds de commerce » et permettant de mieux servir les clients,

- l'**anticipation** des exigences des clients (qualité, confort, sécurité) et des enjeux de développement durable au travers d'une **politique de recherche et développement** orientée vers l'amélioration des techniques existantes, la conception de nouveaux produits et l'élargissement de l'offre de services ;

- la volonté de continuer à **privilégier la rentabilité aux volumes**, avec un objectif d'amélioration permanente des marges pour l'ensemble des activités.

FORCES

Sur les vingt dernières années, Colas a connu une solidité et une pérennité de ses résultats financiers, avec un chiffre d'affaires et un résultat net multipliés par sept.

La force du Groupe réside notamment dans :

- un positionnement sur des **marchés porteurs** où il existe de nombreuses opportunités de développement liées à :

- des **besoins d'infrastructures de transport dans le monde importants**, portés par des facteurs sous-jacents structurels : la croissance démographique, l'urbanisation, l'accroissement des échanges mondiaux, le retard d'équipement des pays émergents, la nécessité de renouvellement des infrastructures des pays développés, la mobilité, les enjeux environnementaux ;

- **l'entretien des réseaux d'infrastructures**, souvent plus important que la construction neuve dans de nombreux pays matures.

Les activités de fonds de commerce de Colas se caractérisent par une large part d'entretien et de maintenance, et répondent à des **besoins récurrents**, ce qui a comme conséquence de donner une **bonne visibilité** sur les perspectives de chiffre d'affaires. Elles sont par ailleurs caractérisées par un nombre très important de chantiers permettant une **bonne répartition des risques** ;

- **un réseau** de plus de **800 établissements** travaux et **1 400 sites de production** de matériaux implantés dans **près de 50 pays**, depuis plus de cent ans pour certains d'entre eux, couvrant les cinq continents.

La **densité de ce maillage** constitue un atout dans des métiers où la présence locale et la proximité avec les clients constituent des éléments clés et compte tenu du coût du transport des matériaux utilisés par les activités de travaux, qui augmente avec la distance ;

- une **intégration verticale** en amont de la chaîne de production et une politique de sécurisation des matériaux nécessaires aux activités (granulats, émulsions, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume...).

Cette intégration **contribue aux performances opérationnelles** du Groupe en **créant des synergies** et en assurant la sécurité et la qualité d'une partie importante de ses approvisionnements. Elle a permis de **bâtir des positions fortes** dans la production de matériaux : le Groupe occupe le premier rang mondial en ce qui concerne la production d'émulsions et celle d'enrobés ;

- une **organisation décentralisée** avec un fort ancrage de proximité, **souple, réactive et adaptée aux attentes du marché**.

Cette organisation est mise en œuvre à l'échelon mondial tout en s'adaptant à chaque contexte local. Un nombre limité de niveaux hiérarchiques permet de placer la prise de décision au niveau le plus pertinent et le plus efficace.

Grâce à cette organisation, le Groupe sait faire preuve **d'agilité opérationnelle** et de **flexibilité**, et est capable de s'adapter à une évolution du marché ;

- des **capacités techniques, juridiques et financières** reconnues dans l'exécution de contrats complexes, ayant permis au Groupe de remporter des **succès commerciaux majeurs**.

Colas est ainsi capable de proposer, là où il est implanté, une **offre complète** au service des besoins des clients, incluant notamment la conception, la construction, l'ingénierie et la maintenance de grands projets d'infrastructures de transport.

Le Groupe a donc la capacité de **saisir les opportunités liées au développement de formes d'offres complexes**, lui permettant d'optimiser les besoins des clients et les contraintes de financement : concessions, PPP, PFI, MAC... ;

- une capacité à **saisir les opportunités de croissance externe et à intégrer les sociétés acquises**.

Colas a développé une stratégie de croissance qui repose aussi bien sur une politique d'acquisitions que sur le développement par croissance organique. Plus de 170 sociétés de tailles différentes ont été acquises au cours des dix dernières années. En cumulé, près de la moitié de la croissance des dix dernières années provient de sociétés acquises au cours de cette même période ;

- une **structure financière solide** et une capacité à **générer des cash-flows** qui sont des atouts pour répondre à certains appels d'offres et qui permettent au Groupe de poursuivre son développement en continuant à investir dans des actifs ciblés ;

- un **capital humain** fortement créateur de valeur au travers d'une **politique d'innovation technique** développée par un large réseau international dédié rassemblant 2 000 personnes (Campus Scientifique et Technique de Colas, premier centre de recherche et développement privé dans le domaine de la route, une cinquantaine de laboratoires et une centaine de bureaux d'études) et d'une **intelligence collective**, avec des valeurs et une passion façonnées par une longue histoire commune, partagées par près de 63 000 collaborateurs, transmises par les générations et enrichies par une politique de ressources humaines adaptée.

PERSPECTIVES

L'année 2012 a été caractérisée par d'importants succès commerciaux, dont le contrat de partenariat public-privé pour le futur contournement ferroviaire de Nîmes-Montpellier (d'une durée de 25 ans), remporté en juin 2012 par le groupement dont Colas est membre (prise de commande de 310 millions d'euros pour Colas), l'extension de la ligne 1 du métro d'Alger (85 millions d'euros, dont un peu plus de la moitié pour Colas Rail qui est mandataire) et le contrat d'entretien de la voirie du centre de Londres pour une durée de 8 ans (montant total du contrat de base estimé à 420 millions de livres sterling, dont 40% pour Colas Ltd).

Colas démarre ainsi l'exercice 2013 avec un carnet de commandes élevé qui ressort à 6,7 milliards d'euros à fin décembre 2012 (dont 3,5 milliards d'euros en France métropolitaine), en progression de 4 % sur un an (+ 5 % en France métropolitaine ; + 2 % à l'international et outre-mer).

Ces éléments permettent de commencer l'année dans de bonnes conditions, dans une conjoncture économique générale toujours caractérisée par une faible visibilité.

Les hypothèses retenues concernant l'évolution des principaux marchés de Colas en 2013 sont les suivantes :

- pour l'activité Routes :
 - un marché en France métropolitaine proche du niveau de 2012 : malgré un contexte incertain, il bénéficiera en effet de la poursuite de grands chantiers, de projets de transports en commun urbains et de l'achèvement de nombreux projets avant les élections municipales de 2014,
 - un marché aux États-Unis qui devrait bénéficier du nouveau plan pluriannuel d'infrastructures voté en juin 2012, d'une légère reprise de l'économie américaine et d'une amélioration des indicateurs avancés de la construction,
 - un chiffre d'affaires qui restera élevé au Canada en 2013, mais serait en retrait par rapport au niveau record de 2012, dans un marché canadien toujours porteur à moyen terme,
 - une activité en Asie/Australie qui présente de bonnes perspectives,
 - une activité dans les autres zones d'implantation (Europe, Afrique et Océan Indien, Départements d'Outre-Mer) qui ne devrait pas connaître d'évolution significative ;
- une croissance des activités de Spécialités. L'activité ferroviaire devrait poursuivre sa progression compte tenu d'un carnet de commandes élevé et de nombreuses opportunités à l'international. Dans un marché du raffinage qui devrait rester mal orienté en 2013, le chiffre d'affaires de la Vente de produits raffinés devrait mécaniquement augmenter du fait de la fin, au 1er janvier 2013, du contrat de processing par lequel Total commercialisait 40 % des productions de SRD.

Colas a mis en place des plans d'action afin d'améliorer sa compétitivité, notamment :

- une nouvelle organisation de la Route en métropole, qui doit simplifier le fonctionnement et rendre plus efficace le pilotage opérationnel de l'activité ;
- un plan d'action aux États-Unis qui inclut l'arrêt, dès 2013, des activités ayant pénalisé l'exercice 2012 et qui devrait avoir un impact positif estimé à 30 millions de dollars en 2013 ;
- des mesures pour améliorer progressivement les résultats de l'activité de Vente de produits raffinés : diversification des sources d'approvisionnement et meilleure optimisation de la production.

En fonction des éléments disponibles, une première hypothèse de chiffre d'affaires pour 2013 a été arrêtée à 13,2 milliards d'euros (+ 1 % par rapport à 2012).

RÉSULTAT DE COLAS ET SON AFFECTATION

Les Commissaires aux comptes de la société donneront dans leur rapport leurs appréciations sur les comptes qui vous sont soumis. Ceux-ci ont également été examinés, conformément aux dispositions légales, par le Comité d'Entreprise.

Le bénéfice de la société mère s'élève à 252 765 329,91 euros contre 324 626 714,03 euros en 2011. La somme disponible constituée par le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau antérieur, ressort à 788 471 594,21 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- à la réserve légale : 0 euro ;
- à la distribution d'un dividende pour un montant total de : 237 071 662,74 euros ; à compter du 29 avril 2013 ;
- le solde au report à nouveau : 551 399 931,47 euros.

Le dividende de 7,26 euros par action de 1,50 euro nominal est éligible, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 243 bis du Code général des impôts. Les dividendes au titre des trois derniers exercices ont été :

- au titre de 2009, de 6,75 euros ;
- au titre de 2010, de 6,30 euros ;
- au titre de 2011, de 7,26 euros.

Nous vous proposons que ce dividende soit payé en numéraire avec une date de mise en paiement fixée au 29 avril 2013.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite « loi LME », et de son décret d'application n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 63 769 milliers d'euros ⁽¹⁾ par date d'échéance à la clôture d'exercice est indiquée ci-dessous :

en milliers d'euros Exercice	Échéance à 1 mois	Échéance à 2 mois	Échéance à 3 mois	Total
2010	24 610	637	3	25 250
2011	44 009	926	16	44 951
2012	55 892	7 874	3	63 769

(1) Agences à l'international exclues.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par le groupe Bouygues et refacturée à Colas au titre de sa fonction de dirigeant en 2012 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, s'est élevée à 924 100 euros (924 100 euros en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'année 2012, fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui lui sera versée en 2013, s'élèvera à 460 000 euros (1 380 000 euros versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, Monsieur Hervé Le Bouc a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas et un montant de 25 000 euros de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la société Bouygues, société mère au titre de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Monsieur Hervé Le Bouc bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, en tant que membre du Comité de Direction Générale de Bouygues, de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Ce complément de retraite ne conduit pas à constituer de provision puisque ce régime a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme extérieur au Groupe et a été soumis à la procédure des conventions réglementées.

ADMINISTRATEURS SALARIÉS

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Louis Gabanna par la filiale ColasCanada Inc., filiale de Colas société mère, en 2012, au titre de sa fonction salariée de Directeur Général Amérique du Nord, s'est élevée à 568 800 dollars canadiens (552 000 dollars canadiens en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2012, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et sur des objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2013, s'élève à 520 000 dollars canadiens (690 000 dollars canadiens versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, il a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas.

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Thierry Genestar par la société en 2012, au titre de sa fonction salariée de Directeur Général Routes France, s'est élevée à 520 620 euros (419 471 euros en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2012, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et sur des objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2013, s'élève à 345 000 euros (350 000 euros versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, il a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas.

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Jacques Leost par la société en 2012, au titre de sa fonction salariée de Directeur Général International (hors Amériques), s'est élevée à 744 436 euros (703 962 euros en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2012, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et d'objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2013, s'élève à 461 000 euros (400 000 euros versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, il a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas.

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée à Monsieur Thierry Montouché par la société en 2012, au titre de sa fonction salariée de Secrétaire Général, s'est élevée à 478 332 euros (403 636 euros en 2011). La rémunération brute variable au titre de l'exercice 2012, basée sur l'évolution des résultats du groupe Colas et d'objectifs qualitatifs, qui sera versée en 2013, s'élève à 260 000 euros (260 000 euros versés en 2012 au titre de 2011). Par ailleurs, il a perçu, en 2012, un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas.

ADMINISTRATEURS DONT LA RÉMUNÉRATION EST ASSURÉE PAR LA SOCIÉTÉ BOUYGUES, société mère au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, soit Messieurs François Bertière, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemin, Philippe Marien, représentant de la société Bouygues, Jean-Claude Tostivin et Gilles Zancanaro.

Ces six Administrateurs ont perçu, en 2012, de la société Colas, un montant de 17 750 euros chacun au titre de jetons de présence.

ADMINISTRATEURS COMMUNS AVEC BOUYGUES

Madame Colette Lewiner a perçu en 2012, de la société Colas, un montant de 17 750 euros au titre de jetons de présence.

AUTRES ADMINISTRATEURS

Les jetons de présence versés par la société en 2012 à Monsieur Christian Balmes se sont élevés à 17 750 euros.

CAPITAL

ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2012

Au 1^{er} janvier 2012, le capital de la société s'élevait à 48 981 748,50 euros et était divisé en 32 654 499 actions au nominal de 1,50 euro chacune.

Au 31 décembre 2012, le capital social de la société est inchangé et s'élève toujours à 48 981 748,50 euros, divisé en 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Sur la base de la constatation du capital au 2 janvier 2013, la composition de l'actionnariat de Colas au 31 décembre 2012 est la suivante : Bouygues SA détient directement ou indirectement 96,60 % du capital, les fonds communs « Colas en actions » et « Colas shares » détenus par les collaborateurs du groupe Colas détiennent 0,91 %.

Au 31 décembre 2012, Colas ne détenait aucune action en propre.

COURS ET VOLUME DE L'ACTION

La valeur du titre à la Bourse de Paris a évolué en 2012 entre 96,00 euros au plus bas (15 mai 2012) et 137,99 euros au plus haut (2 avril 2012), pour clôturer l'année à 117,00 euros, soit une augmentation de 13,59 % par rapport au cours du 30 décembre 2011, à comparer à une augmentation de l'indice CAC 40 de 15,23 % et une augmentation du SBF 120 de 16,50 % sur la même période.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Année	Mois	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
		Plus haut	Plus bas		
2009	Janvier	154,96	130,11	10 728	1,5
	Février	141,50	124,45	8 258	1,1
	Mars	154,54	125,20	10 829	1,5
	Avril	179,89	135,54	23 296	3,8
	Mai	180,01	153,12	9 191	1,5
	Juin	180,00	166,10	12 360	2,1
	Juillet	174,24	159,00	9 660	1,6
	Août	182,00	168,01	9 184	1,6
	Septembre	189,00	177,01	17 593	3,2
	Octobre	197,41	180,00	13 138	2,5
	Novembre	198,78	176,00	8 478	1,6
	Décembre	185,00	171,00	42 859	7,5
2010	Janvier	186,40	174,03	4 455	0,8
	Février	181,77	174,00	9 270	1,6
	Mars	192,40	172,50	16 489	3,0
	Avril	194,00	174,36	28 625	5,3
	Mai	181,98	163,29	15 620	2,7
	Juin	174,50	158,55	20 343	3,4
	Juillet	177,00	159,00	15 296	5,5
	Août	176,50	159,00	11 748	2,0
	Septembre	166,99	144,00	17 703	2,7
	Octobre	150,00	135,00	18 872	2,7
	Novembre	148,00	128,25	34 276	5,2
	Décembre	151,00	132,00	30 218	4,3
2011	Janvier	166,00	141,04	39 583	6,1
	Février	164,00	147,70	17 864	2,8
	Mars	162,10	147,10	19 406	3,0
	Avril	169,00	154,00	36 301	6,0
	Mai	161,00	153,60	7 817	1,2
	Juin	159,00	147,50	10 774	1,6
	Juillet	150,50	142,00	6 838	1,0
	Août	146,60	120,00	21 700	2,8
	Septembre	129,99	100,00	12 602	1,5
	Octobre	113,10	105,00	15 124	1,6
	Novembre	109,99	100,00	16 751	1,7
	Décembre	108,50	98,50	16 493	1,7
2012	Janvier	107,56	96,31	30 836	3,2
	Février	117,00	101,51	58 112	6,1
	Mars	137,48	111,76	64 018	8,1
	Avril	137,99	117,00	31 668	4,0
	Mai	118,51	96,00	17 656	1,9
	Juin	109,22	100,04	5 400	0,6
	Juillet	104,99	100,15	7 254	0,7
	Août	110,00	100,00	10 896	1,1
	Septembre	104,65	100,00	7 706	0,8
	Octobre	125,00	100,05	32 812	3,7
	Novembre	120,85	110,40	11 795	1,4
	Décembre	118,60	111,10	68 617	7,8

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément aux articles L. 225-184 et L. 225-180 II du Code de commerce, le présent rapport informe l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de ces autorisations et en application des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

Octroi d'options par la société ou par les sociétés liées ou contrôlées

PAR LA SOCIÉTÉ

En 2012, le Conseil d'administration n'a bénéficié d'aucune autorisation de mettre en place des options de souscription d'actions réservées à des dirigeants et salariés de la société et de certaines sociétés qui lui sont liées.

PAR LES SOCIÉTÉS LIÉES

En 2012, un montant de 990 000 options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles a été attribué à 533 collaborateurs de Colas ou de ses filiales par Bouygues dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce. Le prix d'exercice de ces options est de 20,11 euros et leur durée de validité est de sept ans et six mois à compter de la date d'attribution, qui est le 13 juin 2012. Les options pourront être levées après l'expiration de la quatrième année à compter de la date d'attribution, soit à compter du 14 juin 2016.

OPTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS SALARIÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Le Bouc Hervé	Bouygues (société mère)	13/06/2012	97 000	20,11
Gabanna Louis	"	"	15 000	"
Genestar Thierry	"	"	15 000	"
Leost Jacques	"	"	15 000	"
Montouché Thierry	"	"	15 000	"
TOTAL	"	"	157 000	"

OPTIONS CONSENTIES AUX DIX SALARIÉS (NON-MANDATAIRES SOCIAUX) DE LA SOCIÉTÉ AYANT REÇU LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Nom	Société ayant accordé les options	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Tournier Philippe	Bouygues (société mère)	13/06/2012	15 000	20,11
Ausseil Georges	"	"	9 000	"
Da-Poian Christophe	"	"	9 000	"
Ducroix Daniel	"	"	9 000	"
Roussel Frédéric	"	"	9 000	"
Brossard Jean-Pierre	"	"	7 500	"
Decarnin Philippe	"	"	7 500	"
Guénolé Patrick	"	"	7 500	"
Le Roch' Thierry	"	"	7 500	"
Clotte Alain	"	"	7 000	"
Ducamp Jean-Claude	"	"	7 000	"
TOTAL	"	"	95 000	"

Les mandataires sociaux et les salariés de la société n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2012 d'autres options consenties par des sociétés liées à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Levées d'options par les mandataires sociaux et les salariés de la société

LEVÉES D'OPTIONS D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Options levées par les mandataires sociaux et salariés de la société : néant.

Il n'y a pas d'options de souscription d'actions émises par la société Colas existantes au 31 décembre 2012.

LEVÉES D'OPTIONS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS LIÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Options levées par les mandataires sociaux et Administrateurs salariés au cours de l'exercice 2012 : néant.

Options levées par les dix salariés (non-mandataires sociaux) de la société ayant levé le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2012 : néant.

RAPPORT SPECIAL SUR LES PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS

Programmes de rachat et d'annulation d'actions 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2012, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans sa neuvième résolution, avait renouvelé l'autorisation donnée au Conseil de procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social, pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation n'a pas été utilisée par la société au cours de l'exercice 2012.

Programme de rachat d'actions 2013

DESCRIPTIF DU PROGRAMME ET DEMANDE D'AUTORISATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 AVRIL 2013

En application du règlement général de l'AMF (Autorité des marchés financiers) dans ses articles 241-1 et suivants, une résolution a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2013, ayant

pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil pour une nouvelle durée de dix-huit mois, afin d'opérer sur les titres de la société, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce lui permettant de procéder à l'achat d'actions de la société, dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximale défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce. Cette autorisation se substituerait, à compter du 16 avril 2013, à celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2012 dans sa neuvième résolution.

Les caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- objectifs : l'annulation des éventuelles actions rachetées ; assurer, si nécessaire, les besoins de liquidité des actions détenues par des collaborateurs du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, étant précisé que la réalisation de ces objectifs devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur ;
- modalités d'utilisation du programme : l'achat d'actions vendues par les Fonds Communs de Placement dont les parts sont détenues par les collaborateurs du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, afin d'assurer si nécessaire les besoins de liquidités desdits fonds. Au 31 décembre 2012, ces fonds détenaient 298 420 actions Colas ;
- part maximale du capital visée : 298 420 actions, soit 0,91 % du capital actuel ;
- prix maximum d'achat : 200 euros ;
- montant maximal payable par la société : 59 684 000 euros sur la base du prix maximum d'achat ;
- modalités de financement : Colas se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible ou de recourir à l'endettement, à court et moyen terme, pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement ;
- calendrier de l'opération : dix-huit mois à compter de l'autorisation par l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2013, soit jusqu'au 16 octobre 2014.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DÉLÉGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Délégations	Montant nominal maximum	AGM ou AGE	Durée
Émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du DPS (résolution n° 20)	10 % du capital	15/04/2011	26 mois
Émission d'actions ou valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec ou sans maintien du DPS (résolutions n°s 17-18-19)	10 millions d'euros	15/04/2011	26 mois
Achat par la société de ses propres actions (résolution n° 9)	10 % du capital	17/04/2012	18 mois
Annulation par la société de ses propres actions (résolution n° 11)	10 % du capital	17/04/2012	18 mois
Emprunt obligataire et titres assimilés (résolution n° 12)	750 millions d'euros	17/04/2012	26 mois

RÉSOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont présentées, nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS QUI RELÈVENT DE LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'approbation des comptes annuels de Colas arrêtés au 31 décembre 2012, le quitus au Conseil d'administration pour sa gestion, l'approbation des comptes consolidés, l'affectation du résultat, qui s'élève à 252 765 329,91 euros avec distribution d'un dividende de 7,26 euros par action, avec mise en paiement à partir du 29 avril 2013, et l'approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e résolutions).

Il vous est proposé :

- de renouveler le mandat de neuf Administrateurs pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014 (5^e à 13^e résolutions) ;
- d'autoriser votre Conseil, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter un nombre d'actions maximum égal à 298 420 actions, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximal défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce, avec pour objectifs l'annulation totale des actions acquises et la liquidité des actions détenues par des collaborateurs dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, conformément aux dispositions du règlement européen du 22 décembre 2003 n° 2273/2003 et du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2012, est sollicitée pour une période de dix-huit mois (14^e résolution) ;
- de nommer un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant (15^e et 16^e résolutions) ;
- de donner tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités (17^e résolution).

PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS QUI RELÈVENT DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Il vous est demandé de déléguer compétence à votre Conseil à l'effet :

- de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, par période de vingt-quatre mois, et ce, uniquement si la résolution relevant de la partie ordinaire présentée à l'Assemblée en vue d'autoriser le Conseil à acheter les propres actions de la société est votée, conformément à l'article L. 225-209 alinéa 4 du Code de commerce, et ce, pour une durée de dix-huit mois (18^e résolution) ;
- d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société (19^e résolution) ;
- d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, par offre au public ou par « placement privé » (20^e et 21^e résolutions) ;
- d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (22^e résolution) ;
- d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (23^e résolution) ;
- d'augmenter le capital au profit des salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail (24^e résolution) ;
- de donner tous pouvoirs pour faire tous dépôts et publicités (25^e résolution).

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ces résolutions.

Le Conseil d'administration

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE DANS LA SOCIÉTÉ (ARTICLES L. 225-37 ET L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, je vous rends compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne en place dans votre société. Ce rapport a été préparé sur la base de contributions de l'ensemble des directions de la société. Il a été rédigé par le Secrétaire Général et le Président-Directeur Général de Colas, présenté au Comité des comptes et approuvé par le Conseil d'administration dont la réunion s'est tenue le 22 février 2013.

Le Conseil d'administration

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

À la date du Conseil d'administration du 22 février 2013, votre Conseil était composé de treize Administrateurs :

Messieurs	Hervé Le Bouc
	Christian Balmes
	François Bertière
	Olivier Bouygues
	Louis Gabanna
	Thierry Genestar
	Jean-François Guillemin
	Jacques Leost
Madame	Colette Lewiner
Messieurs	Philippe Marien, représentant permanent de la société Bouygues
	Thierry Montouché
	Jean-Claude Tostivin
	Gilles Zancanaro

Ceux-ci sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL EN 2012

L'Assemblée Générale du 17 avril 2012 a renouvelé le mandat de quatre Administrateurs, Messieurs Louis Gabanna, Jean-François Guillemin, Jean-Claude Tostivin et Gilles Zancanaro.

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 16 avril 2013 de renouveler pour une période de deux ans les mandats de neuf Administrateurs, Madame Colette Lewiner, Messieurs Hervé Le Bouc, Christian Balmes, François Bertière, Olivier Bouygues, Thierry Genestar, Jacques Leost et Thierry Montouché et celui de la société Bouygues.

Le Conseil d'administration resterait alors composé de treize Administrateurs.

Depuis le 18 mars 2011, le Conseil d'administration compte une femme parmi les Administrateurs, soit 8 % d'entre eux. Le Conseil veillera, au cours des prochaines années, à renforcer la proportion de femmes en son sein, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef et aux dispositions de la loi.

RÉUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit cinq fois par an en séance ordinaire (février, mai, août, novembre et décembre). En février, le Conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; en août, il s'informe sur l'activité du premier semestre et examine les comptes du premier semestre, analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice ; en mai et novembre, il examine les indicateurs d'activité et de résultats intermédiaires et, en décembre, le plan d'affaires à trois ans. L'ordre du jour du Conseil des séances ordinaires est divisé en général en trois parties : activité et perspectives ; examen des comptes ; questions juridiques. Un dossier consacré à ces questions est remis à chaque Administrateur.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration a opté pour la non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

COMITÉS ET COLLÈGE

Le Conseil est assisté dans l'exécution de sa mission par un Comité des comptes, un Collège des rémunérations et un Comité Éthique. Les attributions et les règles de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du Conseil.

Créé en février 2003, le Comité des comptes se réunit quatre fois par an pour examiner les comptes consolidés et sociaux préalablement aux réunions du Conseil d'administration. Le Comité des comptes est composé de Messieurs Philippe Marien (Président), Christian Balmes, Thierry Montouché et Gilles Zancanaro.

Il a pour mission d'aider le Conseil à veiller à l'exactitude, la fiabilité et la sincérité de ces comptes et à la qualité de l'information qui est diffusée notamment vers les Actionnaires. Il examine les comptes semestriels et annuels et les comptes internes au 31 mars et au 30 septembre. Il veille à la pertinence des méthodes et principes comptables, examine les principaux risques financiers, les systèmes de contrôle interne et émet des recommandations. Enfin, il pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes et est informé de leurs plans d'intervention et de leurs recommandations.

Créé le 17 avril 1991, le Collège des rémunérations a pour mission de proposer au Conseil la rémunération à allouer au Président-Directeur Général, ainsi que les avantages mis à sa disposition. Il est composé aujourd'hui de Messieurs Jean-François Guillemain et Olivier Bouygues.

Créé le 25 novembre 2009, le Comité Éthique est composé de trois Administrateurs, Christian Balmes, Jean-François Guillemain et Thierry Montouché, et a pour mission d'examiner les alertes ou situations qui pourraient présenter des risques et tous les contrats de sponsoring supérieurs à 20 000 euros.

BILAN DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2012

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil s'est réuni à six reprises, dont deux fois par conférence téléphonique. Le taux moyen de présence des Administrateurs a été de 96 % (hors réunions téléphoniques).

Les éléments essentiels relatifs à ces six réunions du Conseil sont les suivants.

Le Conseil du 27 février 2012 a arrêté les comptes annuels après rapport du Comité des comptes, pris connaissance des états financiers, fixé le montant et les modalités de paiement du dividende, approuvé la note d'information du programme de rachat d'actions, et décidé de proposer à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat de quatre Administrateurs. Le Conseil a renouvelé dans ses fonctions de Président-Directeur Général Hervé Le Bouc. Ont été examinés l'activité et les résultats de 2011, l'évolution de chacune des activités du Groupe, les orientations stratégiques et les perspectives 2012, le carnet de commandes, le potentiel industriel et la stratégie future, les investissements de l'année, le budget d'investissements de l'exercice 2012, les résultats en

matière de sécurité. Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés avec le projet d'affectation des résultats, ainsi que la rémunération du Président, le montant et la répartition des jetons de présence dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, et l'Assemblée Générale Mixte a été convoquée. Le rapport spécial du Président rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place dans la société a été approuvé. Une cartographie des risques mise à jour sur la totalité du périmètre Colas a été présentée.

Le Conseil du 14 mai 2012 a examiné la situation de la société et de ses filiales au premier trimestre 2012.

Le Conseil réuni le 21 juin 2012 a examiné et approuvé l'émission de diverses garanties à émettre dans le cadre du projet de contournement LGV Nîmes-Montpellier en PPP.

Le Conseil réuni le 26 juillet 2012 a examiné et approuvé une augmentation du plafond de garanties additionnelles pour le contrat de partenariat du contournement LGV Nîmes-Montpellier.

Le Conseil du 27 août 2012 a examiné la situation de la société et de ses filiales au premier semestre 2012, le carnet de commandes, fait un point sur les investissements, arrêté les comptes consolidés au 30 juin 2012.

Lors du Conseil du 13 novembre 2012 ont été examinés l'activité au troisième trimestre 2012 et les comptes intermédiaires à fin septembre 2012. Le Conseil a examiné le projet de simplification de l'organisation juridique et opérationnelle de l'activité routière en métropole et la future organisation de l'activité routière en métropole.

Le Conseil chargé d'examiner le plan d'affaires à trois ans pour la période 2013 à 2015 (prévisions et plans d'actions opérationnels) a été reporté au 8 janvier 2013.

FONCTIONNEMENT DES COMITÉ ET COLLÈGE MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL

LE COMITÉ DES COMPTES

Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises, les 22 février, 10 mai, 22 août et 9 novembre 2012. Le taux de présence des membres a été de 100 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les méthodes comptables, le périmètre de consolidation, les faits marquants et l'information sectorielle.

En février ont été passés en revue les chantiers significatifs, les créances, les litiges et contentieux et les résultats des tests d'*impairment*. Une cartographie des risques actualisée ainsi que le programme d'audit interne 2012 et son avancement ont été présentés. Une présentation par la Direction Bitumes de l'activité de raffinage, vente et distribution de produits raffinés (organisation, chiffres clés, politique de couverture, budget 2012, enjeux) a été faite.

En mai, quelques chantiers significatifs ont été passés en revue, ainsi que les travaux d'audit interne menés

chez deux filiales routières en France métropolitaine et les honoraires des Commissaires aux comptes.

En août, le Comité a examiné une revue actualisée de certains grands chantiers, des créances, des litiges et contentieux. Les Commissaires aux comptes ont présenté leur approche d'audit pour 2012. Un point d'avancement de l'audit interne 2012 a été présenté ainsi qu'un point sur l'exposition de Colas en Roumanie et son évolution depuis 2010. Un point d'étape du chantier de l'autoroute A 63 a également été examiné.

En novembre, une revue des chantiers significatifs à l'international a été faite ; un point a été présenté sur l'évolution des litiges significatifs au 30 septembre 2012 ; les résultats des travaux d'audit sur un chantier et trois filiales à l'international ont été examinés.

Lors de ces quatre réunions, le Comité des comptes a recommandé au Conseil d'administration d'arrêter les comptes sans modification ni remarque.

LE COLLÈGE DES RÉMUNÉRATIONS

Il s'est réuni en février 2012 pour examiner la rémunération de Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, et faire ses recommandations.

Le contrôle interne de la société

La société Colas, en tant que société de tête d'un groupe de 69 sociétés réparties dans une cinquantaine de pays, met en œuvre des procédures de contrôle interne au service de ses orientations stratégiques pour une bonne maîtrise des opérations et des risques qui y sont associés, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques. L'objectif est de s'assurer que les informations comptables et financières reflètent avec sincérité l'activité de la société et du Groupe, et de veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le respect de la réglementation et des règles et principes directeurs auxquels la société Colas se conforme. La maîtrise des risques a toujours été un élément important au sein de Colas, chez les dirigeants et au sein de l'encadrement qui s'appuient sur des principes et des dispositifs appliqués depuis longtemps.

Comme pour tout système de contrôle, la société ne peut garantir totalement que les risques qu'il vise à supprimer sont parfaitement éliminés.

Référentiel

Le référentiel appliqué par le groupe Colas est le cadre de référence de contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en janvier 2007.

Périmètre d'application du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Colas s'applique à la société Colas et à l'ensemble des filiales consolidées de premier rang détenues à plus de 50 % (incluant leurs propres filiales).

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE, PILOTAGE ET SURVEILLANCE DU DISPOSITIF

L'ORGANISATION DU GROUPE ET DU CONTRÔLE INTERNE

Principes d'organisation

- Une activité filialisée : la quasi-totalité de l'activité est réalisée par des filiales en très forte majorité détenues à 100 % par Colas société mère.
- Une forte décentralisation, afin de placer la prise de décision au niveau le plus pertinent et efficace : l'organisation repose sur un nombre limité de niveaux hiérarchiques, en général trois niveaux principaux de responsabilité. Chaque responsable exerce ses fonctions dans le cadre de délégations de pouvoirs données aux responsables opérationnels et fonctionnels à différents niveaux hiérarchiques qui s'exercent dans le cadre de directives générales.
- Une responsabilité économique et financière qui s'exerce dans le cadre d'entités juridiques indépendantes (identité de périmètre juridique et financier).
- Un contrôle régulier, périodique, des actions et des résultats par rapport à des objectifs définis et suivis dans des documents élaborés à dates régulières sur la base de principes, de règles et de procédures de gestion communs et identiques qui sont suivis par la totalité des sociétés et des collaborateurs du Groupe.
- Des outils de gestion intégrée facilitant le suivi et le contrôle des activités de production grâce à des logiciels assurant l'ensemble des fonctions de gestion et comptabilité, complétés par un logiciel pour les opérations de reporting et de consolidation. L'outil logiciel déployé dans l'ensemble des filiales routières françaises couvre les opérations, de la prise d'affaire à sa réalisation en passant par la budgétisation, incluant la gestion des achats. Le logiciel est interfacé avec les outils industriels et les matériels de production. Il doit permettre une plus forte efficacité et un contrôle facilité dans les unités de profit. L'uniformisation des systèmes d'information utilisés traitant de la comptabilité, des finances et des ressources humaines se poursuit. Un logiciel unique est opérationnel en France métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2005. À l'international, le nombre de logiciels, dans ces domaines, est progressivement réduit autour de quelques solutions (une aux États-Unis, dont le déploiement sera entièrement réalisé au 1^{er} janvier 2013, une au Canada, une en Europe, une pour les DOM-TOM et l'Afrique).

Organisation de l'activité

En France comme à l'International, l'activité est réalisée par des centres de travaux ou des unités industrielles qui opèrent sur un territoire géographiquement défini (par exemple, un département en France), dirigés chacun par un responsable opérationnel et ses équipes qui visent à atteindre des objectifs financiers et qualitatifs. Ces centres sont fédérés par des filiales régionales (en France) et/ou nationales (à l'international). Ces filiales sont dotées chacune d'un organe de direction – en général, président et directeurs fonctionnels en charge d'animer, de développer et de contrôler l'ensemble de l'activité de leur société.

En 2012, trois Directions Générales ont animé, supervisé et contrôlé ces filiales selon la répartition suivante :

- Routes métropole, Étanchéité ;
- Amérique du Nord ;
- International (hors Amériques), Sécurité Signalisation, Pipeline.

L'activité ferroviaire est rattachée directement au Président-Directeur Général.

Principales procédures de contrôle interne

L'ensemble des filiales et les directeurs généraux bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles de Colas qui apportent leur expertise (achats, audit interne, comptabilité et consolidation, communication, environnement, finance, juridique, marketing, matériel, recherche et développement, ressources humaines et systèmes d'information). Ces directions définissent et font évoluer les règles et les procédures du Groupe dans leur domaine. Elles travaillent en étroite collaboration avec les directeurs fonctionnels des filiales. Des réunions rassemblent au moins une ou plusieurs fois par an tous les responsables d'une discipline du Groupe afin d'échanger, de diffuser l'information, de mettre à jour les connaissances.

Les collaborateurs des filiales ont accès aux « Principes de gestion du Groupe », formalisés dès 2001 dans un livret qui reprend les règles et procédures essentielles applicables dans le Groupe et traduit les valeurs qui définissent l'esprit et la culture Colas, complétés par des principes de conduite et un code d'éthique élaboré par Bouygues, société mère, que la société s'engage à appliquer pleinement.

Dans ce contexte, l'ensemble des dirigeants s'attache à ce que l'importance du contrôle interne soit au centre des préoccupations des collaborateurs dans les sociétés qui constituent le Groupe (anciennes ou nouvelles). La stratégie menée depuis de nombreuses années est une stratégie de croissance et de développement conduite avec prudence, rigueur et maîtrise. Le principe de transparence du contrôle interne aide au respect de ces principes. Le partage de ces principes s'appuie sur la compétence des collaborateurs qui, pour un grand nombre, ont une forte ancienneté, engendrée par un système basé sur la promotion interne régulière, ou qui ont rejoint le Groupe suite aux nombreuses acquisitions réalisées et partagent ces valeurs, déjà présentes dans les sociétés ou acquises après leur entrée dans le Groupe.

L'anticipation des besoins en compétences et le développement des talents sont des axes prioritaires de la politique des ressources humaines et s'accompagnent d'une politique de protection de la santé et de la vie des collaborateurs.

Pilotage et contrôle des opérations

• Prise de commandes, chiffre d'affaires et résultats dans un groupe fortement décentralisé

La nature de l'activité routière ou des activités de spécialités conduit le Groupe à prendre en commande, réaliser, comptabiliser environ 100 000 chantiers dans l'année. Aux milliers de chantiers de petite taille et de courte durée s'ajoutent quelques grands chantiers en

France et surtout à l'international. Les études et la prise de commandes sont sous la responsabilité des responsables d'exploitation en charge de 800 établissements travaux et 1 400 sites de production répartis à travers le monde. Les soumissions à des marchés de taille importante ou exceptionnels par leur nature ou leur complexité, ainsi que les projets dans un nouveau pays (ces éléments sont définis dans les procédures internes et/ou dans les délégations de pouvoirs) ou les soumissions à des appels d'offres pour des opérations de longue durée comme des délégations de services publics (concessions, PPP, PFI) doivent être soumis à l'approbation préalable d'une commission de marchés de la filiale, de la Direction Générale en charge de la zone géographique ou de la Direction Générale de Colas. En 2012, 58 commissions de marchés Direction Générale se sont réunies pour examiner les conditions de réponse à des appels d'offres. Des outils informatiques dédiés permettent un suivi de performances des chantiers. Les contrôles de validité sont sous la responsabilité des organes de direction des filiales du Groupe. Les contrats dont le chiffre d'affaires à terminaison est supérieur à 20 millions d'euros font l'objet d'un reporting du Comité des comptes deux fois par an.

• Les acquisitions, cessions

Un processus d'acquisition étant par nature porteur de risque, toute création, acquisition ou cession d'entreprise (titres ou actifs) ou de biens immobiliers fait l'objet de demandes préalables d'investissements ou de désinvestissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe (cinq présentations ont été faites en 2012) et font l'objet d'un examen préalable avant présentation au Conseil d'administration de la filiale réalisant l'acquisition.

• Les objectifs et les plans d'actions en matière de développement responsable sont régulièrement suivis, notamment dans les domaines de :

- la sécurité et la santé : la sécurité au travail et durant le transport des collaborateurs est une priorité pour chaque société du Groupe. Un système de contrôle, de suivi et de reporting de ces indicateurs est organisé ;
- l'environnement : les réglementations environnementales font l'objet de vérifications régulières de leur respect. Les obtentions des certifications ISO de qualité et environnementales se poursuivent avec l'objectif d'une certification pour l'ensemble des installations industrielles. Des systèmes d'analyse (check-lists mondialisées) sont mis en place et donnent lieu à la consolidation de plans d'actions. Une Direction Environnement au niveau de Colas société mère dispose d'un réseau de correspondants dans les filiales. Elle veille à faire appliquer les orientations définies par la Direction Générale en laissant une large autonomie aux filiales pour s'adapter au mieux à chaque problématique spécifique locale ;
- l'éthique : dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles sont établies et énoncées depuis de nombreuses années, reprises dans un fascicule des principes de conduite et rappelées en première page d'un fascicule des principes de gestion

et du code d'éthique du groupe Bouygues (dont Colas fait partie) diffusé aux collaborateurs. Compte tenu de la forte décentralisation des métiers et du très grand nombre de collaborateurs en capacité de contracter notamment avec les clients publics, les risques liés à l'éthique ne peuvent être éradiqués avec une totale certitude. C'est pourquoi des dispositifs de formation, de rappels de formation, de contrôle et de reporting sont dispensés régulièrement selon des programmes qui visent à couvrir la totalité des filiales. Les principales actions menées concernent :

- l'organisation de séminaires de formation par la direction juridique qui s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à couvrir l'ensemble du Groupe : ainsi, en 2012, quatre journées de formation sur l'éthique et la responsabilité pénale des dirigeants (actualisation des connaissances ou formation complète) ont été dispensées : deux dans les filiales routières régionales en métropole (Colas Île-de-France – Normandie et Sreg Île-de-France – Normandie), ce qui a permis d'achever la formation de toutes les filiales routières en métropole commencée en 2009, et à l'international, dans deux implantations (la direction régionale Antilles-Guyane et la Croatie) au profit d'environ 200 collaborateurs d'encadrement. Ces formations sont complétées par des formations propres assurées par les filiales. Des rappels réguliers dans toutes les réunions filiales, y compris Comités de Direction, Directions Générales, Groupe, sont effectués sur ce thème ;

- les filiales aux États-Unis ont un programme spécifique de communication et de formation sur les sujets d'éthique, dans le cadre de la conformité au *Federal False Claims Act* (loi fédérale visant à prévenir les fraudes d'entreprises ayant obtenu des contrats publics). 15 séances de formation par des experts externes ont eu lieu en 2012, dont 8 séances de 2,5 heures regroupant tous les superviseurs de premier niveau (et des niveaux supérieurs). Une ligne d'appel anonyme permet aux salariés d'effectuer des alertes sur ces thématiques : 26 alertes ont ainsi été traitées en 2012 aux États-Unis ;

- le renforcement des contrôles, notamment par la réalisation d'audits internes ou externes : ainsi, un service d'audit interne a été mis en place en 2012 chez ColasCanada afin de renforcer les contrôles.

Ces actions seront poursuivies et renforcées en 2013. Le plan de formation de la Direction juridique du Groupe se poursuivra en 2013 en Belgique, en Afrique du Sud, à La Réunion et, en Métropole, dans les activités de Spécialités. Aux États-Unis, un logiciel de formation en ligne pour les employés sera lancé.

• Procédures relatives à l'élaboration, au traitement et au suivi des informations financières et comptables

Les principaux documents, procédures et outils utilisés pour la remontée des informations comptables et financières sont basés sur une comptabilité à l'engagement, qui permet de suivre les prix de revient par chantier et d'élaborer des rapports d'activité par filiale et/ou pays et des tableaux mensuels de résultats après impôt (périodicité mensuelle pour les filiales et le Groupe) qui sont consolidés et permettent, le 15 de chaque mois suivant le mois d'activité, de connaître

notamment le chiffre d'affaires, le carnet de commandes, les principaux indicateurs financiers et le résultat net consolidé du Groupe. Ces chiffres sont comparés mensuellement, au niveau de chaque filiale et de chaque Direction Générale, avec les budgets élaborés deux fois dans l'année et les bilans et comptes de résultats trimestriels. La trésorerie ou l'endettement net sont réalisés sur une base journalière pour l'ensemble métropole et sur une base mensuelle pour le Groupe. Ces chiffres sont rapprochés avec les prévisions mensuelles sur un horizon de trois mois. Des réunions avec les principaux dirigeants en charge de l'exploitation des filiales sont organisées tout au long de l'année pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que des questions d'actualité.

La Direction de la Comptabilité et de la Consolidation est en charge de la production et de l'analyse des informations financières et comptables consolidées. Elle assure la définition et le suivi des procédures, des règles et méthodes comptables dans le respect des normes IFRS. Pour les comptes 2012, 525 liasses de consolidation ont été traitées pour un périmètre de 618 entités. Les moyens humains comprennent une quinzaine de personnes pour Colas, environ 200 personnes dans les sièges de filiales métropolitaines, 450 en agences et, à l'international, environ 150 personnes dans les sièges et 300 en agences ou sur chantiers, soit au total plus de 1 100 personnes.

En France et à l'international, la gestion de la trésorerie est, chaque fois que cela est possible, centralisée. Les flux financiers en métropole ou à l'international font l'objet de procédures pour en assurer la sécurisation et réduire au maximum les risques de fraude.

• Procédure de couverture des risques par les assurances

La politique de gestion des risques est centrée sur les hommes, les actifs de production et de transport, les chantiers et les produits fabriqués. Ces risques sont identifiés, analysés, en privilégiant une méthode de retour d'expérience. La prévention constitue l'axe majeur de travail pour diminuer la fréquence et l'intensité des sinistres. La politique intègre également la notion, importante dans les métiers de Colas, de fractionnement des chantiers, tant routiers que ferroviaires. Les enseignements issus des sinistres observés font l'objet d'une diffusion systématique et aussi large que possible, aussi bien verticale que transversale. Les risques sont suivis par les directions fonctionnelles, en particulier la direction juridique de chaque filiale sous l'autorité de son président. Ces risques sont systématiquement répertoriés sur une base de données mise à jour en temps réel par les filiales. La Direction des Risques et Assurances de Colas société mère supervise et apporte, chaque fois que cela est nécessaire, son expertise à la gestion de ces risques. Les risques estimés sont gérés à tous les niveaux par la prévention, le transfert juridique du risque, la conservation du risque ou l'assurance du risque. Les risques principaux sont obligatoirement assurés. Le transfert à l'assurance est conditionné en fonction de la définition et de l'évaluation du risque (probabilité de survenance du dommage). L'assurabilité du risque reste assujettie aux contraintes du marché de l'assurance. Certains risques

sont assurés par des polices Groupe gérées par Colas sur la base d'informations des filiales ; d'autres peuvent être couverts facultativement dans le cadre de polices existantes (il appartient aux filiales d'adhérer à ces polices) ; enfin, à l'international, certaines polices d'assurance sont souscrites localement, soit pour répondre à la législation locale, soit pour couvrir des risques de fréquence nécessitant une gestion de proximité. Les assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers et recouvrent principalement l'assurance automobile obligatoire, la responsabilité civile travaux, produit, exploitation et décennale. Les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus et sont généralement supérieurs à cinq millions d'euros. Les assurances de dommages aux biens couvrent les dommages qui pèsent sur les éléments d'actifs du patrimoine des sociétés. Les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens. Pour les ouvrages en cours de construction, une assurance spécifique est souscrite quand il existe une obligation contractuelle.

PILOTAGE ET SURVEILLANCE DU DISPOSITIF

Colas a poursuivi en 2012 ses travaux d'adaptation et d'amélioration permanente de ces procédures de contrôle interne.

État de la démarche de contrôle interne

Cette démarche a été initiée en septembre 2007 en étroite collaboration avec la société Bouygues, société mère. Dans le cadre d'un planning de trois ans, la démarche a consisté à recenser et examiner le dispositif de contrôle interne existant et à y apporter les développements et améliorations nécessaires pour obtenir un système de contrôle interne qui couvre l'ensemble des sociétés du groupe Colas. Cette démarche bénéficie d'échanges avec les autres métiers exercés dans le groupe Bouygues et traite de façon homogène les sujets transverses tout en prenant en compte les caractéristiques propres de Colas.

Ce dispositif de renforcement du contrôle interne prend la forme d'une autoévaluation annuelle des principes de contrôle interne Colas et d'une gestion des risques à partir de leur cartographie actualisée annuellement à l'occasion de l'établissement des plans d'affaires à trois ans.

L'autoévaluation annuelle des principes du référentiel Colas est généralisée à l'ensemble des activités. Ces principes sont au nombre de 553, regroupés en 309 principes généraux et 244 principes comptables et financiers, dont 59 principes spécifiques aux métiers de Colas. Ils forment le référentiel de contrôle interne de Colas.

- Une nouvelle évaluation a été conduite en octobre 2012 dans chaque filiale régionale française et filiale pays à l'international (avec une profondeur abaissée au niveau de la filiale État ou province pour les États-Unis ou le Canada), soit 66 filiales ou sociétés représentant 99,2 % du chiffre d'affaires consolidé de Colas.

- L'évaluation de la bonne application de ces principes dans les différentes filiales prend la forme d'une

autoévaluation notée de 1 à 4 pour chaque principe, en fonction du degré d'application du principe dans la filiale et de formalisation de sa bonne application. Chaque évaluation fournie par un répondant le plus à même d'apprécier le niveau d'application du principe dans la filiale est ensuite validée et discutée par un validant en général responsable de l'entité ou son délégataire.

- L'évaluation de la bonne application du référentiel Colas a mobilisé les Présidents-Directeurs Généraux, les Directeurs d'exploitation, techniques, matériel, ressources humaines, juridiques, informatiques, administratifs et financiers, comptables ainsi que les Directeurs fonctionnels de Colas société mère et les Directeurs Généraux.

- Pour cette quatrième campagne d'évaluation, il a été demandé à chacune des filiales d'intégrer davantage les évaluations des unités d'exploitation, à l'aide du système contrôle interne déployé au sein du Groupe depuis 2011. Ainsi, 72 des 553 principes constituant le référentiel de contrôle interne Colas ont vu leur appréciation descendue au niveau des établissements pour réaliser l'évaluation finale des répondants et des validants de la filiale.

- Les principes ayant recueilli une note 1 ou 2 traduisant une non-application ou, plus souvent, une application partielle ou mal formalisée entraînent un commentaire et des plans d'actions à mettre en œuvre localement ou de manière généralisée selon l'analyse.

Les résultats de cette nouvelle évaluation générale des principes de contrôle interne font apparaître une bonne maîtrise globale des opérations et des processus dans la grande majorité des filiales, et une amélioration progressive dans la définition et la responsabilisation des acteurs de chaque processus et la bonne application des principes de gestion du Groupe.

Principales actions réalisées en 2012 :

- le renforcement de la sécurisation des moyens de paiement par la diffusion et l'application d'une procédure relative à la mise en paiement des factures fournisseurs, le rappel d'instructions concernant les virements et une campagne de révision et de mise à jour de pouvoirs bancaires ;

- la poursuite de la mutation et de la sécurisation des systèmes d'information, avec notamment la poursuite du déploiement de la plateforme unifiée UPF dans le Groupe et du système comptable aux États-Unis (JDE) ;

- le déploiement du système SeeAtel (gestion du matériel) version « normée haut niveau » dans les Antilles-Guyane, en Métropole (Nord-Picardie, Est, Ouest), en République tchèque, à Madagascar ainsi qu'à Djibouti et chez Spac ;

- le lancement du programme « cLeanergie » visant à renforcer le positionnement de Colas en tant qu'entreprise citoyenne et la fierté d'appartenance des collaborateurs ainsi qu'à réaliser des économies d'énergie sur l'ensemble du Groupe (chantiers, sites industriels, bâtiments et supply chain). Dans ce cadre, un travail d'analyse d'impact sur 40 sites (travaux,

postes, carrières) et de responsabilisation des managers a été réalisé, et un comité de pilotage composé d'experts métier mis en place. Une centaine de bonnes pratiques et opportunités ont été remontées du terrain ;

- l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information avec un suivi de la diffusion de la politique générale de sécurité informatique ;
- la réunion à deux reprises du Comité Management, qui travaille sur des thèmes transverses d'amélioration.

Pour 2013, il est prévu notamment des plans d'action Groupe tels que :

- la mise en place d'une nouvelle organisation de l'activité routière en France métropolitaine, basée sur sept filiales régionales, sous la marque unique Colas, avec le regroupement de tous les établissements d'une même région au sein d'une seule filiale régionale Colas, quelle que soit leur marque historique d'appartenance (Colas, Sacer ou Screg) ;
- la poursuite des actions visant à améliorer la sécurité des collaborateurs, qui reste un enjeu majeur pour Colas. Même si, en 2012, le taux de fréquence des accidents du travail s'est amélioré, les objectifs à l'horizon 2015 ne sont pas encore atteints ;
- le déploiement à grande échelle du programme « cLeanergie » passant notamment par la mise en place de la gouvernance « Énergie » et par le lancement du premier plan d'action visant à savoir mesurer, mobiliser et engager les premières actions de réduction de la consommation d'énergie ;
- la poursuite des séminaires de sensibilisation aux problématiques de non-éthique des affaires dans le cadre des programmes pluriannuels ;
- le rappel de points et le contrôle de points relatifs à la sécurité (systématisation des permis feu, suivi de l'activité des comités de pilotage sécurité routière, suivi des contrôles des installations par thermographie infrarouge) ;
- la poursuite de l'amélioration des procédures d'achats et/ou de gestion des approvisionnements ;
- des mesures visant à renforcer la sécurité des outils du Groupe (systèmes informatiques, installations industrielles et bureaux) ;
- la poursuite du déploiement du système SeeAtel (gestion du matériel) dans le reste de la France (y compris DOM-TOM), en Belgique, en Hongrie et au Maroc ;

complétés par des plans d'actions locaux comprenant, par exemple, une meilleure formalisation de l'organisation, de certaines procédures et des délégations de pouvoirs, de nouvelles actions de formation éthique, la mise en place de comités carrières là où il n'y en a pas encore, la dotation de certaines entités de cellules d'audit interne, la poursuite de l'optimisation de la fonction achat, la mise en place d'un logiciel commun dans certaines entités.

La cartographie des risques

Le recensement des risques majeurs et les plans d'action associés ont été actualisés par l'ensemble des Directions Générales par grandes zones d'activités ou métiers suite à une campagne lancée par le Président-Directeur Général, dans le cadre d'une démarche croisée *bottom-up* et *top-down*.

Une synthèse a été présentée au Conseil d'administration du mois de février et au Comité des comptes qui l'a précédé.

Cette actualisation a confirmé une exposition plutôt limitée de Colas à des risques systémiques mais une sensibilité à des changements brutaux de situation économique des zones ou des secteurs d'activité où Colas est présent, compte tenu de la difficulté de certaines structures locales à s'adapter rapidement.

LE SUIVI DU CONTRÔLE INTERNE

La surveillance et l'animation du dispositif de contrôle interne sont sous la responsabilité de tous les acteurs de processus dans l'entreprise. La coordination est assurée par un animateur au niveau de Colas société mère en liaison avec des relais dans les filiales pays ou région que compte le Groupe.

Dans le cadre de son programme, la Direction de l'Audit Interne vérifie l'application des principes de contrôle interne et la qualité de l'évaluation.

La Direction de l'Audit Interne du Groupe est composée de neuf auditeurs encadrés par un directeur et est rattachée au Secrétariat Général.

Les objectifs de l'audit interne consistent principalement en :

- l'évaluation du système d'organisation mis en place au sein des filiales et établissements audités pour assurer la maîtrise de leurs risques, la protection du patrimoine, la fiabilité des comptes et de l'information ainsi que le respect des règles, procédures et objectifs du Groupe et la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- des propositions d'amélioration du fonctionnement de l'entité auditée pour une meilleure efficacité en bénéficiant de la diffusion des bonnes pratiques. Ses diligences intègrent la vérification de l'application des principes de contrôle interne du référentiel Colas, des résultats des autoévaluations annuelles et de la mise en œuvre des plans d'actions destinés à améliorer l'ensemble du dispositif de contrôle interne ;
- le suivi sous douze à dix-huit mois de la mise en œuvre effective des recommandations faisant suite aux missions d'audit.

Le programme annuel d'audit est approuvé par le Président. Ce programme comporte en moyenne une douzaine de missions dans les entités françaises et internationales. Les entités ayant rejoint le Groupe récemment et celles dont le dernier audit interne remonte à plus de cinq ans constituent le cœur de cible du programme annuel d'audit.

Ainsi, en 2012, ont été auditées les filiales internationales Highway Resources (Singapour), ADCo (Vietnam), Colas Australia Group (Australie), Colas Danmark Group (Danemark, Islande), Colas Maurice et BBC (île Maurice), Colas Djibouti (Djibouti) et E-Construction (Canada), ainsi qu'en France les filiales routières Colas Est et Scred Est, et Échangeur Est.

À ces missions d'audit peuvent s'ajouter des missions à caractère plus technique ou ciblé.

Chacune de ces missions donne lieu à un rapport d'audit diffusé au Président, aux Directeurs fonctionnels de Colas, à la Direction Générale géographique concernée, ainsi qu'aux organes de direction de l'entité auditée. Un exemplaire de ce rapport est systématiquement adressé aux Commissaires aux comptes. La Direction de l'Audit a, à son tour, connaissance des rapports établis par les Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe. Chaque rapport de synthèse d'audit est complété d'une liste de recommandations à l'intention des organes de direction de l'entité auditée afin qu'elle puisse élaborer un plan d'actions dans les deux mois qui suivent. Les Commissaires aux comptes sont informés du programme annuel d'audit interne. Des réunions périodiques entre auditeurs internes et externes sont prévues pour connaître les travaux des uns et des autres et vérifier la complémentarité des diligences. Le référentiel de contrôle interne est communiqué aux Commissaires aux comptes. La synthèse des résultats de l'autoévaluation de l'exercice 2012 a été présentée au Comité des comptes du 18 février 2013 et tenue à la disposition des Commissaires aux comptes afin de compléter leurs diligences habituelles en matière comptable et financière. Les résultats orientent également les diligences de la Direction de l'Audit en complément et en concertation avec celles des Commissaires aux comptes. Ceux-ci ont connaissance des résultats généraux de l'autoévaluation des principes comptables et financiers réalisée par les filiales françaises.

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à Colas le développement harmonieux d'une croissance rentable. Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de tout autre nature, et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, et de donner une image fidèle de Colas à ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs.

Les efforts pour améliorer et moderniser ce contrôle interne sont et seront poursuivis. Le contrôle interne ne peut cependant constituer une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente.

Le Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,

**ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Colas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations. Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 22 février 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

MAZARS

Département de KPMG SA

François Plat
Associé

Guillaume Potel
Associé

Gaël Lamant
Associé

ANNEXE AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
HERVÉ LE BOUC			
Colas	SA	Administrateur, Président-Directeur Général	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues	SA	Administrateur	32, avenue Hoche 75008 Paris
Bouygues Immobilier	SA	Administrateur	3, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux
Cofiroute	SA	Représentant permanent de Colas	6-10, rue Troyon 92310 Sèvres
Colas Inc.	Inc.	Administrateur	163 Madison Avenue, suite 500 NJ 07960 Morristown – États-Unis
ColasCanada	Inc.	Administrateur	4984 place de la Savane, Bureau 150 Montréal, Québec H4P 2M9 – Canada
Colasie	SA	Administrateur, Président-Directeur Général	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Colas Midi-Méditerranée	SA	Représentant permanent de Colas	345, rue Louis-de-Broglie – La Duranne 13792 Aix-en-Provence
Colas Rail	SA	Représentant permanent d'IPF	44 rue Jean-Mermoz 78600 Maisons-Laffitte
Aximum	SA	Représentant permanent d'IPF	41, boulevard de la République 78400 Chatou
Échangeur International	SNC	Représentant permanent de Colas	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Fondation Colas	FDT	Président	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Hincol	Ltd	Administrateur	5 H Floor Richardson – Crudas Build Sir JJ Road BY 400008 Mumbai – Inde
Isco	Ltd	Administrateur	Je-il bldg 94/49 Youngdeungpo – dong 7 ga Yougdeundpo – dong 140988 Séoul – République de Corée
Sacer Atlantique	SA	Représentant permanent de Spare	Échangeur Nantes – BP 90783 2, rue Gaspard Coriolis – 44307 Nantes
Screg Est	SA	Représentant permanent de Colas	44, boulevard de la Mothe 54000 Nancy
Société Parisienne d'Études, d'Informatique et de Gestion	SA	Représentant permanent de Colas	2-4, allée Latécoère 78140 Vélizy-Villacoublay
Spac	SA	Représentant permanent d'IPF (jusqu'en février 2012)	13, rue Madame de Sanzillon 92112 Clichy
Tipco Asphalt (Tasco)	SA	Administrateur	Tipco, 118/1 Rama 6 road – Samsen Nai, Phayathai – 10400 Bangkok – Thaïlande
Colas Émulsions	SACS	Représentant de Colas au Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca – Maroc
Grands Travaux Routiers	SACS	Représentant de Colas au Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca – Maroc
La Route Marocaine	SACS	Membre du Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca – Maroc
Société Maghrébienne d'Entreprises et de Travaux	SACS	Membre du Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca – Maroc

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
CHRISTIAN BALMES			
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Apsys	SA	Administrateur	ZAC de la Clef-de-Saint-Pierre 1, boulevard Jean-Moulin 78990 Élancourt
FRANÇOIS BERTIÈRE			
Bouygues	SA	Administrateur	32, avenue Hoche 75008 Paris
Bouygues Immobilier	SA	Administrateur, Président-Directeur Général	3, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Fondation d'Entreprise Bouygues Immobilier	FDT	Membre du Conseil d'administration, Président	3, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux
Fondation d'Entreprise Francis Bouygues	FDT	Membre du Conseil d'administration	32, avenue Hoche 75008 Paris
Centre Scientifique et Technique du Bâtiment	Établ. Public	Administrateur	84, avenue Jean-Jaurès Champs-sur-Marne 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
OLIVIER BOUYGUES			
Bouygues	SA	Représentant permanent de SCDM Directeur Général Délégué	32, avenue Hoche 75008 Paris
Bouygues Construction	SA	Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet 78065 Guyancourt
Bouygues Europe	SA	Administrateur Président-Directeur Général	52, avenue de Cortenberg 1000 Bruxelles – Belgique
Bouygues Telecom	SA	Administrateur	32, avenue Hoche 75008 Paris
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE)	SA	Administrateur	BP 6923 – Abidjan – Côte d'Ivoire
Alstom	SA	Administrateur	3, avenue André-Malraux 92300 Levallois-Perret
Eurosport	SA	Administrateur	3, rue Gaston-et-René-Caudron 92798 Issy-les-Moulineaux
Finagestion	SA	Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet 78280 Guyancourt
Sagri-E	SAS	Président	32, avenue Hoche 75008 Paris
Sagri-F	SAS	Président	32, avenue Hoche 75008 Paris
SCDM Énergie	SAS	Président	32, avenue Hoche 75008 Paris
Sénégalaise des Eaux	SA	Administrateur	Centre du Hann – Route du Front-de- Terre BP 224 – Dakar – Sénégal
SIR	SNC	Gérant non associé	32, avenue Hoche 75008 Paris
SIB	SNC	Gérant non associé	32, avenue Hoche 75008 Paris
Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (Sodeci)	SA	Administrateur	1, avenue Christiani Abidjan – Côte d'Ivoire

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
Seci	SA	Administrateur Président-Directeur Général	34, avenue Houdaille – Tour Sidam BP 4039 Abidjan – Côte d'Ivoire
SCDM	SAS	Directeur Général	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Administrateur	1, quai du Point-du-Jour 92100 Boulogne-Billancourt

LOUIS R. GABANNA

Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Colas Inc.	Inc.	Administrateur, Président du Conseil	163 Madison Avenue, suite 500 Morristown, NJ 07960 – États-Unis
ColasCanada	Inc.	Administrateur, Président du Conseil, Président-Directeur Général	4984, place de la Savane, Bureau 150 Montréal, Québec H4P 2M9 – Canada
Canadian Road Builders	Inc.	Administrateur	Zone 4, 1-26228 Township Road 530A, Acheson, Alberta T7X 5A7 – Canada
DGOC	Ltd	Administrateur, Président du Conseil	4984, place de la Savane, Bureau 150 Montréal, Québec H4P 2M9 – Canada
Sintra	Inc.	Administrateur, Président du Conseil	4984, place de la Savane, Bureau 200 Montréal, Québec H4P 2M9 – Canada
Terus Construction	Ltd	Administrateur	201-5550 152 Street – Surrey, British Columbia V3S 5J9 – Canada
Interoute Construction	Ltd	Administrateur	1056 Playmor Road – Box 22 – Crescent Valley, British Columbia V0G 1H0 – Canada
L B Paving	Ltd	Administrateur	2992 Tatlow Road – Box 3513 – Smithers, British Columbia V0J 2N0 – Canada
North Coast Road Maintenance	Ltd	Administrateur	201-5550 152 Street – Surrey, British Columbia V3S 5J9 – Canada
Skookum Asphalt	Ltd	Administrateur	#1 Ear Lake Road – Withehorse, Yukon Y1A 6L4 – Canada
YCS Holdings	Ltd	Administrateur	4955 Sandberg – Road Box 2370 Prince George, British Columbia V2M 7B4 – Canada
Works Alberta	Ltd	Administrateur, Président du Conseil	Suite 1560, Weber Centre – 5555 Calgary Trail Edmonton, Alberta T6H 5P9 – Canada
251145 Alberta	Ltd	Administrateur	County Industrial Park – Box 608 Grande Prairie, Alberta T8V 3A8 – Canada
373247 Alberta	Ltd	Administrateur	County Industrial Park – Box 608 Grande Prairie, Alberta T8V 3A8 – Canada
400319 Alberta	Ltd	Administrateur	County Industrial Park – Box 608 Grande Prairie, Alberta T8V 3A8 – Canada
1278368 Alberta	Ltd	Administrateur	Suite 1560, Weber Centre 5555 Calgary Trail Edmonton, Alberta T6H 5P9 – Canada
G & C Asphalt	Ltd	Administrateur	10015 Thatcher Avenue – North Battleford, Saskatchewan S9A 3W8 – Canada
Alberta Highway Services	Ltd	Administrateur	200 – 11010-178 Street NW – Edmonton, Alberta T5S 1R7 – Canada
Arctic Holdings And Leasing	Ltd	Administrateur	135 Kam Lake Road – Box 2949 Yellowknife, NT X1A 2R2 – Canada
E Construction	Ltd	Administrateur	10130 – 21 Street NW – Edmonton, Alberta T6P 1W7 – Canada
NPA	Ltd	Administrateur	County Industrial Park – Box 608 Grande Prairie, Alberta T8V 3A8 – Canada
NWT Construction	Ltd	Administrateur	135 Kam Lake Road – Box 2949 Yellowknife, NT X1A 2R2 – Canada
Standard General	Inc.	Administrateur	23 Bellerose Drive – St. Albert, Alberta T8N 5E1 – Canada

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
LOUIS R. GABANNA (SUITE)			
Standard General Construction (1996)	Ltd	Administrateur	23 Bellerose Drive – St. Albert, Alberta T8N 5E1 – Canada
Synergy Construction Materials	Ltd	Administrateur	Suite 1560, Weber Centre 5555 Calgary Trail Edmonton, Alberta T6H 5P9 – Canada
Wood Buffalo Project Management	Ltd	Administrateur	10130 – 21 Street NW Edmonton, Alberta T6P 1W7 – Canada
Emulsion Products of Canada	Inc.	Administrateur, Président et Secrétaire-trésorier	2200, 10155-102 Street – Edmonton, Alberta T5J 4G8 – Canada
Consolidated Construction Company	Ltd	Administrateur	Unit 100 – 303 Wheeler Place Saskatoon, Saskatchewan S7P 0A4 – Canada
Whitmer Holdings	Ltd	Administrateur	4955 Sandberg – Road Box 2370 Prince George, British Columbia V2M 7B4 – Canada
ColasSolutions	Inc.	Administrateur, Président et Secrétaire-trésorier	2200, 10155-102 Street – Edmonton, Alberta T5J 4G8 – Canada
THIERRY GENESTAR			
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Adelac	SAS	Administrateur	Bât. Europa – 2, parc international d'affaires 3 ^e boulevard – 74160 Archamps
Atlandes	SAS	Administrateur	15, avenue Léonard-de-Vinci 33600 Pessac
Carrières Roy	SA	Administrateur	Le Noubleau – BP 1 79330 Saint-Varent
Colas Belgium	SA	Représentant permanent de Colas	313, rue Nestor-Martin 1082 Bruxelles – Belgique
Colas Centre-Ouest	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Nantes – 2, rue Gaspard-Coriolis – 44300 Nantes
Colas Île-de-France – Normandie	SA	Représentant permanent de Colas	2, rue Jean-Mermoz – BP 31 78771 Magny-les-Hameaux
Colas Environnement	SAS	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Colas Est	SA	Représentant permanent de Colas	44, boulevard de la Mothe 54000 Nancy
Colas Nord-Picardie	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Lille – 197, rue du 8-mai-1945 BP 10135 – 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Colas Rhône-Alpes – Auvergne	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier 69007 Lyon
Colas Sud-Ouest	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Sud-Ouest – 6, avenue Charles-Lindbergh 33700 Mérignac
Perrier TP	SA	Administrateur	13, route de Lyon 69800 Saint-Priest
Revue Générale Routes et Aéroports	SAS	Administrateur	10, rue Clément-Marot 75008 Paris
Sacer Atlantique	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Nantes – 2, rue Gaspard-Coriolis – 44300 Nantes
Sacer Paris-Nord-Est	SA	Représentant permanent de Colas	6, rue Jean-Mermoz 78771 Magny-les-Hameaux Cedex
Sacer Sud-Est	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier 69007 Lyon

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
Colas Grands Travaux	SA	Représentant permanent de Spare	11, rue du Gué 54320 Maxéville
Screg Île-de-France – Normandie	SA	Représentant permanent de Colas	6, rue Galilée – Quartier Europe 78280 Guyancourt
Screg Nord-Picardie	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Lille – 197, rue du 8-mai-1945 BP 10135 – 59653 Villeneuve-d’Ascq Cedex
Screg Ouest	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Nantes – 2, rue Gaspard-Coriolis – 44300 Nantes
Screg Sud-Est	SA	Représentant permanent de Colas	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier 69007 Lyon
Screg Sud-Ouest	SA	Représentant permanent de Colas	Immeuble Échangeur, 14 avenue Becquerel 33700 Mérignac
Smac	SA	Représentant permanent de Colas	40, rue Fanfan-La-Tulipe 92100 Boulogne-Billancourt
Socatop	SARL	Gérant	5, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison
Société Parisienne d’Études, d’Informatique et de Gestion	SA	Représentant permanent d’IPF	2-4, allée Latécoère 78140 Vélizy-Villacoublay

JEAN-FRANÇOIS GUILLEMIN

Bouygues Telecom	SA	Représentant permanent de Bougues	32, avenue Hoche 75008 Paris
Bouygues Construction	SA	Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet 78065 Guyancourt
Bouygues Immobilier	SA	Administrateur	3, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux
Bouygues Europe	SA	Administrateur	52, avenue Cortenberg 1000 Bruxelles – Belgique
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Fondation d’Entreprise Francis Bouygues	FDT	Membre du Conseil d’administration	32, avenue Hoche 75008 Paris
Université Paris-II	EP	Administrateur	12, place du Panthéon 75231 Paris Cedex 5
PRES Sorbonne Université	EP	Administrateur	12, place du Panthéon 75231 Paris Cedex 5

JACQUES LEOST

Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Colas Australia (ex-Drawmac)	Ltd	Administrateur	PO Box 163 – 12 Grand Avenue Granville NSW 2142 – Australie
Colas Ltd	Ltd	Administrateur	Rowfant – RH104NF Crawley (West Sussex) – Grande-Bretagne
Colas Teoranta	Ltd	Administrateur	Unit G1 Maynooth Business Campus Maynooth – Co. Kildare – Irlande
Hincol	Ltd	Alternate Director d’Hervé Le Bouc	5 H Floor Richardson – Crudas Build Sir JJ Road BY 400008 Numbai – Inde
Tipco Asphalt (Tasco)	SA	Administrateur	Tipco, 118/1 Rama 6 road – Samsen Nai, Phayathai – 10400 Bangkok – Thaïlande
Spac	SA	Administrateur Président-Directeur Général (jusqu’en février 2012)	13, rue Madame-de-Sanzillon 92112 Clichy

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
COLETTE LEWINER			
Bouygues	SA	Administrateur	32, avenue Hoche 75008 Paris
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Nexans	SA	Administrateur	8, rue du Général-Foy 75008 Paris
TPS Nopec Geophysical Company	ASA	Administrateur	PO Box 154 N-1371 Asker – Norvège
Lafarge	SA	Administrateur	61, rue des Belles-Feuilles 75016 Paris
TDF	SAS	Administrateur, Présidente du Conseil d'administration	106, avenue Marx-Dormoy 92541 Montrouge Cedex
Eurotunnel	SA	Administrateur	3, rue de La Boétie 75008 Paris
Crompton Greaves Limited	Ltd	Administrateur	CG House, Dr A. B. Road Worli Numbaii – 400030 – Inde
PHILIPPE MARIEN			
Bouygues Telecom	SA	Administrateur Président du Conseil d'administration	32, avenue Hoche 75008 Paris
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Représentant permanent de Bouygues	1, quai du Point-du-Jour 92100 Boulogne-Billancourt
Colas	SA	Représentant permanent de Bouygues	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Alstom	SA	représentant permanent de Bouygues	3, avenue André-Malraux 92300 Levallois-Perret
Bouygues Immobilier	SA	Représentant permanent de Bouygues	3, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux
Bouygues Construction	SA	Représentant permanent de Bouygues	1, avenue Eugène-Freyssinet 78280 Guyancourt
Finamag	SC	Liquidateur	19, route des Gâtines 91370 Verrières-le-Buisson
SCDM	SAS	Directeur Général	32, avenue Hoche 75008 Paris
THIERRY MONTOUCHÉ			
Colas	SA	Administrateur Secrétaire du Conseil d'administration	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Colas Inc.	Inc.	Administrateur	163 Madison Avenue, suite 500 NJ 07960 Morristown – États-Unis
ColasCanada	Inc.	Administrateur	4984, place de la Savane H4P 2M9 Montréal – Canada
Colas Ltd	Ltd	Administrateur	Rowfant – RH104NF Crawley (West Sussex) – Grande-Bretagne
Ensign Holdings Highways	Ltd	Administrateur (<i>jusqu'en février 2012</i>)	Rowfant – RH104NF Crawley (West Sussex) – Grande-Bretagne
Colas Teoranta	Ltd	Administrateur	Unit G1 Maynooth Business Campus Maynooth – Co. Kildare – Irlande
ICB Emulsions Limited	Ltd	Administrateur	76 Ballyhannon Road – Portadown Craigavon – BT 635 SE County Armagh – Irlande du Nord
Aximum	SA	Représentant permanent de Spare	41, boulevard de la République – 78400 Chatou

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
Colas Centre-Ouest	SA	Représentant permanent de Spare	Échangeur Nantes – 2, rue Gaspard-Coriolis – 44300 Nantes
Colas Est	SA	Représentant permanent de Spare	Immeuble Échangeur – 44, boulevard de la Mothe – 54000 Nancy
Colas Île-de-France – Normandie	SA	Représentant permanent de Spare	2, rue Jean-Mermoz – BP 31 78771 Magny-les-Hameaux
Colas Midi-Méditerranée	SA	Représentant permanent d'IPF	345, rue Louis-de-Broglie – La Duranne 13792 Aix-en-Provence
Colas Rhône-Alpes – Auvergne	SA	Représentant permanent de Spare	Échangeur Lyon – 2, avenue Tony-Garnier 69007 Lyon
Colas Rail	SA	Représentant permanent de Colas	38/44, rue Jean-Mermoz 78600 Maisons-Laffitte
Colas Sud-Ouest	SA	Représentant permanent d'IPF	Échangeur Sud-Ouest – 6, avenue Charles-Lindberg – 33700 Mérignac
Fondation Colas	FDT	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
Screg Est	SA	Représentant permanent de Spare	Immeuble Échangeur 44, boulevard de la Mothe 54000 Nancy
Smac	SA	Représentant permanent de Spare	40, rue Fanfan-la-Tulipe 92100 Boulogne-Billancourt
Spac	SA	Représentant permanent de Colas	13, rue Madame-de-Sanzillon 92112 Clichy
Société Parisienne d'Études, d'Informatique et de Gestion	SA	Représentant permanent de Spare	2-4, allée Latécoère 78140 Vélizy-Villacoublay

JEAN-CLAUDE TOSTIVIN

Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
32 Hoche	GIE	Représentant permanent de SCDM	32, avenue Hoche 75008 Paris
Financière SBP (ancienne Société de Banque Privée)	SARL	Gérant non associé	16-18, impasse d'Antin 75008 Paris
Qualite	SNC	Gérant non associé	32, avenue Hoche 75008 Paris
Scar	SNC	Gérant	32, avenue Hoche 75008 Paris
Actifly	SNC	Gérant non associé	32, avenue Hoche 75008 Paris
Transport Air	GIE	Administrateur	32, avenue Hoche 75008 Paris
Airby	SNC	Gérant	32, avenue Hoche 75008 Paris

GILLES ZANCANARO

Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
C2S	SA	Administrateur, Président-Directeur Général	Bâtiment Thalassa 3, rue Alfred-Kastler 17, parc Arianne – 78280 Guyancourt
Bouygues Construction	SA	Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet 78280 Guyancourt
Société Parisienne d'Études, d'Informatique et de Gestion	SA	Administrateur	2-4, allée Latécoère 78140 Vélizy-Villacoublay
Innovation 24	SAS	Président	24, avenue Hoche 75008 Paris

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Représentant permanent	Siège social
BOUYGUES				
Bouygues Telecom	SA	Administrateur	Jean-François Guillemain	32, avenue Hoche 75008 Paris
Bouygues Construction	SA	Administrateur	Phillippe Marien	1, avenue Eugène-Freyssinet 78280 Guyancourt
Bouygues Immobilier	SA	Administrateur	Phillippe Marien	3, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux
C2S	SA	Administrateur	Alain Pouyat	3, rue Alfred-Kastler 78280 Guyancourt
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Administrateur	Phillippe Marien	1, quai du Point-du-Jour 92100 Boulogne-Billancourt
Alstom	SA	Administrateur	Phillippe Marien	3, avenue André-Malraux 92300 Levallois-Perret
Colas	SA	Administrateur	Phillippe Marien	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
32 Hoche	GIE	Administrateur	Philippe Metges	32, avenue Hoche 75008 Paris
Fondation Dauphine	Fdt	Membre du Conseil d'administration	Georges Colombani	Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 75775 Paris Cedex 16

70	Bilan consolidé au 31 décembre
71	Compte de résultat consolidé de l'exercice
71	État des produits et charges comptabilisés
72	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
73	Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice
74	Annexe aux états financiers consolidés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE COLAS

AU 31 DÉCEMBRE 2012

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

en millions d'euros	Notes	2012	2011
Immobilisations corporelles	3.2	2 456	2 524
Immobilisations incorporelles	3.3	107	90
Goodwill	3.3	480	450
Entités associées	3.4	456	437
Autres actifs financiers non courants	3.5	204	225
Impôts différés	3.6	157	155
Actifs non courants		3 860	3 881
Stocks	4.1	608	602
Clients	4.1	2 857	2 826
Actifs d'impôts (exigibles)	4.1	29	15
Autres créances et paiements d'avance	4.1	515	467
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	435	446
Instruments financiers	17	21	18
Actifs courants		4 465	4 374
Actifs disponibles à la vente ou activités en cours de cession		—	—
TOTAL DES ACTIFS		8 325	8 255
Capital social et primes		384	384
Résultats accumulés		1 763	1 713
Réserve de conversion		55	61
Résultat de l'exercice		302	336
Capitaux propres (part du Groupe)		2 504	2 494
Intérêts minoritaires		40	34
Capitaux propres	5	2 544	2 528
Dettes financières non courantes	8	258	242
Provisions non courantes	6.1	818	750
Impôts différés et dettes fiscales non courantes	7	98	110
Passifs non courants		1 174	1 102
Avances et acomptes reçus		242	241
Dettes financières courantes	8	50	48
Impôts courants		44	87
Fournisseurs		2 060	2 128
Provisions courantes	6.2	265	300
Autres passifs courants	10	1 628	1 675
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques		285	114
Instruments financiers	17	33	32
Passifs courants		4 607	4 625
Passifs disponibles à la vente ou activités en cours de cession		—	—
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		8 325	8 255
Endettement financier net	9	(170)	28

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE

en millions d'euros		2012	2011
Produit des activités ordinaires ⁽¹⁾	11/16	13 036	12 412
Achats consommés		(6 624)	(6 086)
Charges de personnel		(3 239)	(3 086)
Charges externes		(2 535)	(2 576)
Impôts et taxes		(171)	(158)
Dotations nettes aux amortissements		(457)	(461)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(109)	(114)
Variations des stocks de production		(9)	31
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	12	650	651
Autres charges d'exploitation	12	(136)	(147)
Résultat opérationnel courant	12/16	406	466
Autres produits opérationnels	12		
Autres charges opérationnelles	12		
Résultat opérationnel		406	466
Produits financiers		20	22
Charges financières		(44)	(46)
Coût de l'endettement financier net	13	(24)	(24)
Autres produits financiers	13	12	18
Autres charges financières	13	(6)	(15)
Charge d'impôt sur le résultat	14	(137)	(163)
Résultat des entreprises associées		59	59
Résultat net		310	341
Résultat net part des intérêts minoritaires		8	5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		302	336
Résultat par action (en euros)	15	9,23	10,28
Résultat dilué par action (en euros)	15	9,23	10,28
(1) Dont part réalisée à l'international (export inclus)		5 673	5 162
(2) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées		140	107

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

en millions d'euros	2012	2011
Résultat net de la période	310	341
Éléments non recyclables en résultat net		
Gains (pertes) actuariels sur avantages du personnel ⁽¹⁾	(48)	15
Impôts sur opérations non recyclables en résultat net	14	(7)
Éléments recyclables en résultat net		
Variations des écarts de conversion sur sociétés contrôlées	(5)	15
Variation nette sur juste valeur des instruments financiers	4	(6)
Impôts sur opérations recyclables en résultat net	(1)	2
Quote-part des entités associées	(1)	5
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	(37)	24
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISÉS	273	365
Dont part du Groupe	261	361
Dont part des Intérêts minoritaires	12	4

(1) Montant des gains (pertes) actuariels non comptabilisés imputés sur les capitaux propres selon option permise par IAS 19 révisée.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Capital social et primes	Résultats accumulés	Réserve de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
31 décembre 2010	380	1 704	37	224	2 345	30	2 375
Augmentation du capital	4				4		4
Affectation du résultat N – 1		224		(224)			
Distribution		(206)			(206)	(3)	(209)
Autres opérations avec les actionnaires		(13)	3		(10)	1	(9)
Résultat net de l'exercice				336	336	5	341
Produits et charges comptabilisés		4	21		25	(1)	24
Résultat net et produits et charges comptabilisés		4	21	336	361	4	365
Changements de périmètre						2	2
31 décembre 2011	384	1 713	61	336	2 494	34	2 528
Augmentation du capital							
Affectation du résultat N – 1		336		(336)			
Distribution		(237)			(237)	(4)	(241)
Autres opérations avec les actionnaires							
Résultat net de l'exercice				302	302	8	310
Produits et charges comptabilisés ⁽¹⁾		(35)	(6)		(41)	4	(37)
Résultat net et produits et charges comptabilisés		(35)	(6)	302	261	12	273
Changement de méthode comptable ⁽²⁾		(14)			(14)		(14)
Changements de périmètre						(2)	(2)
31 DÉCEMBRE 2012	384	1 763	55	302	2 504	40	2 544

(1) Détail des produits et charges comptabilisés :

	Groupe	Minoritaires	Total
Variations de change	(6)		(6)
Variations de juste valeur des instruments financiers	(1)	5	4
Écarts actuariels sur avantages au personnel	(48)		(48)
Impôts différés sur ces opérations	14	(1)	13
Total des produits et charges comptabilisés	(41)	4	(37)

(2) Première application de la norme IAS 19 révisée

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE

en millions d'euros	2012	2011
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	310	341
Ajustements pour :		
– quote-part de résultat des entités associées	(59)	(59)
– dividendes reçus d'entités associées	53	52
– dividendes des sociétés non consolidées	(4)	(3)
– amortissements, dépréciations et provisions non courantes	455	466
– plus et moins-values de cession d'actifs	(32)	(69)
Sous-total	723	728
Coût de l'endettement financier net	24	24
Charge d'impôt de l'exercice	137	163
Capacité d'autofinancement	884	915
Impôts sur résultat payés	(181)	(96)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	(153)	(41)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ (a)	550	778
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(414)	(538)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	69	124
Dette nette sur immobilisations corporelles et incorporelles	(60)	21
Sous-total	(405)	(393)
Acquisitions et cessions de titres de participation :		
– prix d'acquisition des titres	(62)	(87)
– prix de cession de titres	3	5
– dette nette sur achats et cessions de titres	(27)	35
– trésorerie acquise	11	2
Sous-total	(75)	(45)
Autres flux liés aux opérations d'investissements :		
– dividendes reçus de sociétés non consolidées	4	3
– variation des autres immobilisations financières	1	4
Sous-total	5	7
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS (b)	(475)	(431)
Variation des capitaux propres Groupe		4
Variation des capitaux minoritaires		
Rachat de titres aux intérêts minoritaires		(7)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(237)	(206)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	(4)	(3)
Variation des dettes financières	8	20
Coût de l'endettement financier net	(24)	(24)
Autres flux liés aux opérations de financement		
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (c)	(257)	(216)
Variations de change (d)		(1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (a + b + c + d)	(182)	130
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	332	202
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (voir note 9)	150	332

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Notes

- | | |
|--|---|
| Informations générales sur l'entreprise | 13 Coût de l'endettement net, autres produits et charges financiers |
| 1 Normes comptables | 14 Charge d'impôt sur le résultat |
| 2 Principes et méthodes comptables | 15 Résultat et dividende par action |
| 3 Actifs non courants | 16 Information par secteurs opérationnels |
| 4 Actifs courants | 17 Instruments financiers |
| 5 Informations sur les capitaux propres | 18 Engagements hors bilan et informations sur les contrats de location-financement |
| 6 Provisions | 19 Effectifs, avantages au personnel |
| 7 Impôts différés et dettes fiscales long terme | 20 Informations sur les parties liées |
| 8 Dettes financières non courantes et courantes | 21 Honoraires des Commissaires aux comptes |
| 9 Variation de l'endettement net | 22 Principaux taux de conversion |
| 10 Autres passifs courants | 23 Périmètre de consolidation |
| 11 Produits des activités ordinaires | |
| 12 Résultat opérationnel | |

Sauf mention particulière, les chiffres présentés sont exprimés en millions d'euros (M€).

Informations générales sur l'entreprise

Le 22 février 2013, le Conseil d'administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ces états peuvent encore être modifiés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Colas est une société anonyme immatriculée en France (RCS Nanterre B552 025 314).

Siège social de Colas : 7, place René-Clair à Boulogne-Billancourt (France).

Ces états financiers sont présentés en euros (arrondis au million), devise dans laquelle est traitée la majeure partie des opérations.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

COLAS EST UN LEADER MONDIAL DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les activités routières représentent 82 % de l'activité totale de Colas. Elles comprennent :

- la construction et l'entretien de routes, autoroutes, pistes d'aéroport, plateformes portuaires, industrielles et logistiques, aménagements urbains, voies de transports en commun en site propre (tramways), aires de loisirs, pistes cyclables, etc. ; une activité de génie civil (petits et grands ouvrages) ainsi qu'une activité de bâtiment (construction neuve, réhabilitation, démolition/déconstruction), dans certaines régions, viennent compléter l'activité des filiales routières ;
- en amont de la construction, une importante activité industrielle de production et recyclage de matériaux de construction (granulats, émulsions et liants, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume), à partir d'un réseau international dense de carrières, usines d'émulsion, centrales d'enrobage et centrales à béton, et deux usines de production de bitume.

Colas exerce également des activités de Spécialités, pour la plupart complémentaires aux activités routières, qui représentent 18 % de l'activité totale de Colas :

- réalisation de travaux d'Étanchéité, enveloppe de bâtiment, bardage et couverture, production et commercialisation de membranes d'étanchéité ;
- Ferroviaire (conception et ingénierie, construction, renouvellement et entretien d'infrastructures) ;
- Vente de produits raffinés issus du pétrole autres que le bitume (huiles de base, paraffine et fuels) ;
- Sécurité signalisation routière (gestion de trafic, fabrication, pose et maintenance d'équipements de sécurité) ;
- Pipeline.

Colas est aussi concessionnaire d'infrastructures ou gestionnaire d'infrastructures (PPP), notamment autoroutières mais aussi de voiries urbaines ou de transports en commun urbains.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Un chiffre d'affaires en croissance de 5 % en 2012, et de 3 % à périmètre et change constants, compte tenu notamment d'un effet de change positif de 249 millions d'euros.

- Un résultat opérationnel de 406 millions d'euros, contre 466 millions d'euros en 2011, avec :

- une bonne résistance de la rentabilité de l'activité routière en France métropolitaine, malgré des conditions climatiques défavorables au premier semestre ;
- une amélioration du résultat en Europe centrale, qui est à l'équilibre, conformément aux objectifs ;
- une perte dans l'activité de vente de produits raffinés, la hausse du prix du pétrole brut utilisé comme matière première n'ayant pu être totalement répercutée dans le prix de vente de certains produits, dans un marché du raffinage en crise ;
- une baisse de rentabilité en Amérique du Nord, notamment aux États-Unis.

- Un résultat net part du Groupe de 302 millions d'euros en 2012 (336 millions d'euros à fin 2011).

- D'importants succès commerciaux :

- le contrat de partenariat public-privé pour le futur contournement ferroviaire de Nîmes-Montpellier, d'une durée de vingt-cinq ans, signé en juin 2012 par le groupement dont les filiales Colas Rail et Colas Midi-Méditerranée sont membres ;
- le contrat d'extension de la ligne 1 du métro d'Alger, remporté en groupement par Colas Rail ;
- le contrat de rénovation et d'entretien des voiries principales du centre de Londres pour une durée de huit ans, remporté en groupement par Colas Ltd.

- La poursuite d'une croissance externe ciblée : acquisition de la société Pullman Rail Ltd (maintenance et réparation de matériel ferroviaire) au Royaume-Uni, des actifs du Groupe Rambaud (matériaux de construction) dans l'Ouest de la France, de la société Aguilar (enveloppe du bâtiment) au Chili, de 50 % de la société Dust-A-Side (services aux entreprises minières) en Afrique du Sud, et de 50 % de sociétés de matériaux de construction en Nouvelle-Calédonie.

- Le lancement d'une nouvelle organisation de l'activité routière en France métropolitaine (sept filiales régionales sous une marque unique, Colas), opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2013.

FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Néant.

Note 1 – Normes comptables

Au 31 décembre 2012, le Groupe a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2011, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2012 et de l'application anticipée de l'amendement de la norme IAS 19 ; ces changements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

PRINCIPALES NORMES IFRS, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, D'APPLICATION OBLIGATOIRE OU APPLICABLES PAR ANTICIPATION AU 1^{ER} JANVIER 2012

- Amendement IFRS 7 : informations à fournir sur les transferts d'actifs (norme obligatoire au 1^{er} janvier 2012). Cet amendement ne modifie pas les modalités actuelles de comptabilisation des opérations de titrisation mais précise les informations devant être publiées.
- Amendement IAS 1 : présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI). L'amendement IAS 1, bien que non adopté par l'Europe au 31 décembre 2011, avait été appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2011 par le Groupe dans la mesure où il n'entraînait pas en contradiction avec des textes déjà adoptés. Il est entré en vigueur au sein de l'Union européenne le 6 juin 2012, et il est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013.
- Amendement IAS 19 : avantages du personnel (norme publiée au *Journal officiel* de l'Union européenne le 6 juin 2012 et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013 avec application anticipée autorisée au 1^{er} janvier 2012). Cette norme est appliquée de manière anticipée dans les comptes consolidés de l'exercice 2012. Dans la mesure où le Groupe comptabilise déjà en capitaux propres les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel pour les régimes à prestations définies, l'application de ce changement de méthode aurait eu un impact non significatif sur la situation nette et le résultat net de l'exercice 2011. L'impact en capitaux propres de (14) millions d'euros (nets d'impôts différés actifs) correspond principalement à l'effet d'une modification de régime de retraite intervenue en 2005, net de la part ayant fait l'objet depuis d'un étalement par résultat selon la norme IAS 19 précédemment appliquée.

NORMES ADOPTÉES LE 29 DÉCEMBRE 2012 ET D'APPLICATION OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013

- Amendements IAS 12 : Impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents.
- Amendements IFRS 1 : Première application des normes internationales d'information financières – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants.
- IFRS 13 : Évaluation de la juste valeur.

Ces normes seront sans incidence sur les comptes du Groupe.

NORMES ADOPTÉES LE 29 DÉCEMBRE 2012 ET APPLICABLES DE MANIÈRE OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

- IFRS 10 : États financiers consolidés.
 - IFRS 11 : Partenariats.
 - IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.
 - IAS 27 : États financiers individuels (version modifiée en 2011).
 - IAS 28 : Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (version modifiée en 2011).
- L'impact de ces normes, qui n'ont pas été anticipées par le Groupe au 1^{er} janvier 2013, est en cours d'évaluation.

PRINCIPALES AUTRES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ESSENTIELLES PUBLIÉES PAR L'IASB, NON ENCORE APPROUVÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

- L'IASB a publié les principales normes et amendements suivants avant le 31 décembre 2012, qui ne sont pas encore entrés en vigueur (application probable au 1^{er} janvier 2015).
 - IFRS 9 : instruments financiers classification et évaluations des actifs et passifs financiers.
- L'impact de cette norme n'est pas estimable à ce jour.

CHOIX COMPTABLES / ESTIMATIONS DANS L'ÉVALUATION DE CERTAINS ACTIFS / PASSIFS / PRODUITS ET CHARGES

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont parfois été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des Goodwill, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière...), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actif et des provisions...

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugements pour définir et appliquer les méthodes

comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

Note 2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes financières internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ces états ont été réalisés sur la base du coût historique, à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers et des éléments acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Colas (la société) et de ses filiales arrêtés au 31 décembre de chaque année. Pour ces filiales, le contrôle est avéré lorsque la société a le pouvoir de diriger les politiques opérationnelle et financière de la filiale contrôlée afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Les actifs et passifs des filiales acquises sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de l'actif net acquis, l'excédent est comptabilisé en Goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur identifiée de l'actif net acquis, l'écart (i.e. Badwill) est comptabilisé en produit de l'exercice.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse d'être exercé.

Lorsque nécessaire, les états financiers des filiales sont retraités de façon à rendre les méthodes comptables utilisées homogènes avec celles utilisées par le Groupe.

Toutes les créances, dettes, produits et charges intra-groupe sont éliminés en consolidation.

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint.

Les actifs, passifs, produits et charges des coentreprises (sociétés contrôlées conjointement avec d'autres associés) sont comptabilisés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable.

Les résultats, actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS

Les actifs et passifs des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les comptes de résultat sont convertis au cours de change moyen de l'exercice, qui donne une valeur approchée du cours à la date des transactions en l'absence de fluctuations significatives. La liste des principales parités de change utilisées figure en note 22.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en autres produits et charges comptabilisés et en capitaux propres sous la rubrique « Réserve de conversion ».

Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

ACTIFS NON COURANTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau)	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis, sauf s'il s'agit de terrains de gisement. Ces derniers sont alors amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée totale d'amortissement puisse excéder quarante ans.

Coûts d'emprunts

Lorsqu'une immobilisation exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisée ou vendue, les coûts d'emprunts directement attribuables à son acquisition ou sa construction sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Contrats de location-financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location-financement sont inscrites à l'actif du bilan et amorties comme si la société en était propriétaire. La dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

Immeubles de placement

Le Groupe n'a pas identifié d'immeubles de placement au sein de ses immobilisations.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable. Il est séparable et peut être loué, vendu, échangé de manière indépendante. Il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non. Il est sans substance physique.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du Goodwill, seulement si leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable lors de leur reconnaissance initiale.

Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les frais de développement ne sont activés que si la recouvrabilité future des dépenses encourues peut raisonnablement être considérée comme certaine. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes relatives au projet.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels, de brevets et de droits d'exploitation de carrières. Elles sont amorties sur leur durée d'utilité.

GOODWILL

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition d'une société sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables de cette société à la date d'acquisition.

Le Groupe a choisi la méthode du Goodwill partiel.

Le Goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul :

- des amortissements pratiqués antérieurement à la première application des IFRS,
- des pertes de valeur comptabilisées à partir du 1^{er} janvier 2004.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Titres de participations et autres titres

Il s'agit de titres non cotés ; ils figurent au bilan pour leur coût d'acquisition sous déduction des dépréciations estimées nécessaires (il n'y a pas d'écarts significatifs entre le coût d'acquisition et la juste valeur de ces titres).

Prêts

Les prêts accordés figurent au bilan pour leur valeur actualisée lorsque leur taux de rémunération s'écarte des conditions normales du marché (exemple : prêts sans intérêts consentis par les sociétés françaises dans le cadre de l'obligation légale de participation des employeurs à l'effort de construction).

Créances financières

Le contrat de concession pour la réhabilitation et l'entretien de la voirie de la ville de Portsmouth pendant une durée de vingt-cinq ans (Private Finance Initiative) est comptabilisé selon la méthode de la créance financière telle que préconisée par l'IFRIC 12.

Les travaux réalisés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement définie par l'IAS 11.

La créance initiale représente la juste valeur des travaux réalisés et est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode définie par l'IAS 39.

Elle représente donc le montant des travaux réalisés, augmenté des intérêts cumulés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué des paiements reçus du concédant.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées à leur juste valeur.

SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

L'évaluation de la valeur nette comptable d'un actif immobilisé est effectuée dès que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de cet actif pourrait être supérieure à sa valeur recouvrable.

En ce qui concerne les actifs incorporels à durée de vie indéterminée et les Goodwill, une évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs est réalisée systématiquement au moins une fois par an, et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants, ceux-ci sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Les UGT du Groupe correspondent à son organisation opérationnelle.

Elles répondent aux conditions suivantes : unicité de management, synergies dans les domaines des ressources humaines, des ressources en matériel, dans le domaine technique et le domaine des études travaux.

- UGT Routes Métropole : regroupe l'activité routière en France métropolitaine.
- UGT Spécialités (hors Rail) : regroupe les activités Sécurité signalisation, Pipeline, Étanchéité.
- UGT Rail : regroupe l'activité ferroviaire.
- UGT Routes Europe (hors France) : regroupe l'activité routière dans les pays européens où le Groupe est implanté.
- UGT Routes Amérique du Nord : regroupe l'activité routière aux États-Unis d'Amérique et au Canada.
- UGT Routes Reste du monde : regroupe l'activité routière en Afrique, dans l'Océan Indien, en Asie, en Australie, au Moyen-Orient et dans les départements et territoires français d'outre-mer.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés ; elle correspond à l'actualisation de flux futurs de trésorerie par le coût moyen pondéré du capital et incorpore une prime de risque économique. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions établies par le management en charge de l'UGT, dans le cadre d'une procédure budgétaire habituelle pour l'année N + 1 et d'un plan à trois ans pour les deux années suivantes.

ACTIFS COURANTS

STOCKS

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du « premier entré, premier sorti » ou selon la méthode du « coût moyen pondéré » en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre trente et quatre-vingt-dix jours, sont comptabilisées pour leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les « factures à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de

trois mois. Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur de marché. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie telle que définie ci-dessus, nette des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les actions propres éventuellement détenues sont imputées sur les capitaux propres consolidés. Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe est constaté.

PROVISIONS

PROVISIONS NON COURANTES

Ce sont les provisions non liées au cycle d'exploitation normal de l'entreprise. Elles comprennent pour l'essentiel :

Les avantages au personnel

• Pensions

Pour couvrir leurs engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite, les sociétés du Groupe effectuent des versements réguliers auprès des caisses de retraite ou fonds de pension indépendants (régimes à cotisations définies).

Il subsiste toutefois quelques régimes à prestations définies au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada. À l'exception du régime de Colas Rail Ltd, ces régimes ne concernent qu'un nombre limité de salariés puisqu'il a été décidé il y a quelques années que ces fonds ne pouvaient plus accueillir de nouveaux cotisants. Ces régimes sont gérés par des fonds indépendants de la société.

• Indemnités de départ en retraite

Leur coût est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en autres produits et charges comptabilisés.

• Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la très grande majorité des sociétés du Groupe est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

Les litiges et contentieux

• Litiges et contentieux travaux

Le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse ou de l'évaluation des travaux de réfection établie par les experts désignés par les tribunaux.

- **Risques sur contrôles fiscaux, contrôles charges sociales ou autres administrations**

Les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

Les garanties données aux clients (long terme)

Elles représentent l'évaluation des travaux à réaliser au titre des garanties données lorsque la durée de la garantie excède la durée du cycle d'exploitation (un à deux ans), par exemple la garantie décennale relative à certains ouvrages.

Les coûts de remise en état des sites (long terme)

Le coût de remise en état des sites d'exploitation de carrières à l'expiration du gisement et/ou de l'autorisation d'exploitation fait l'objet d'une évaluation détaillée (coût de la main-d'œuvre, du matériel qui sera utilisé, des matériaux à mettre en œuvre, quote-part de frais généraux...). Seuls les coûts qui seront engagés au-delà des douze mois suivant la clôture de l'exercice figurent dans cette rubrique.

PROVISIONS COURANTES

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation normal de l'entreprise ; les charges rattachées sont généralement réglées dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Elles comprennent pour l'essentiel :

Les provisions pour garanties données aux clients (durée un à deux ans maximum)

Les provisions pour finitions constituées dans le cadre des garanties contractuelles font l'objet d'une appréciation individuelle chantier par chantier.

Les provisions pour frais de fin de chantier

Il s'agit des frais de repli de chantier (nettoyage du chantier, repli du matériel). Ces frais font l'objet d'une appréciation individuelle qui est fonction de l'importance du chantier et de son éloignement par rapport aux bases permanentes.

Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats

Elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent éventuellement en compte les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

Les coûts de remise en état des sites

Il s'agit du coût des travaux de remise en état des sites après exploitation (principalement des carrières) qui seront réalisés dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 37 relative aux passifs, une information relative aux provisions les plus significatives est fournie, dans la mesure où cette information ne peut porter préjudice au Groupe.

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS ET DETTES FISCALES LONG TERME

Les passifs d'impôts différés (ou IDP) représentent les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre des différences temporelles imposables (sources d'imposition future). Tous les IDP sont comptabilisés, y compris ceux relatifs aux retraitements de consolidation.

La comptabilisation d'un IDP concerne toutes les différences temporelles générées par des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises, sauf si la société mère est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible (pas de projet de cession dans un avenir prévisible).

Lorsqu'il existe une probabilité de cession des titres de la filiale ou de distribution de bénéfices dans un avenir prévisible ou une absence de contrôle de la filiale (sociétés associées), un impôt différé passif est constaté.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Certaines sociétés du Groupe utilisent des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence des variations de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières sur leur résultat. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-dessous.

NATURE DES RISQUES AUXQUELS LE GROUPE EST EXPOSÉ

Risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de change puisque les filiales réalisent une très faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation et que la plus grande partie de l'activité du Groupe est réalisée dans la zone euro (61 %). Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires à l'international est réalisé par des filiales locales dont la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux de sorte que l'évolution des taux de change n'a pas d'autres impacts significatifs sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe que l'effet de conversion calculé à partir de la variation d'une parité moyenne. Environ un cinquième de l'activité étant réalisé en Amérique du Nord, le Groupe a une sensibilité à l'évolution de la parité euro/dollar américain et euro/dollar canadien. Les emprunts ou placements sont centralisés dans la même devise (euro, dollar américain, dollar canadien, etc.).

Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

D'une manière générale, les investissements nets réalisés par le Groupe dans des entités étrangères (filiales, participations, succursales, coentreprises) ne font pas l'objet d'une couverture de change car ces entités n'ont pas vocation à être cédées.

Des couvertures de change à terme sont utilisées dans le but d'optimiser la trésorerie du Groupe par la conversion, sans risque de change, d'excédents en

une devise, prêtés à des filiales dans leur devise locale en substitution de lignes bancaires en devises locales. L'activité liée à la Société de la Raffinerie de Dunkerque est plus exposée au risque de change du fait de l'achat et de la vente de produits valorisés en dollars qui sont achetés et vendus en dollars et/ou en euros. Une politique de gestion de ce risque est réalisée par le biais de swaps de devises pour les flux en dollars.

Risque de taux

Le compte de résultat du Groupe est relativement peu sensible aux variations des taux d'intérêt. En général et en moyenne sur l'exercice, la partie des dettes financières à taux variable est équivalente à la trésorerie disponible, elle-même placée à taux variable ; seule la saisonnalité de l'activité entraîne le recours à des emprunts à court terme.

Certains actifs ou passifs financiers peuvent ponctuellement être couverts.

Risques sur matières premières

Colas a une sensibilité à la régularité de son approvisionnement et aux variations du coût des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, fuel et gaz de chauffage, huiles) dans l'activité routière, ainsi que d'autres matières premières comme l'acier, le cuivre ou l'aluminium dans les activités de Sécurité signalisation, Étanchéité et Ferroviaire. Les matières premières les plus sensibles sont le bitume et les autres produits pétroliers.

• Risque d'approvisionnement

Des retards ou des ruptures d'approvisionnement peuvent entraîner des coûts supplémentaires directs et indirects dans l'activité routière ou l'Étanchéité. Ce risque n'est pas systémique, sauf en cas de conflit et de rupture totale d'approvisionnement pétrolier, et peut affecter pour une durée variable un pays ou plus vraisemblablement une région. Début 2011, la raffinerie de Kemaman en Malaisie (filiale thaïlandaise Tipco) a subi des arrêts de production par manque d'approvisionnement d'une nature de pétrole brut adaptée à la configuration de l'installation et à des conditions d'achat acceptables, ce qui a eu pour conséquence des charges supplémentaires imprévues. Dans ce cadre, depuis plusieurs années, Colas s'est doté d'une Direction Bitumes Groupe et de Directions Bitumes dans certaines grandes zones géographiques (Amérique du Nord) afin de renforcer les capacités d'approvisionnement (accord d'achats en quantité, importation). Colas a ainsi développé une politique de capacité de stockage au fil des années, en France, en Europe, dans les Départements d'Outre-Mer, dans l'Océan Indien et, sur une plus grande échelle, en Amérique du Nord. Parallèlement, l'acquisition de la Société de la Raffinerie de Dunkerque, dont la production annuelle de bitume est de l'ordre de 300 000 tonnes, permet de mieux sécuriser l'approvisionnement de l'activité routière métropolitaine ou nord-européenne, même si les fermetures provisoires ou possibles de nouvelles installations de raffinage en Métropole (Berre, Petite-Couronne) augmentent ce risque pour le bitume.

• Risque lié à la variation des prix

Le prix du bitume a connu d'importantes variations de prix d'achat depuis plusieurs années. Le risque lié à ces fluctuations est limité par plusieurs facteurs : le nombre et le montant moyen des contrats, qui permettent d'appréhender souvent le prix dans l'offre au client, et les clauses de révision et d'indexation présentes dans de nombreux contrats en France et à l'international. Ce paramètre est intégré dans la négociation contractuelle par les collaborateurs, qui sont sensibilisés à cette question. Dans certaines régions, des contrats de fourniture à prix garantis pour une période peuvent être signés. Pour des contrats importants, à l'obtention de la commande, des politiques de couverture peuvent être prises au coup par coup. Il reste une part d'activité, comme la vente de produits manufacturés à tiers, où les hausses du prix du bitume ou des produits pétroliers sont répercutées dans la mesure où la situation concurrentielle le permet.

Compte tenu de ces éléments, il est impossible de mesurer la sensibilité du compte d'exploitation aux variations des prix des matières premières du fait des milliers de chantiers exécutés dans des contextes juridiques de protection variables et des hausses différentes entre zones géographiques.

Enfin, il existe un risque indirect en cas de hausse du prix de ces produits chez les clients, qui, du fait de l'augmentation induite du prix des travaux ou des prestations, peuvent réduire le volume de leurs commandes.

• Risques liés à l'activité de vente de produits raffinés

L'activité de vente de produits raffinés (cession à des tiers des produits pétroliers autres que le bitume fabriqués par SRD) est sensible à la variation des prix de matières premières. La formation du résultat de cette activité dépend largement de la différence entre les prix de vente des produits issus de la production (huiles, cires-paraffines, bitume et fuels) et le prix des matières premières traitées par processus de raffinage (fuel résidu atmosphérique, hydrocraquats et feeds-tocks). En fonction de l'environnement économique, l'évolution du prix des produits pétroliers ne peut pas toujours être intégralement répercutée aux clients, ce qui a été le cas en 2012 et qui s'est traduit par une perte opérationnelle de cette activité. Afin de limiter ce risque, Colas cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement en matière première et à améliorer la productivité de SRD par différentes actions d'optimisation (passage à l'alimentation au gaz en 2013, génératrice d'économies d'énergie, recherche d'un meilleur mix-produits).

Par ailleurs, une politique de couverture a été mise en place afin de réduire le risque lié au cycle d'approvisionnement/production/vente de SRD : le cycle est rapide (achat de la matière première le mois M, entrée en production le mois M + 1, vente des produits qui en résultent les mois M + 1, M + 2 ou M + 3) et les contrats d'achat et de vente sont établis pour réduire ce risque. Un comité d'engagement est en charge des achats de matière première d'entrée.

PRINCIPES ET RÈGLES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE UTILISÉES PAR LE GROUPE

Les instruments utilisés sont limités à des produits classiques comme :

- les achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- les achats et ventes de contrats *futures*, swaps sur matières premières, options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ces instruments ont pour caractéristiques de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des banques françaises et internationales de premier rang et de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux font l'objet d'un suivi détaillé et spécifique transmis aux organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Couverture des flux de trésorerie (*cash flow hedge*)

La couverture de flux de trésorerie correspond à la couverture des variations de flux futurs de trésorerie de l'instrument couvert ou d'une opération future.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit (ou la perte) réalisé sur la partie de l'instrument de couverture que l'on estime être une couverture efficace est comptabilisé directement en capitaux propres.

La partie de couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits (ou pertes) résiduels sur l'instrument de couverture sont inclus en résultat.

Couverture de juste valeur (*fair value hedge*)

La couverture de juste valeur a pour objet de limiter les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif présent dans le bilan.

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de la juste valeur d'une créance ou d'une dette, le profit (ou la perte) résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le profit (ou la perte) sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert et est comptabilisé directement en résultat.

La juste valeur des éléments couverts, en fonction du risque couvert, correspond à leur valeur comptable convertie en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise les principes et méthodes comptables définis par la norme IAS 39, à savoir :

Critères pour comptabiliser un actif ou un passif financier

La comptabilisation de couverture est appliquée lorsque les instruments financiers dérivés compensent, en totalité ou en partie, la variation de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert. L'appréciation de l'efficacité des couvertures est effectuée à intervalles réguliers, au moins tous les trimestres.

Cependant, dans certains cas (montants notionnels modestes, maturités de couverture courtes, impacts limités sur le compte de résultat), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis à leur coût ou au coût amorti, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Comptabilisation des instruments évalués à la juste valeur

Le Groupe utilise peu d'instruments financiers ; les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. Leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'estimation telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur d'utilité (actualisation des flux de trésorerie). Ces modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

Comptabilisation des produits et charges générés par les actifs et passifs financiers

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes latents qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

À la date de clôture, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est égale au montant que le Groupe devrait recevoir ou payer pour clôturer les positions. La juste valeur est évaluée en tenant compte des taux d'intérêt actuels. La juste valeur des contrats de change à terme est égale à leur valeur de marché à la date de clôture, c'est-à-dire la valeur actualisée du cours ou du taux à terme.

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés s'il est probable que des avantages économiques futurs reviendront au Groupe et si les coûts encourus concernant ces opérations peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires se décomposent comme suit :

Ventes de biens

Le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Contrats de construction et prestations de services

Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou prestations.

Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés ; une perte attendue sur un contrat est immédiatement comptabilisée en résultat.

Autres produits des activités ordinaires

Il s'agit de redevances perçues pour utilisation de licences et brevets : le produit est comptabilisé lorsque l'entreprise est en droit d'en percevoir le paiement.

SUBVENTIONS PUBLIQUES

Elles sont comptabilisées en produit lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient perçues et que toutes les conditions rattachées soient satisfaites.

Lorsque la subvention est accordée en compensation d'une charge, elle est comptabilisée en produit sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en diminution de la valeur de l'actif subventionné.

RÉSULTATS SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN

Ce poste inclut principalement la quote-part de résultat transférée par les sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique de fabrication d'enrobés ou de liants exploités en commun avec d'autres associés.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant provient des activités principales génératrices de produits de l'entreprise et de toutes les autres activités qui ne sont pas d'investissement ou de financement.

Les dépréciations de Goodwill sont comprises dans le résultat opérationnel courant.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

La nature de ces éléments est décrite dans la note 12.

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Il inclut les charges et produits d'intérêts liés à la trésorerie ainsi que les coûts d'emprunts.

IMPÔTS

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent toutes les différences entre la base

fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, à l'exception des Goodwill.

Lorsque, pour une société, le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode dite « indirecte ».

Selon cette méthode, le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelles passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- disponibilités et valeurs mobilières de placement éligibles à la classification d'équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

La capacité d'autofinancement prend en compte les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs courants. Elle inclut notamment le résultat net des sociétés intégrées et le résultat des entreprises associées à hauteur des dividendes encaissés.

La classification retenue pour les intérêts et les dividendes positionne ces derniers dans les flux de trésorerie de financement. Il est à noter que les intérêts décaissés au cours de l'exercice correspondent aux intérêts constatés dans le résultat de l'exercice.

AUTRES INFORMATIONS

COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Les variations de périmètre de l'exercice n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de l'exercice 2012 et ne font pas obstacle à la comparaison avec l'exercice précédent.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES ET INCERTITUDES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Parmi les principaux risques et incertitudes qui peuvent avoir une incidence notable sur les activités du Groupe, on peut citer notamment :

- les conditions climatiques (intempéries), qui ont une influence directe sur la bonne réalisation des chantiers, partout et davantage encore dans les régions aux conditions climatiques difficiles ;

- le prix des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, fuel de chauffage) dans l'activité routière, ainsi que d'autres matières premières, notamment l'acier et l'aluminium dans les activités de signalisation et d'étanchéité. Ce risque est réduit par une proportion importante de contrats qui bénéficient de clauses de révision de prix et par une proportion importante de chantiers de courte durée ;
- le niveau de commandes des États, des collectivités publiques, du secteur privé industriel et commercial ;
- les conséquences de l'évolution du cours des monnaies, en particulier le dollar US, même si elles sont limitées puisque plus de 60 % du chiffre d'affaires est réalisé en euros et que l'activité réalisée localement permet de libeller produits et charges dans une devise identique.

Note 3 – Actifs non courants

3.1 – SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE (EXPLOITATION ET FINANCIER)

	2012	2011
Immobilisations corporelles	395	527
Immobilisations incorporelles et Goodwill	19	11
Investissements opérationnels	414	538
Titres de participation et autres titres immobilisés	62	87
Investissements consolidés	476	625
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	(69)	(124)
Prix de cession de titres cédés	(3)	(5)
INVESTISSEMENTS NETS	404	496

3.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Immobilisations en cours et avances sur commandes	Total
Valeur brute				
31 décembre 2010	1 405	4 838	103	6 346
Écarts de conversion	7	23		30
Virements de rubriques	20	62	(81)	1
Changements de périmètre	33	13	(1)	45
Acquisitions	61	377	89	527
Cessions et réductions	(69)	(239)		(308)
31 décembre 2011	1 457	5 074	110	6 641
Écarts de conversion	(1)	(8)		(9)
Virements de rubriques	7	84	(104)	(13)
Changements de périmètre		8		8
Acquisitions	44	268	83	395
Cessions et réductions	(18)	(228)		(246)
31 DÉCEMBRE 2012	1 489	5 198	89	6 776
Amortissements et dépréciations				
31 décembre 2010	(536)	(3 372)		(3 908)
Écarts de conversion	(1)	(16)		(17)
Virements de rubriques	1	7		8
Changements de périmètre	1	(1)		
Dotations et reprises	(53)	(398)		(451)
Cessions et réductions	40	211		251
31 décembre 2011	(548)	(3 569)		(4 117)
Écarts de conversion		6		6
Virements de rubriques	5	4		9
Changements de périmètre	5	5		10
Dotations et reprises	(52)	(390)		(442)
Cessions et réductions	9	205		214
31 DÉCEMBRE 2012	(581)	(3 739)		(4 320)
Valeur nette				
31 décembre 2010	869	1 466	103	2 438
Dont terrains de gisement (carrières)	307			307
Dont locations-financements	5	46		51
31 décembre 2011	909	1 505	110	2 524
Dont terrains de gisement (carrières)	343			343
Dont locations-financements	5	36		41
31 DÉCEMBRE 2012	908	1 459	89	2 456
Dont terrains de gisement (carrières)	325			325
Dont locations-financements	4	38		42

Au 31 décembre 2012, des commandes de matériel ont été engagées pour un montant de 13 millions d'euros (51 millions d'euros fin 2011).

3.3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

	Concessions, brevets et autres droits	Autres	Total immobilisations incorporelles	Goodwill
Valeur brute				
31 décembre 2010	113	64	177	496
Écarts de conversion	(1)	2	1	2
Virements de rubriques	1	(2)	(1)	1
Changements de périmètre	3	1	4	5
Acquisitions	3	8	11	
Cessions et réductions	(2)	(1)	(3)	
31 décembre 2011	117	72	189	504
Écarts de conversion	(1)		(1)	
Virements de rubriques	12	(10)	2	(2)
Changements de périmètre	9		9	36
Acquisitions	14	5	19	
Cessions et réductions	(4)	(2)	(6)	
31 DÉCEMBRE 2012	147	65	212	538
Amortissements et dépréciations				
31 décembre 2010	(56)	(34)	(90)	(51)
Écarts de conversion		(1)	(1)	
Virements de rubriques	(1)	1		
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(6)	(4)	(10)	(3)
Cessions et réductions	2		2	
31 décembre 2011	(61)	(38)	(99)	(54)
Écarts de conversion				
Virements de rubriques				
Changements de périmètre	5		5	2
Dotations et reprises	(9)	(6)	(15)	(6)
Cessions et réductions	2	2	4	
31 DÉCEMBRE 2012	(63)	(42)	(105)	(58)
Valeur nette				
31 décembre 2010	57	30	87	445
31 décembre 2011	56	34	90	450
31 DÉCEMBRE 2012	84	23	107	480

Concessions, brevets et autres droits : il s'agit pour l'essentiel de droits d'exploitation de carrières et, dans une moindre mesure, de brevets et de logiciels.

Frais de développement : ils sont, pour l'essentiel, pris en charge dans l'exercice car ils ont un caractère permanent et récurrent. Il n'y a pas de projets qui répondent aux conditions d'activation imposées par l'IAS 38.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE ET DES GOODWILL

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie (UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable. Si un indice de perte de valeur est identifié, un test de valeur est réalisé selon la méthode décrite en note 2. Ce test est réalisé au moins une fois par an après l'actualisation des budgets et des plans à trois ans par le management.

Le détail des actifs à durée de vie indéterminée et des Goodwill répartis par UGT et les principales hypothèses utilisées pour les tests de valeurs sont les suivantes :

Unités génératrices de trésorerie	Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Goodwill	Taux de croissance	Taux d'actualisation	
				H1 ⁽¹⁾	H2 ⁽¹⁾
UGT Routes Métropole	19	141	2 %	5,76 %	3,78 %
UGT Spécialités (hors Rail)		43	2 %	5,76 %	3,78 %
UGT Rail		186	2 %	5,76 %	3,78 %
UGT Routes Europe (hors France)	4	12	2 %	5,76 %	3,78 %
UGT Routes Amérique du Nord		46	2 %	5,76 %	3,78 %
UGT Routes Reste du monde		52	2 %	5,76 %	3,78 %
TOTAL	23	480			

(1) Selon hypothèse de structure d'endettement :

– H1 : 1/3 dette – 2/3 fonds propres ;

– H2 : 2/3 dette – 1/3 fonds propres.

Des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation ont été effectuées. Aucune variation raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées n'a fait apparaître de situation susceptible d'entraîner une perte de valeur des actifs testés.

3.4 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTITÉS ASSOCIÉES

	Quote-part dans les capitaux propres	Goodwill sur entreprises associées	Dépréciation des Goodwill	Valeur nette
31 décembre 2010	413	10	(1)	422
Écarts de conversion	5			5
Virements de rubriques	1			1
Changements de périmètre	1	1		2
Augmentation de capital				
Résultat de l'exercice	59			59
Dividendes distribués	(52)			(52)
Perte de valeur				
31 décembre 2011	427	11	(1)	437
Écarts de conversion	(2)			(2)
Virements de rubriques	1			1
Changements de périmètre	11	3		14
Augmentation de capital				
Résultat de l'exercice	59			59
Dividendes distribués	(53)			(53)
Perte de valeur				
31 DÉCEMBRE 2012	443	14	(1)	456

PRINCIPALES PARTICIPATIONS DANS LES ENTITÉS ASSOCIÉES

Société	Siège	% détenu	Quote-part dans les capitaux propres	Goodwill	Dépréciation des Goodwill	Valeur nette
Cofiroute ⁽¹⁾	France	16,7 %	358			358
Tipco Asphalt ⁽²⁾	Thaïlande	32,1 %	34	5		39
Mak Mecsek ⁽³⁾	Hongrie	30,0 %	27			27
Autres ⁽⁴⁾			24	9	(1)	32
TOTAL			443	14	(1)	456

(1) La société Cofiroute exploite en concession un réseau de 1 200 km d'autoroutes dans le nord-ouest de la France (Autoroutes A 10, A 11, A 13, A 86...). Bien que détenue à moins de 20 % (16,7 %), Cofiroute est consolidée par mise en équivalence car Colas exerce une influence notable par sa présence au Conseil d'administration de la société (Administrateur : H. Le Bouc).

(2) La société Tipco Asphalt basée à Bangkok (Thaïlande) exerce une activité de distribution et vente de produits bitumineux dans le Sud-Est asiatique.

(3) La société Mak Mecsek est titulaire pour trente ans d'un contrat en PPP pour la construction et l'exploitation d'une section neuve de 80 km des autoroutes M 6 (50 km) et M 60 (30 km) dans le sud-ouest de la Hongrie.

(4) Individuellement, aucune de ces entités ne présente un caractère significatif.



Pour les trois principales entités associées, les montants globalisés au titre des principaux actifs, passifs, produits et charges sont donnés ci-après :

AU 31 DÉCEMBRE 2012

Montants exprimés à 100 %	Cofiroute	Tipco Asphalt	Mak Mecsek
Actifs non courants	5 802	133	910
Actifs courants	746	329	24
Total actif	6 548	462	934
Capitaux propres	2 150	105	89
Passifs non courants	3 645	61	842
Passifs courants	753	296	3
Total passif	6 548	462	934
Produits des activités ordinaires	1 337	940	82
Résultat opérationnel courant	604	26	51
Résultat net	294	16	11
Résultat net part du Groupe	49	5	3

AU 31 DÉCEMBRE 2011

Montants exprimés à 100 %	Cofiroute	Tipco Asphalt	Mak Mecsek
Actifs non courants	5 825	123	928
Actifs courants	655	387	20
Total actif	6 480	510	948
Capitaux propres	2 142	98	80
Passifs non courants	3 665	78	864
Passifs courants	673	334	4
Total passif	6 480	510	948
Produits des activités ordinaires	1 331	522	81
Résultat opérationnel courant	602	41	51
Résultat net	294	15	9
Résultat net part du Groupe	49	5	3

3.5 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Participations non consolidées	Autres actifs financiers	Total valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31 décembre 2010	54	158	212	(38)	174
Écarts de conversion		3	3		3
Virements de rubriques					
Changements de périmètre	(5)		(5)	(1)	(6)
Acquisitions et autres augmentations	53	16	69		69
Cessions et réductions	(3)	(20)	(23)		(23)
Dotations et reprises				8	8
31 décembre 2011	99	157	256	(31)	225
Écarts de conversion		2	2		2
Virements de rubriques		(2)	(2)		(2)
Changements de périmètre	(44)	4	(40)	(5)	(45)
Acquisitions et autres augmentations	33	17	50		50
Cessions et réductions	(13)	(17)	(30)		(30)
Dotations et reprises				4	4
31 DÉCEMBRE 2012	75	161	236	(32)	204

DÉTAIL DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

	31/12/2012		31/12/2011
	Brut	Dépréciation	Net
Sociétés d'enrobés, de liants et de carrières	19	(4)	15
Sociétés non contrôlées	28	(12)	16
Sociétés acquises en fin de période ⁽¹⁾	18		18
Autres participations ⁽²⁾	10	(3)	7
TOTAL	75	(19)	56

(1) Ces sociétés, non consolidées car acquises en fin de période, seront consolidées au cours de la période suivante. Il s'agit des Carrières de Dumbéa et d'Aguilar.

(2) Aucune de ces participations ne présente un caractère significatif.

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2012		31/12/2011
	Brut	Dépréciation	Net
Prêts ⁽¹⁾	60	(12)	48
Dépôts et cautionnements	27	(1)	26
Ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) ⁽²⁾	74		74
Autres créances financières diverses			
TOTAL	161	(13)	148

(1) Prêts accordés : il s'agit principalement de prêts à vingt ans non rémunérés, accordés dans le cadre de l'obligation légale française d'investissement des employeurs dans la construction. Ces prêts sont comptabilisés pour leur valeur nette actualisée.

(2) Créance sur la ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) en contrepartie des prestations effectuées dans le cadre du contrat de partenariat public-privé pour la réhabilitation et l'entretien de la voirie urbaine signé en 2004 pour une durée de vingt-cinq ans (2004-2029). Cette créance est valorisée en application de l'IFRIC 12 (modèle de la créance financière).

RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS PAR NATURE

	Évaluation à la juste valeur			Total
	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers	Prêts et créances	
31 décembre 2011	–	86	139	225
Flux 2012	–	(30)	9	(21)
31 DÉCEMBRE 2012	–	56	148	204

3.6 – IMPÔTS DIFFÉRÉS ET CRÉANCES FISCALES NON COURANTES

	Impôts différés actif	Créances fiscales non courantes	Total
31 décembre 2010	138		138
Écarts de conversion	1		1
Virements de rubriques	9		9
Changements de périmètre			
Variations nettes	7		7
31 décembre 2011	155		155
Écarts de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de périmètre			
Variations nettes	2		2
31 DÉCEMBRE 2012	157		157

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée peu probable s'élève à 67 millions d'euros au 31 décembre 2012 (59 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le délai de récupération des impôts différés actif est essentiellement à plus de cinq ans.

PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

	31/12/2012	31/12/2011
Sources actives		
Avantages au personnel	82	61
Déficits fiscaux	27	26
Réévaluation des instruments financiers	10	10
Sources passives		
Provisions réglementées	(19)	(23)
Immobilisations (location-financement, écarts d'évaluation)	(30)	(17)
Impôts de distribution	(6)	(6)
Réévaluation des instruments financiers	(6)	(5)
Autres différences temporaires	1	(1)
ACTIF NET (PASSIF NET) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	59	45

Note 4 – Actifs courants

4.1 – STOCKS, CRÉANCES COURANTES ET PAIEMENTS D'AVANCE

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
STOCKS	632	(24)	608	625	(23)	602
Matières, approvisionnements et produits finis						
CRÉANCES CLIENTS	2 991	(134)	2 857	2 955	(129)	2 826
Clients, factures à établir, retenues de garanties ⁽¹⁾						
ACTIFS D'IMPÔTS	29		29	15		15
Personnel, organismes sociaux, État	245		245	241		241
Créances sociétés apparentées et créances diverses	257	(20)	237	206	(13)	193
Paievements d'avance	33		33	33		33
AUTRES CRÉANCES	535	(20)	515	480	(13)	467

(1) L'antériorité des créances clients est la suivante :

	Créances non échues	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Total
Créances brutes	1 994	710	102	185	2 991
Dépréciations	(20)	(11)	(16)	(87)	(134)
CRÉANCES CLIENT (NET)	1 974	699	86	98	2 857
Rappel 2011	2 038	622	85	81	2 826

Risque de crédit : le Groupe considère que son exposition au risque de crédit sur les créances non échues est limité compte tenu de la nature de sa clientèle (États, collectivités publiques, entreprises publiques et privées, particuliers).

4.2 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Banques et caisses	378		378	360		360
Société de trésorerie Bouygues Relais				25		25
Valeurs mobilières de placement	57		57	61		61
TOTAL	435		435	446		446

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères.

Ils se répartissent entre les devises suivantes :

	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Banques et caisses	82	33	78	185	378
Société de trésorerie Bouygues Relais					
Valeurs mobilières de placement	49			8	57
TOTAL	131	33	78	193	435
Rappel 31 décembre 2011	190	37	64	155	446

(1) Contre-valeur en euros.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à trois mois ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

La trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435	446
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(285)	(114)
TOTAL	150	332

Note 5 – Informations sur les capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Colas au 31 décembre 2012 est de 48 981 748,50 euros.

Il est constitué de 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(Montants en euros)

	Nombre d'actions	Capital social
31 décembre 2011	32 654 499	48 981 748,50
Mouvements 2012	–	–
31 DÉCEMBRE 2012	32 654 499	48 981 748,50

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Société Bouygues SA	31 543 222	96,60 %
Autres actionnaires	1 111 277	3,40 %

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Direction Générale de Colas est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net sur capitaux propres raisonnable,
- de distribuer un dividende régulier aux Actionnaires.

Parmi les indicateurs de performance utilisés, certains peuvent être calculés par référence aux capitaux propres, mais leur utilisation n'est ni prépondérante ni systématique.

Par ailleurs, il est rappelé que les capitaux propres du Groupe ne sont soumis à aucune restriction statutaire.

OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Néant.

RÉSERVE DE CONVERSION

La réserve de conversion est née le 1^{er} janvier 2004 avec la première application des normes IFRS. Les principaux écarts de conversion au 31 décembre 2012 concernent les états financiers des sociétés situées dans les pays suivants :

	31/12/2012	31/12/2011
États-Unis	(6)	2
Canada	33	35
Grande-Bretagne	(8)	(11)
Slovaquie	12	12
République tchèque	8	7
Australie	8	8
Autres pays	8	8
TOTAL RÉSERVE DE CONVERSION	55	61

Note 6 – Provisions

6.1 – PROVISIONS NON COURANTES

	Avantages au personnel	Litiges et contentieux	Garanties données (long terme)	Remise en état des sites (long terme)	Autres	Total
31 décembre 2010	276	213	83	122	56	750
Écarts de conversion	1	(1)	(1)			(1)
Virements de rubriques	(5)		3	(1)		(3)
Changements de périmètre				16	(16)	
Écarts actuariels affectés en capitaux propres	(15)					(15)
Dotations	21	55	21	12	20	129
Reprises utilisées	(16)	(20)	(11)	(6)	(9)	(62)
Reprises non utilisées	(2)	(26)	(15)	(1)	(4)	(48)
31 décembre 2011	260	221	80	142	47	750
Écarts de conversion		1	1			2
Virements de rubriques		(2)	(4)	(2)	1	(7)
Changements de périmètre	20			2	2	24
Écarts actuariels affectés en capitaux propres	48					48
Dotations	33	44	20	13	10	120
Reprises utilisées	(13)	(22)	(11)	(7)	(12)	(65)
Reprises non utilisées	(2)	(29)	(14)	(1)	(8)	(54)
31 DÉCEMBRE 2012	346	213	72	147	40	818

DÉTAIL DES PRINCIPALES PROVISIONS

	31/12/2012	31/12/2011
Récompenses d'ancienneté	88	75
Indemnités de fin de carrière	190	135
Pensions	68	50
Avantages au personnel	346	260
Litiges avec les clients	78	83
Litiges avec le personnel	15	14
Litiges avec des organismes sociaux	73	74
Litiges avec l'administration fiscale	22	21
Litiges avec d'autres administrations	14	14
Autres litiges	11	15
Litiges et contentieux	213	221
Garanties décennales	44	47
Garanties génie civil, travaux publics	25	31
Garanties de performance	3	2
Garanties données	72	80

6.2 – PROVISIONS COURANTES

	Perte à terminaison	Risques travaux et fin de chantier	Garanties données (court terme)	Remise en état des sites (court terme)	Autres	Total
31 décembre 2010	60	109	56	11	67	303
Écarts de conversion						
Virements de rubriques	1	(2)	(2)	1		(2)
Changements de périmètre			(1)			(1)
Dotations	51	39	24	2	23	139
Reprises utilisées	(32)	(26)	(14)	(3)	(21)	(96)
Reprises non utilisées	(13)	(17)	(9)	(1)	(3)	(43)
31 décembre 2011	67	103	54	10	66	300
Écarts de conversion	1	1			(1)	1
Virements de rubriques		(3)	4	2	1	4
Changements de périmètre			(1)			(1)
Dotations	44	27	28	1	24	124
Reprises utilisées	(36)	(17)	(13)	(1)	(27)	(94)
Reprises non utilisées	(15)	(31)	(18)	(1)	(4)	(69)
31 DÉCEMBRE 2012	61	80	54	11	59	265

Note 7 – Impôts différés et dettes fiscales long terme

	31/12/2012	31/12/2011
Passifs d'impôts différés	98	110
Dettes fiscales long terme		
TOTAL DES IMPÔTS NON COURANTS	98	110

Les passifs d'impôt différés proviennent pour l'essentiel des décalages fiscaux temporaires (écarts d'évaluation, écarts entre amortissements comptables et fiscaux...).

Note 8 – Dettes financières non courantes et courantes

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2012, la trésorerie nette disponible s'élève à 150 millions d'euros, auxquels s'ajoute un montant de 1 481 millions d'euros de lignes bancaires confirmées à plus d'un an et non utilisées à cette date. Au cours de l'année, Colas a notamment refinancé de manière anticipée 200 millions d'euros de lignes bancaires confirmées à cinq ans.

Les crédits bancaires contractés par les sociétés du groupe Colas ne comportent pas de clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité et/ou leur remboursement anticipé.

RÉPARTITION DES EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊT PAR ÉCHÉANCE

	Échéances à moins de 1 an 2013	Échéances à plus de 1 an					Total 2012	Total 2011
		De 1 à 2 ans 2014	De 2 à 3 ans 2015	De 3 à 4 ans 2016	De 4 à 5 ans 2017	5 ans et plus 2018 et plus		
Emprunts moyen et long terme		58	28	21	46	81	234	214
Locations-financements		6	5	4	3	2	20	24
Autres dettes long terme						4	4	4
Sous-total	50	64	33	25	49	87	258	242
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	285							
31 DÉCEMBRE 2012	335	64	33	25	49	87	258	
Rappel 31 décembre 2011	162	40	39	23	19	121		242
Partie à moins de 1 an de la dette long terme							50	48

RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURT TERME ET LONG TERME PAR DEVISE

	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Long terme décembre 2012	112	24	75	47	258
Court terme décembre 2012	185	22	8	120	335
Long terme décembre 2011	105	21	79	37	242
Court terme décembre 2011	24	23	10	105	162

(1) Contre-valeur en euros.

LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES/UTILISÉES

	Lignes confirmées – Échéances				Lignes utilisées – Échéances			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà	Total
Lignes de crédit	69	1 652	87	1 808	50	171	87	308
Lettres de crédit								
TOTAL	69	1 652	87	1 808	50	171	87	308

RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante après prise en compte des opérations de couverture de taux adossées non échues à la date de clôture de l'exercice et hors concours bancaires courants :

- dettes à taux fixe : 69 % (2011 : 65 %),
- dettes à taux variable : 31 % (2011 : 35 %).

Les dettes à taux variables non adossées à un swap de taux d'intérêt se répartissent par échéance de la manière suivante :

Échéances						Total
< 1 an ⁽¹⁾	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	
2013	2014	2015	2016	2017	2018 et +	
50	27	5	4	3	7	96

(1) Les dettes à taux fixes à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

En prenant en compte le swap de taux d'intérêt pour 30 millions d'euros à échéance 2016 contracté par Aximum et adossé à un compte courant moyen terme avec Colas, les dettes à taux fixe passent à 78 % (contre 75 % en 2011).

RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2012, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variables	Taux fixes	Total
Actifs financiers :			
– trésorerie et équivalents de trésorerie	435		435
Dettes financières :			
– emprunts ⁽¹⁾	(250)	(70)	(320)
– concours bancaires courants	(285)		(285)
Position nette avant gestion	(100)	(70)	(170)
Couverture de taux	172	(172)	
Position nette après gestion	72	(242)	(170)
Correctif lié à la saisonnalité de l'activité ⁽²⁾	(584)		(584)
POSITION APRÈS GESTION ET CORRECTIF	(512)	(242)	(754)

(1) Y compris (12) millions d'euros de juste valeur de swaps de taux comptabilisée en autres produits et charges comptabilisés.

(2) L'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année (calculée sur la base de la moyenne des trésoreries financières moyennes mensuelles) et la position nette comptable à fin décembre, hors dettes à taux fixe et portefeuille de swaps de taux d'intérêt.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette ci-avant engendrerait une augmentation des frais financiers de 5 millions d'euros en année pleine.

Note 9 – Variation de l'endettement net

VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435	446
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(285)	(114)
Trésorerie nette	150	332
Dettes financières long terme	258	242
Dettes financières (partie à moins d'un an)	50	48
Instruments financiers nets	12	14
Endettement brut	320	304
ENDETTEMENT NET ACTIF (PASSIF)	(170)	28

PRINCIPALES OPÉRATIONS

	2012	2011
Endettement net au début l'exercice	28	(57)
Acquisition/cessions financières ⁽¹⁾	(115)	(60)
Dividendes versés	(241)	(209)
Opérations sur le capital		(3)
Effet périmètre, change	11	(17)
Exploitation	147	374
ENDETTEMENT NET ACTIF (PASSIF) À LA FIN DE L'EXERCICE	(170)	28

(1) Dont 29 millions d'euros de rachats d'actifs (13 millions d'euros en 2011).



Note 10 – Autres passifs courants

	31/12/2012	31/12/2011
Personnel, organismes sociaux, État	916	928
Produits différés	36	27
Autres dettes non financières	676	720
TOTAL DES AUTRES DETTES	1 628	1 675

Note 11 – Produits des activités ordinaires

VENTILATION PAR NATURE DE PRODUITS

	2012	2011
Ventes de produits	2 577	2 242
Prestations de service	374	338
Contrats de construction	10 085	9 832
Autres produits des activités ordinaires	–	–
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	13 036	12 412

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

	2012	2011
Travaux à facturer	395	402
Retenues de garantie	97	98
Travaux facturés d'avance	(322)	(316)
Avances reçues	(110)	(104)

Note 12 – Résultat opérationnel

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2012	2011
Bénéfices attribués et pertes transférées sur opérations faites en commun	39	39
Produits sur cessions d'actifs	71	127
Reprises de provisions et dépréciations non utilisées	140	107
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾	400	378
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	650	651
Pertes attribuées et bénéfices transférés sur opérations faites en commun	(21)	(18)
Valeurs nettes des actifs cédés	(40)	(60)
Autres charges opérationnelles	(75)	(69)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(136)	(147)

(1) Principalement refacturations de charges aux associés de sociétés en participation et de GIE.

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Autres produits non courants	–	–
AUTRES PRODUITS NON COURANTS	–	–
Autres charges non courantes	–	–
AUTRES CHARGES NON COURANTES	–	–

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉSENTÉ PAR DESTINATION

En complément du compte de résultat classé par nature de charges, nous présentons ci-après le compte de résultat classé par fonctions.

	2012	2011
Produit des activités ordinaires	13 036	12 412
Coût des ventes	(11 444)	(10 857)
Marge brute	1 592	1 555
Coût de recherche et de développement ⁽¹⁾	(28)	(28)
Charges administratives	(1 158)	(1 061)
Résultat opérationnel courant	406	466
Autres produits et charges opérationnels	–	–
Résultat opérationnel	406	466
Coût de l'endettement financier net	(24)	(24)
Autres produits et charges financiers	6	3
Charge d'impôt	(137)	(163)
Résultat des entreprises associées	59	59
RÉSULTAT NET	310	341
Dont part des intérêts minoritaires	8	5
Dont part du Groupe	302	336

(1) En 2012, le Groupe a retenu une définition plus restrictive des frais de développement, le rappel 2011 a été corrigé en conséquence.

Note 13 – Coût de l'endettement net, autres produits et charges financiers

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2012	2011
Produits d'intérêts liés à la trésorerie	19	19
Produits des placements	1	3
Produits financiers	20	22
Charges d'intérêts liées à la trésorerie	(20)	(22)
Charges d'intérêts sur locations-financements	(1)	(1)
Charges d'intérêts sur dettes financières	(23)	(23)
Charges financières	(44)	(46)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(24)	(24)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2012	2011
Dividendes reçus de participations non consolidées	4	3
Reprises sur provisions financières	7	11
Produits de cessions sur actifs financiers	1	2
Autres produits		2
Autres produits financiers	12	18
Dotations aux provisions financières	(3)	(4)
Valeur nette comptable des actifs financiers cédés	(2)	
Autres charges	(1)	(11)
Autres charges financières	(6)	(15)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	6	3

Note 14 – Charge d'impôt sur le résultat

DÉCOMPOSITION

	2012	2011
Impositions exigibles	(118)	(164)
Impositions différées	(4)	9
Rappels ou dégrèvements d'impôts	(8)	4
Impôts sur distributions	(3)	(4)
Charge d'impôt	(133)	(155)
Dotation/reprise provisions pour impôt	(4)	(8)
CHARGE NETTE D'IMPÔT	(137)	(163)

RAPPROCHEMENT ENTRE IMPÔT THÉORIQUE ET CHARGE RÉELLE

Les différences constatées entre la charge d'impôt théorique, déterminée au taux de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2012	2011
Charge d'impôt théorique	(134)	(153)
Incidence des taux d'impôt réduits ou majorés	19	24
Activation d'impôts différés antérieurement non comptabilisés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés ⁽¹⁾	(6)	(11)
Impôts non liés au résultat	(15)	(7)
Effet des différences permanentes	(1)	(16)
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE	(137)	(163)

(1) Récupération jugée trop lointaine.

Note 15 – Résultat et dividende par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions au 31 décembre, à l'exclusion des actions propres en cours d'annulation.

	2012	2011
Résultat net (part du Groupe) (en euros)	301 538 000	335 789 000
Nombre d'actions en circulation	32 654 499	32 654 499
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	9,23	10,28

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2012, augmenté des options de souscription en cours de validité.

Comme il n'existe plus d'options de souscription en cours de validité, le résultat dilué est égal au résultat par action.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	9,23	10,28
---	-------------	--------------

En euros	Par action	Total
Dividende décidé et payé dans l'exercice 2012	7,26	237 071 662,74
Dividende proposé pour approbation de l'Assemblée Générale du 16 avril 2013 (non reconnu comme un passif au 31 décembre 2012)	7,26	237 071 662,74

Note 16 – Information par secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » demande à ce que les secteurs opérationnels soient identifiés sur la base du reporting interne de l'entreprise examiné par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation des performances.

DÉTERMINATION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées comme suit :

- **Routes Métropole** regroupe l'activité routière en France métropolitaine ;
- **Spécialités** regroupe les activités de spécialités en France et à l'international : Étanchéité, Ferroviaire, Signalisation sécurité routière, Pipeline, et, depuis 2012, Vente de produits raffinés issus du pétrole autres que le bitume (huiles de base, paraffines et fuels) ⁽¹⁾ ;
- **Routes Amérique du Nord** regroupe les activités routières aux États-Unis et au Canada ;
- **Routes Europe** regroupe les activités routières en Europe (hors France) ;
- **Routes Reste du monde** regroupe les activités routières en Afrique, au Maghreb, dans l'Océan Indien, dans les départements et territoires français d'outre-mer, en Asie/Australie et au Moyen-Orient ;
- **Holding** regroupe l'activité du siège social de Colas.

RAPPROCHEMENTS

Les chiffres du reporting interne et ceux de la comptabilité sont identiques ; c'est pourquoi il n'est pas présenté d'état de rapprochement.

INFORMATIONS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

	Routes Métropole	Routes Amérique du Nord	Routes Europe	Routes Reste du monde	Spécialités	Holding	Consolidé
Exercice 2012							
Travaux et prestations	4 624	2 008	1 223	945	1 651	8	10 459
Ventes de produits	563	575	256	541	624	18	2 577
Produits des activités ordinaires	5 187	2 583	1 479	1 486	2 275	26	13 036
Résultat avant amortissements	346	212	82	118	83	22	863
Amortissements	(177)	(106)	(47)	(57)	(60)	(10)	(457)
Résultat opérationnel courant	169	106	35	61	23	12	406
Résultat opérationnel non courant							
Résultat opérationnel	169	106	35	61	23	12	406
Charges sur endettement financier	(3)	(4)	(4)	(7)	(6)		(24)
Autres produits et charges financiers	4		2	1	(1)		6
Charge d'impôt	(62)	(33)	(8)	(20)	(4)	(10)	(137)
Résultat des entreprises associées	1		4	5		49	59
RÉSULTAT NET	109	69	29	40	12	51	310
Exercice 2011							
Travaux et prestations	4 585	1 880	1 191	873	1 634	7	10 170
Ventes de produits	558	468	287	422	507		2 242
Produits des activités ordinaires	5 143	2 348	1 478	1 295	2 141	7	12 412
Résultat avant amortissements	349	243	60	122	91	62	927
Amortissements	(186)	(94)	(53)	(57)	(59)	(12)	(461)
Résultat opérationnel courant	163	149	7	65	32	50	466
Résultat opérationnel non courant							
Résultat opérationnel	163	149	7	65	32	50	466
Charges sur endettement financier	(2)	(3)	(9)	(7)	(7)	4	(24)
Autres produits et charges financiers	2					1	3
Charge d'impôt	(56)	(49)	(13)	(19)	(18)	(8)	(163)
Résultat des entreprises associées	2		3	5		49	59
RÉSULTAT NET	109	97	(12)	44	7	96	341

(1) L'information comparative de 2011 a été retraitée (en 2011, cette activité était incluse dans l'activité Holding).

ACTIFS, PASSIFS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

	Routes Métropole	Routes Amérique du Nord	Routes Europe	Routes Reste du monde	Spécialités	Holding	Consolidé
31 décembre 2012							
Actifs sectoriels	2 452	1 266	1 062	1 172	1 612	761	8 325
Passifs sectoriels	2 019	630	792	771	1 201	368	5 781
Investissements ⁽¹⁾	(144)	(99)	(22)	(37)	(76)	(27)	(405)
31 décembre 2011							
Actifs sectoriels	2 263	1 276	1 166	1 272	1 510	768	8 255
Passifs sectoriels	1 809	627	923	886	1 115	367	5 727
Investissements ⁽¹⁾	(147)	(106)	(15)	(54)	(93)	22	(393)

(1) Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX CLIENTS

	France	International	Total
États, entreprises publiques et collectivités locales	58 %	70 %	63 %
Entreprises privées et particuliers	42 %	30 %	37 %

Aucun client pris individuellement ne dépasse 10 % du chiffre d'affaires.

INFORMATIONS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Compte tenu de l'organisation opérationnelle du Groupe, l'information par zones géographiques présentée ci-après est relativement proche de celle donnée précédemment par secteurs opérationnels.

Les différences sont les suivantes :

- les éléments chiffrés des Départements d'Outre-Mer sont inclus dans la France en zones géographiques, alors qu'ils sont inclus dans le secteur Routes Reste du monde dans la répartition par secteurs opérationnels,
- les activités de Spécialités complémentaires à la route réalisées à l'international (Sécurité, Étanchéité, Pipeline, Ferroviaire et Vente de produits raffinés) sont présentées selon leur localisation géographique.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé
Exercice 2012					
Routes	5 627	1 484	2 583	1 041	10 735
Signalisation et sécurité routière	322	20	1	6	349
Pipeline	206	1			207
Ferroviaire	352	225		67	644
Étanchéité	599	22	4	19	644
Vente de produits raffinés	249	176	3	3	431
Spécialités	1 728	444	8	95	2 275
Holding	8	17		1	26
TOTAL	7 363	1 945	2 591	1 137	13 036
Exercice 2011					
Routes	5 556	1 484	2 348	876	10 264
Signalisation et sécurité routière	299	26		2	327
Pipeline	215	21			236
Ferroviaire	356	184		43	583
Étanchéité	625	20	2	12	659
Vente de produits raffinés	194	125	6	11	336
Spécialités	1 689	376	8	68	2 141
Holding	5			2	7
TOTAL	7 250	1 860	2 356	946	12 412

ACTIFS ET PASSIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé
31 décembre 2012					
Actifs non courants	2 307	529	714	310	3 860
Actifs courants	2 577	758	552	578	4 465
Total des actifs	4 884	1 287	1 266	888	8 325
Passifs non courants	746	205	147	76	1 174
Passifs courants	2 863	738	483	523	4 607
Total des passifs	3 609	943	630	599	5 781
ACTIF NET	1 275	344	636	289	2 544
31 décembre 2011					
Actifs non courants	2 256	572	719	334	3 881
Actifs courants	2 372	825	558	619	4 374
Total des actifs	4 628	1 397	1 277	953	8 255
Passifs non courants	626	268	142	66	1 102
Passifs courants	2 725	824	486	590	4 625
Total des passifs	3 351	1 092	628	656	5 727
ACTIF NET	1 277	305	649	297	2 528

Note 17 – Instruments financiers

Est présentée, ci-après, la somme des encours notionnels au 31 décembre 2012 de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux et répartition par devise pour les opérations de change.

COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Swaps de taux	Échéances			Total	Total
	2013	2014 à 2017	Au-delà	31/12/2012	31/12/2011
Sur actifs financiers				–	–
Sur passifs financiers	9	226	96	331	237

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (GB) une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les vingt-cinq années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux, à échéance janvier 2028, a été mis en place.

Ce swap est receveur de taux variable, payeur de taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2012, le montant de ce swap est de 70 millions d'euros (57 millions de GBP).

Colas a contracté des swaps cycliques payeurs de taux fixe afin de couvrir le profil saisonnier de son endettement. Le montant de ce swap est en moyenne de 141 millions d'euros.

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Les sociétés du Groupe réalisent une faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

La part du chiffre d'affaires à l'international est réalisée la plupart du temps par des filiales qui ont leurs facturations et leurs dépenses libellées dans la devise du pays. Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

	GBP ⁽¹⁾	USD ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2012	31/12/2011
Achats à terme		67	3	70	10
Ventes à terme	4	51	32	87	100
Swaps de devises				–	–
Options de change				–	–

(1) Contre-valeur en euros.

COUVERTURE DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

	Brent/WTI	Fuels	31/12/2012	31/12/2011
Achats à terme		3	3	5
Ventes à terme	8		8	12
Swaps				–
Options	6		6	5

Les ventes à terme de contrats Brent correspondent à des couvertures mises en place dans le cadre de l'activité liée à la Société de la Raffinerie de Dunkerque.

Au 31 décembre 2012, ces couvertures représentent un encours de 95 000 barils de Brent vendus à terme pour un montant notionnel (volume multiplié par prix à la date de clôture) de 8 millions d'euros. La mise en juste valeur de cet encours de couvertures au 31 décembre 2012 a une incidence négligeable sur les autres produits et charges comptabilisés du Groupe (*cash flow hedge*).

VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2012, la valeur de marché (*net present value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (34) millions d'euros, y compris intérêts courus non échus (ICNE). Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir des dettes du Groupe.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : (21) millions d'euros ;
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : (13) millions d'euros ;
- opérations ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une relation de couverture : (0) million d'euros.

Toutes les opérations en portefeuille sont réalisées à des fins de couverture.

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (GB), soit (21) millions d'euros y compris ICNE, est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 21 millions d'euros.

Le total de la valorisation du portefeuille d'instruments financiers de taux net de la valorisation du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par la ville de Portsmouth est de (12) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas de translation de la courbe des taux de + 1 % (et respectivement de – 1 %, avec un plancher de taux à 0 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (34) à (17) millions d'euros (et respectivement à (45) millions d'euros), y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (34) à (35) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 10 % du prix des matières premières, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers passerait de (34) à (35) millions d'euros, y compris ICNE.

Les calculs ont été effectués par un prestataire indépendant selon les usages en vigueur sur les marchés.

Note 18 – Engagements hors bilan et informations sur les contrats de location-financement

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Échéances	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31 /12/2012	Total 31/12/2011
Engagements donnés					
Avals et cautions	36	25	3	64	74
Engagements reçus					
Obligations contractuelles	–	–	–	–	–
Sûretés réelles données					
Hypothèques ou nantissements	14	83	13	110	104

La présentation des engagements ci-dessus n'omet pas d'engagements significatifs, selon les règles comptables en vigueur.

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Échéances	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
Engagements donnés/reçus	45	103	70	218	182

Montant des paiements minimaux futurs jusqu'à la date normale de renouvellement des contrats (ou date de première résiliation possible) au titre des baux de location simple nés dans le cadre des activités courantes (terrains, constructions, matériels...).

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

La société a émis pour l'année 2012 une garantie en conformité avec l'article 17 du « Companies (Amendment) Act 1986 of Ireland » au profit des sociétés Colas Teoranta, Road Maintenance Services Ltd, Colas Building Products Ltd, Cold Chon (Galway) Ltd, Colfix (Dublin) Ltd, Road Binders Ltd, Chemoran Ltd et Atlantic Bitumen Company Ltd.

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (INSCRITS AU BILAN)

Échéances	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Montant des paiements minimaux futurs	11	19	2	32
Montant représentant les charges de financement	(1)	(2)		(3)
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX	10	17	2	29
Rappel 31 décembre 2011	9	21	3	33

Note 19 – Effectifs, avantages au personnel

EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	2012	2011
Ingénieurs, cadres et assimilés	7 893	7 697
Employés, techniciens, agents de maîtrise	16 173	15 960
Compagnons	42 423	42 545
EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	66 489	66 202

AVANTAGES AU PERSONNEL : RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

	2012	2011
Montants comptabilisés en charges	823	801

Ces charges comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraite (régimes obligatoires et régimes complémentaires) ;
- aux caisses d'assurance chômage.

AVANTAGES AU PERSONNEL : RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

	Indemnités de fin de carrière		Pensions ⁽¹⁾	
	2012	2011	2012	2011
Coûts des services rendus	2	(1)	(5)	(1)
Charges d'intérêt sur l'obligation	5	7	14	11
Rendement attendu des actifs du régime			(12)	(11)
Coûts des services passés		2		(1)
CHARGES NETTES COMPTABILISÉES	7	8	(3)	(2)
Valeur actualisée des obligations	190	157	334	325
Juste valeur des actifs du régime			(266)	(277)
Coût des services passés non comptabilisés		(22)		2
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS	190	135	68	50

(1) Ces pensions sont gérées par des fonds indépendants de l'entreprise.

VARIATIONS DES ÉLÉMENTS DU BILAN

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2012	2011	2012	2011
Au 1^{er} janvier	135	144	50	55
Écarts de conversion			1	1
Virements de rubriques et autres				(6)
Changements de périmètre				
Changement de méthode comptable ⁽¹⁾	22		(2)	
Écarts actuariels affectés en capitaux propres	26	(17)	22	2
Charges comptabilisées	7	8	(3)	(2)
AU 31 DÉCEMBRE	190	135	68	50

(1) Application de l'IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'incidence des changements d'hypothèses évaluées à la clôture de l'exercice 2012 a été comptabilisée en autres produits et charges comptabilisés, en conformité avec la méthode comptable utilisée par le Groupe (IAS 19 révisée).

	2012	2011
Taux d'actualisation – IBoxx € Corporate A10 ⁽¹⁾	3,30 %	5,46 %
Table de survie	Insee 2006-2008	Insee 2006-2008
Âge de départ à la retraite des cadres	65 ans	65 ans
Âge de départ à la retraite des Etams et compagnons	63 ans	63 ans
Augmentation future des salaires	3,00 %	4,00 %

(1) Une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 10 millions d'euros. Selon les principes comptables Groupe, cet écart actuariel serait comptabilisé en autres produits et charges comptabilisés.

AVANTAGE EN ACTIONS

En 2012, des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été attribuées par Bouygues à certains collaborateurs de Colas et de ses filiales. Le montant de cet avantage n'est pas significatif.

Note 20 – Informations sur les parties liées

IDENTITÉ DES PARTIES LIÉES

Parties liées en amont : Bouygues, ses filiales, participations et entreprises associées.

Coentreprises : Carrières Roy et diverses coentreprises non significatives.

Entreprises associées : Cofiroute, Tipco Asphalt, Mak et diverses entreprises associées non significatives.

Autres parties liées : Fondation Colas, diverses sociétés non consolidées.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Parties liées en amont	54	56	83	114	31	50	211	17
Coentreprises	23	18	57	38	20	15	13	11
Entreprises associées	9	7	65	74	5	4	5	3
Autres parties liées	57	20	167	15	17	6	10	3
TOTAL	143	101	372	241	73	75	239	34
Échéances à moins de 1 an					73	75	237	32
Échéances à plus de 1 an					–	–	2	2

AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de Direction présents au 31 décembre.

En 2012, Il est composé de six membres : le Président-Directeur Général et cinq salariés, dont quatre Administrateurs salariés.

Rappel 2011 : il était composé de sept membres (le Président-Directeur Général et six salariés, dont quatre Administrateurs salariés).

	2012	2011
Rémunérations directes	6,5	6,8
Avantages postérieurs à l'emploi	0,5	0,4
Jetons de présence	0,1	0,1
Avantages en actions	–	–
TOTAL	7,1	7,3

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Président-Directeur Général : régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

Autres dirigeants : cotisations employeur dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies (4 % de l'ensemble de la rémunération du collaborateur).

AVANTAGES EN ACTIONS

Le montant de l'avantage lié à l'attribution en 2012 de titres Bouygues aux dirigeants n'est pas significatif.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant total des jetons de présence alloués aux Administrateurs en 2012 s'est élevé à 248 500 euros.

Note 21 – Honoraires des Commissaires aux comptes

Nous communiquons ci-après les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge du contrôle des comptes consolidés de Colas et des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

	Mazars		KPMG	
	2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes et certification des comptes individuels et consolidés :				
– Colas	0,2	0,2	0,2	0,2
– filiales	1,9	1,9	2,5	2,2
– missions accessoires				
Sous-total	2,1	2,1	2,7	2,4
Autres prestations : juridique, fiscal, social	0,1		0,7	0,7
TOTAL	2,2	2,1	3,4	3,1

Note 22 – Principaux taux de conversion

Convention : 1 euro = x unités monétaires locales

Pays	Unité monétaire	Cours 31/12/2012	Cours moyen 2012	Cours 31/12/2011	Cours moyen 2011
Europe					
Croatie	Kuna croate	7,5575	7,5261	7,5370	7,4492
Danemark	Couronne danoise	7,4610	7,4452	7,4342	7,4496
Grande-Bretagne	Livre sterling	0,8161	0,8119	0,8353	0,8713
Hongrie	Forint	292,30	288,21	314,58	280,67
Pologne	Zloty	4,0740	4,1677	4,4580	4,1380
République tchèque	Couronne tchèque	25,151	25,140	25,787	24,600
Roumanie	Nouveau leu	4,4445	4,4574	4,3233	4,2399
Suisse	Franc suisse	1,2072	1,2044	1,2156	1,2318
Amérique du Nord					
États-Unis	Dollar US	1,3194	1,2932	1,2939	1,4000
Canada	Dollar canadien	1,3137	1,2906	1,3215	1,3805
Autres					
Australie	Dollar australien	1,2712	1,2447	1,2723	1,3435
Maroc	Dirham	11,1465	11,1001	11,1095	11,2605
Thaïlande	Baht	40,3470	40,0571	40,9910	42,7719

Note 23 – Périmètre de consolidation

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Nombre de sociétés consolidées	2012	2011
Intégrations globales	502	528
Intégrations proportionnelles	97	86
Mises en équivalence	20	19
TOTAL	619	633

PRINCIPALES ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

France : Groupe Servant (acquis fin 2011, consolidé pour la 1^{re} fois en 2012).

International : Pullman Rail (Grande-Bretagne), Dust-A-Side (Afrique du Sud), Groupe Claude Chagnon (Canada).

PRINCIPALES CESSIONS

SCCF Iasi (Roumanie), Signalinea (Croatie), Thai Crushing Plant (Thaïlande).

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'INTÉGRATION

Pas de changements significatifs.

IMPACT ET COMPTABILISATION DES ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Nous communiquons ci-dessous les variations de périmètre de l'exercice présentées avant l'acquisition et après affectation des actifs et passifs identifiables aux différents postes du bilan.

IMPACT SUR LE BILAN

	Valeurs avant l'acquisition	Affectation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	Juste valeur des éléments acquis	Affectation 2011 modifiée en 2012 ⁽²⁾
Immobilisations corporelles	18	23	41	(20)
Immobilisations incorporelles				13
Goodwill		32	32	7
Participations dans sociétés associées	14	1	15	
Actifs courants	33		33	
TOTAL DES ACTIFS	65	56	121	—
Capitaux propres	36	53	89	
Intérêts minoritaires				
Passifs d'impôts		3	3	
Autres passifs non courants	8		8	
Passifs courants	21		21	
TOTAL DES PASSIFS	65	56	121	—
Impact sur le chiffre d'affaires	70			

(1) Affectation provisoire susceptible d'être modifiée dans le délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

(2) Modifications en 2012 (dans le délai d'un an) des affectations provisoires faites en 2011.

Le prix d'achat des sociétés consolidées acquises dans l'exercice s'élève à 43 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 46 millions d'euros d'achat de sociétés acquises en 2011 mais consolidées en 2012. La juste valeur des éléments acquis est de 89 millions d'euros et correspond au prix d'acquisition.

LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés mentionnées font l'objet d'une intégration globale sauf mention particulière (IP : intégration proportionnelle, ME : mise en équivalence).

Sociétés	Siège social	% d'intérêt	
		2012	2011
France			
Colas Centre-Ouest	Nantes (44)	99,9	99,9
Colas Île-de-France – Normandie	Magny-les-Hameaux (78)	99,9	99,9
Colas Nord-Picardie	Villeneuve-d'Ascq (59)	99,9	99,9
Colas Est	Nancy (54)	99,9	99,9
Colas Rhône-Alpes – Auvergne	Lyon (69)	99,9	99,9
Colas Midi-Méditerranée	Aix-en-Provence (13)	99,9	99,9
Colas Sud-Ouest	Mérignac (33)	99,9	99,9
Aximum	Chatou (78)	99,9	99,9
Spac	Clichy (92)	99,9	99,9
Sacer Atlantique	Nantes (44)	99,9	99,9
Sacer Paris-Nord-Est	Magny-les-Hameaux (78)	99,9	99,9
Sacer Sud-Est	Lyon (69)	99,9	99,9
Screg Ouest	Nantes (44)	99,9	99,9
Screg Île-de-France – Normandie	Guyancourt (78)	99,9	99,9
Screg Nord-Picardie	Villeneuve-d'Ascq (59)	99,9	99,9
Screg Est	Nancy (54)	99,9	99,9
Screg Sud-Est	Lyon (69)	99,9	99,9
Screg Sud-Ouest	Mérignac (33)	99,9	99,9
Smac	Boulogne-Billancourt (92)	99,9	99,9
Colas Rail	Maisons-Laffitte (78)	99,9	99,9
GTOI	Le Port – La Réunion	99,9	99,9
Colas Mayotte	Mamoudzou – Mayotte	100,0	100,0
Colas Martinique	Le Lamentin – Martinique	99,9	99,9
Gouyer	Le Lamentin – Martinique	99,9	99,9
Sogetra	Les Abymes – Guadeloupe	99,9	99,9
SBEG	Cayenne – Guyane	99,9	99,9
Carrières Roy (IP)	Saint-Varent (79)	49,9	49,9
Cofiroute (ME)	Sèvres (92)	16,7	16,7
Société de la Raffinerie de Dunkerque	Dunkerque (59)	100,0	100,0
Territoires d'outre-mer			
Colas de Nouvelle-Calédonie	Nouméa – Nouvelle-Calédonie	99,7	99,7
Europe (hors France)			
Colas GmbH	Gratkorn – Autriche	100,0	100,0
Colas Belgium	Bruxelles – Belgique	99,9	99,9
Cesta Varazdin	Varazdin – Croatie	100,0	100,0
Colas Danmark A/S	Virum – Danemark	100,0	100,0
Colas Ltd	Rowfant – Grande-Bretagne	100,0	100,0
Colas Hungaria	Budapest – Hongrie	100,0	100,0
Colas Polska	Sroda Wlkp – Pologne	100,0	100,0
Colas CZ	Prague – République tchèque	99,1	99,1
Colas Teoranta	Dublin – République d'Irlande	100,0	100,0
Colas SA	Lausanne – Suisse	99,2	99,2
Amérique du Nord			
ColasCanada Inc.	Montréal – Québec – Canada	100,0	100,0
Colas Inc.	Morristown – New Jersey – États-Unis	100,0	100,0

Sociétés	Siège social	% d'intérêt	
		2012	2011
Afrique – Océan Indien			
Colas Afrique	Cotonou – Bénin	100,0	100,0
Colas Djibouti	Djibouti – République de Djibouti	100,0	100,0
Colas Gabon	Libreville – Gabon	89,9	89,9
Colas Madagascar	Antananarivo – Madagascar	100,0	100,0
Colas (Maurice) Ltée	Petite rivière – Île Maurice	100,0	100,0
Gamma Materials (IP)	Beau Bassin – Île Maurice	49,9	49,9
Colas du Maroc	Casablanca – Maroc	100,0	100,0
Grands Travaux Routiers	Rabat – Maroc	67,9	67,7
Asie			
Wasco	Jakarta – Indonésie	55,1	55,1
Raycol Asphalt Co. Ltd (IP)	Rayong – Thaïlande	50,0	50,0
Thai Slurry Seal Co. Ltd	Bangkok – Thaïlande	50,0	50,0
Tipco Asphalt (ME)	Bangkok – Thaïlande	32,1	32,1
Hincol (IP)	Mumbai – Inde	30,0	30,0
Colas Australia	Sydney – Australie	93,8	93,8

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Colas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède systématiquement, au moins une fois par an, à des tests de valeur des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des

actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2 au paragraphe « Actifs non courants – Suivi de la valeur des actifs immobilisés » et dans la note 3.3 « Immobilisations incorporelles et Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes précitées de l'annexe donnent une information appropriée ;

- la société constate les résultats des activités de travaux selon les modalités décrites dans la note 2 au paragraphe « Compte de résultat – Produits des activités ordinaires » de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 22 février 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

MAZARS

Département de KPMG SA

François Plat
Associé

Guillaume Potel
Associé

Gaël Lamant
Associé

- 112 Bilan au 31 décembre
- 113 Compte de résultat de l'exercice
- 114 Annexe aux comptes sociaux de Colas
- 124 Résultats de la société au cours
des cinq derniers exercices

COMPTES SOCIAUX DE COLAS

AU 31 DÉCEMBRE 2012

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

en millions d'euros	Notes	2012	2011
Immobilisations incorporelles		18,0	17,4
Immobilisations corporelles		171,6	157,1
Titres de participation		1 338,2	1 294,8
Créances rattachées à des participations		258,2	315,0
Autres immobilisations financières		2,4	2,1
Actif immobilisé	3	1 788,4	1 786,4
Stocks		66,2	80,9
Clients		118,6	114,2
Groupe et associés		137,3	138,9
Autres créances et paiements d'avance		20,8	17,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0,7	31,6
Actif circulant	4	343,6	383,1
TOTAL DES ACTIFS		2 132,0	2 169,5
Capital		49,0	49,0
Primes et réserves		963,3	875,8
Résultat de l'exercice		252,8	324,6
Provisions réglementées		12,5	11,3
Capitaux propres	5	1 277,6	1 260,7
Provisions pour risques et charges	6	41,4	39,7
Dettes financières		–	–
Avances et acomptes reçus sur commandes		–	–
Dettes fournisseurs		99,8	107,2
Groupe et associés		441,2	668,5
Autres dettes non financières et comptes de régularisation	9	62,9	78,4
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		209,1	15,0
Dettes		813,0	869,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 132,0	2 169,5

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

en millions d'euros	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires	10	871,3	757,4
Achats consommés		(614,0)	(506,9)
Charges externes		(162,1)	(151,0)
Charges de personnel		(64,9)	(60,7)
Impôts et taxes		(10,9)	(9,2)
Dotations nettes aux amortissements		(9,9)	(10,8)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(1,2)	5,3
Autres produits d'exploitation		73,4	84,9
Autres charges d'exploitation		(1,7)	(2,1)
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun		0,6	1,1
Résultat d'exploitation		80,6	108,0
Produits financiers		257,5	321,0
Charges financières		(55,5)	(109,6)
Résultat financier	11	202,0	211,4
Résultat courant		282,6	319,4
Produits exceptionnels		3,7	60,1
Charges exceptionnelles		(9,7)	(26,5)
Résultat exceptionnel	12	(6,0)	33,6
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(1,2)	(1,7)
Charge d'impôt sur le résultat	13	(22,6)	(26,7)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		252,8	324,6

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE COLAS

SOMMAIRE

Notes

- | | |
|---|--|
| 1 Informations relatives à l'entreprise | 11 Résultat financier |
| 2 Résumé des méthodes comptables | 12 Résultat exceptionnel |
| 3 Actif immobilisé | 13 Charge d'impôt sur le résultat |
| 4 Actif circulant | 14 Incidences des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat |
| 5 Capitaux propres | 15 Engagements hors bilan |
| 6 Provisions pour risques et charges | 16 Effectif et rémunérations des organes d'administration et de direction |
| 7 Détail des comptes concernant les entreprises liées | 17 Honoraires des Commissaires aux comptes |
| 8 État des échéances des créances et des dettes | 18 Filiales et participations |
| 9 Autres dettes non financières et comptes de régularisation | 19 Inventaire des valeurs mobilières |
| 10 Ventilation du chiffre d'affaires | |

Sauf mention particulière, les chiffres présentés sont exprimés en millions d'euros (M€).

Note 1 – Informations relatives à l'entreprise

Le 22 février 2013, le Conseil d'administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers de Colas pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Colas est une société anonyme immatriculée en France.

Les principales activités sont présentées en note 10.

Note 2 – Résumé des méthodes comptables

PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels de Colas sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de brevets et marques.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis ; ils font l'objet d'une dépréciation si les circonstances économiques l'exigent.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes. Les terrains ne sont pas amortis.

Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques et matériel	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau)	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires, déterminées en fonction de la valeur d'usage.

Depuis 2006, les frais d'acquisition sont immobilisés.

Les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du « premier entré, premier sorti », ou selon la méthode du « coût moyen pondéré » en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les « factures à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils incluent notamment les charges payées d'avance et les actifs d'impôt différés récupérables sur les exercices futurs.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Ces dernières sont valorisées à leur coût d'acquisition et dépréciées si leur valeur vénale est inférieure à celui-ci.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées lorsque Colas a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ou en cours et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès des caisses de retraite indépendantes de la société.

• Indemnités de départ en retraite

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains ou pertes actuariels ne sont comptabilisés en produit ou en charge que lorsque leur cumul excède 10 % du montant de l'obligation (méthode dite du « corridor »).

Ces gains ou pertes actuariels sont répartis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

• Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la société est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont les suivantes :

	2012	2011
Taux d'actualisation (Iboxx € corporate)	3,30 %	5,46 %
Tables de survie	Insee 2006-2008	Insee 2006-2008
Âge de départ à la retraite des cadres	65 ans	65 ans
Âge de départ à la retraite des Etams et compagnons	63 ans	63 ans
Augmentation future des salaires	3 %	4 %

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes, travaux et prestations de services.

Le chiffre d'affaires des activités de construction est comptabilisé selon la méthode dite « à l'avancement des travaux » :

- selon les situations méritées pour les contrats à moins d'un an ;
- selon la dernière estimation du montant total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération pour les contrats à long terme.

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'ACTIF

Conformément aux recommandations du plan comptable professionnel du bâtiment et des travaux publics, les plus-values sur cessions courantes de matériels et d'installations ont été classées dans le résultat d'exploitation.

IMPÔTS

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent :

- toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ;
- les reports en avant de pertes fiscales et les crédits d'impôt non encore utilisés.

Lorsque le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

CONSOLIDATION

La société Colas entre dans le périmètre de la société Bouygues pour la présentation des comptes consolidés de cette dernière.

Note 3 – Actif immobilisé

	1 ^{er} janvier 2012	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	31 décembre 2012
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	24,6	1,4			26,0
Amortissements et dépréciations	(7,2)			(0,8)	(8,0)
Valeur nette	17,4	1,4		(0,8)	18,0
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	249,8	25,4	(5,8)		269,4
Amortissements	(92,7)			(5,1)	(97,8)
Valeur nette	157,1	25,4	(5,8)	(5,1)	171,6
Titres de participation					
Valeur brute	1 421,6	68,8	(7,7)		1 482,7
Dépréciations	(126,8)			(17,7)	(144,5)
Valeur nette	1 294,8	68,8	(7,7)	(17,7)	1 338,2
Créances rattachées à des participations					
Valeur brute	363,4	263,9	(322,8)		304,5
Dépréciations	(48,4)			2,1	(46,3)
Valeur nette	315,0	263,9	(322,8)	2,1	258,2
Autres immobilisations financières					
Valeur brute	2,1	0,4	(0,1)		2,4
Dépréciations					
Valeur nette	2,1	0,4	(0,1)		2,4
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 786,4	359,9	(336,4)	(21,5)	1 788,4

Note 4 – Actif circulant

	Brut	Dépréciation	2012 Net	2011 Net
Stocks et encours	68,1	(1,9)	66,2	80,9
Créances clients	124,8	(6,2)	118,6	114,2
Groupe et associés	147,5	(10,2)	137,3	138,9
Avances et acomptes	0,2		0,2	0,8
Autres créances	12,5		12,5	9,0
Charges constatées d'avance	0,4		0,4	0,4
Autres comptes de régularisation	0,8		0,8	0,6
Impôts différés actif	6,9		6,9	6,7
Autres créances et comptes de régularisation	20,8		20,8	17,5
Valeurs mobilières de placement				
Société de trésorerie Bouygues Relais				20,0
Disponibilités	0,7		0,7	11,6
Placements et disponibilités	0,7		0,7	31,6
TOTAL ACTIF CIRCULANT	361,9	(18,3)	343,6	383,1

Note 5 – Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Colas au 31 décembre 2012 est de 48 981 748,50 euros.

Il est constitué de 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(montants en euros)	Nombre d'actions	Capital social
1 ^{er} janvier 2012	32 654 499	49 981 748,50
31 DÉCEMBRE 2012	32 654 499	48 981 748,50

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Société Bouygues SA	31 543 222	96,60 %
Autres actionnaires	1 111 277	3,40 %

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	1 ^{er} janvier 2012	Affectation par l'AGO ⁽¹⁾	Augmentation de capital	Autres variations	31 décembre 2012
Capital social	49,0				49,0
Primes	405,9				405,9
Réserve de réévaluation	2,7				2,7
Réserve légale	4,8				4,8
Réserve indisponible	0,7				0,7
Autres réserves	13,5				13,5
Report à nouveau	448,2	87,5			535,7
Primes et réserves	875,8	87,5			963,3
Résultat de l'exercice	324,6	(324,6)		252,8	252,8
Provisions réglementées	11,3			1,2	12,5
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 260,7	(237,1)		254,0	1 277,6

(1) Distribution d'un dividende de 7,26 euros par action, soit 237 071 662,74 euros.

Note 6 – Provisions pour risques et charges

	1 ^{er} janvier 2012	Augmentations	Provisions utilisées	Provisions annulées	31 décembre 2012
Litiges et contentieux	3,8	0,3	(0,1)		4,0
Contrôles fiscaux	0,1		(0,1)		
Risques Etranger	2,0	1,0			3,0
Avantages au personnel	23,7	1,7	(0,4)		25,0
Risques sur filiales et participations	9,1	7,8	(7,7)		9,2
Autres provisions pour risques	0,3		(0,1)		0,2
Provisions pour charges	0,7		(0,4)	(0,3)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39,7	10,8	(8,8)	(0,3)	41,4

Note 7 – Détail des comptes concernant les entreprises liées

	Actif	Passif	Compte de résultat
Immobilisations financières	1 596,4	–	–
Créances	197,2	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	
Dettes financières	–	–	–
Dettes non financières	–	453,0	–
Concours bancaires courants	–	195,0	–
Produits financiers	–	–	249,2
Charges financières	–	–	(47,8)
TOTAUX	1 793,6	648,0	201,4

Note 8 – État des échéances des créances et des dettes

	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	260,6	76,4	182,5	1,7
Créances de l'actif circulant	276,8	276,8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7	0,7		
CRÉANCES	538,1	353,9	182,5	1,7
Dettes financières				
Dettes non financières	603,9	603,9		
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	209,1	209,1		
DETTES	813,0	813,0		

Note 9 – Autres dettes non financières et comptes de régularisation

	2012	2011
Dettes fiscales et sociales	32,6	47,7
Dettes sur immobilisations	4,9	3,6
Autres dettes	16,7	17,1
Produits constatés d'avance & autres comptes de régularisation	8,7	10,0
TOTAL	62,9	78,4

Note 10 – Ventilation du chiffre d'affaires

	France	International	2012	2011
Travaux ⁽¹⁾		2,6	2,6	4,6
Ventes de produits ⁽²⁾	432,9	223,2	656,1	552,1
Prestations de services ⁽³⁾	127,0	85,6	212,6	200,7
CHIFFRE D'AFFAIRES	559,9	311,4	871,3	757,4

(1) Chantier en Roumanie.

(2) Vente des produits pétroliers produits par SRD (Société de la Raffinerie de Dunkerque).

(3) Prestations de services aux filiales et participations.

Note 11 – Résultat financier

	2012	2011
Revenus des titres de participation	218,5	243,8
Produits et charges d'intérêts (nets)	(0,4)	(1,6)
Autres dotations et reprises sur provisions financières	(17,1)	8,8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Différences nettes de change	1,0	(1,7)
Pertes sur créances rattachées à des participations		(37,9)
RÉSULTAT FINANCIER	202,0	211,4

Note 12 – Résultat exceptionnel

	2012	2011
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations (cessions non récurrentes : terrains, constructions, titres immobilisés)	(4,8)	33,8
Autres produits et charges sur opérations de gestion (net)		0,7
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	(1,2)	(0,9)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(6,0)	33,6

Note 13 – Charge d'impôt sur le résultat

DÉTAIL DE L'IMPÔT

	2012	2011
Impôt exigible au titre de l'exercice	(21,3)	(29,0)
Rappels ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs	(1,5)	1,6
Impôt différé	0,2	0,7
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(22,6)	(26,7)

VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant (après participation)	281,4	(16,9)	264,5
Résultat exceptionnel	(6,0)	(5,7)	(11,7)
TOTAL	275,4	(22,6)	252,8

DÉTAIL DE L'IMPOSITION DIFFÉRÉE

	Différences temporaires
Actif immobilisé	(7,9)
Actif circulant	3,1
Provisions pour risques et charges non déductibles temporairement	24,8
Dettes	
Déficits fiscaux reportables	
Totaux bases d'impôts différés	20,0
Taux d'impôt	34,43 %
IMPÔT DIFFÉRÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	6,9
Impôt différé au début de l'exercice	6,7
Produit d'impôt différé	0,2

Colas fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société Bouygues SA.

Note 14 – Incidences des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat

Résultat net de l'exercice	252,8
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	2,0
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	(0,8)
Incidence sur l'impôt	0,4
RÉSULTAT HORS INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES	254,4

Note 15 – Engagements hors bilan

CRÉDIT-BAIL

Néant.

AUTRES ENGAGEMENTS

	Cautions	Lettres d'intention	Total
Filiales et participations	91,6		91,6
Autres entreprises liées	8,0	0,8	8,8
Tiers	1,5		1,5
Engagements donnés	101,1	0,8	101,9
Engagements reçus	–	–	–

La société a émis pour l'année 2012 une garantie en conformité avec l'article 17 du « Companies (Amendment) Act 1986 of Ireland » au profit des sociétés Colas Teoranta, Road Maintenance Services Ltd, Colas Building Products Ltd, Cold Chon (Galway) Ltd, Colfix (Dublin) Ltd, Road Binders Ltd, Chemoran Ltd et Atlantic Bitumen Company Ltd.

SÛRETÉS RÉELLES ACCORDÉES EN GARANTIE DE DETTES

Néant.

Note 16 – Effectif et rémunérations des organes d'administration et de direction

EFFECTIF MOYEN

	2012	2011
Cadres	251	265
Employés, techniciens, agents de maîtrise	96	76
Compagnons	–	–
TOTAL	347	341

AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX

Néant.

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par la société Bouygues et refacturée à Colas au titre de sa fonction de dirigeant en 2012 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, s'est élevée à 924 600 euros. La rémunération brute variable au titre de l'année 2012, fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui lui sera versée en 2013 s'élèvera à 460 000 euros (1 380 000 euros en 2011). Il a perçu en 2012 un montant de 17 750 euros de jetons de présence versés par Colas.

Monsieur Hervé Le Bouc bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, en tant que membre du Comité de Direction Générale de Bouygues, de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Ce complément de retraite ne conduit pas à constituer de provision puisque ce régime a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme extérieur au Groupe et a été soumis à la procédure des conventions réglementées.

Le montant des jetons de présence alloués par Colas et ses filiales aux Administrateurs de Colas s'élève en 2012 à 248 500 euros (incluant le montant versé au Président-Directeur Général).

Note 17 – Honoraires des Commissaires aux comptes

	Mazars		KPMG	
	2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres prestations	–	–	0,5	0,7
TOTAL	0,2	0,2	0,7	0,9

Note 18 – Filiales et participations

en millions d'euros	Capital social	Autres capitaux propres	% détenu	Valeur des titres		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires 2012	Résultat exercice 2012	Dividendes encaissés en 2012
				Brute	Nette					
1. Filiales France										
Colas Centre-Ouest	3,3	12,9	99,9	3,4	3,4	35,0		344,6	(3,1)	–
Colas Île-de-France – Normandie	19,7	26,7	99,9	19,7	19,7			589,2	6,7	5,5
Colas Nord-Picardie	2,9	16,1	99,9	2,9	2,9			232,3	3,6	2,8
Colas Est	10,4	17,7	99,9	10,2	10,2	24,0		347,7	2,6	2,0
Colas Rhône-Alpes – Auvergne	12,9	69,9	99,9	36,1	36,1	9,0		434,3	9,1	8,5
Colas Midi-Méditerranée	6,9	45,4	99,9	6,1	6,1	5,0		435,6	18,5	12,5
Colas Sud-Ouest	6,9	17,5	99,9	5,8	5,8	15,0		406,5	3,5	1,4
Screg Ouest	11,7	7,0	99,9	21,0	21,0	15,0		282,7	(1,4)	–
Screg Île-de-France – Normandie	8,8	19,3	99,9	24,7	24,7			340,3	4,2	3,6
Screg Nord-Picardie	12,1	17,6	99,9	19,7	19,7			189,4	3,3	3,0
Screg Est	13,4	21,3	99,9	30,8	30,8	19,1		344,3	1,4	2,1
Screg Sud-Est	8,3	21,0	99,9	23,7	23,7			340,3	4,9	4,7
Screg Sud-Ouest	9,0	21,1	99,9	20,2	20,2			328,9	5,4	3,5
Sacer Atlantique	4,4	(2,0)	99,9	4,4	4,4	20,3		254,8	(1,2)	–
Sacer Paris Nord-Est	4,8	11,9	99,9	4,9	4,9			204,4	3,2	2,6
Sacer Sud-Est	5,1	13,0	99,9	5,2	5,2			254,1	3,6	2,8
Aximum	49,1	(16,4)	99,9	50,1	50,1	40,3		389,1	6,4	–
Spac	5,1	(1,2)	99,9	14,3	14,3	19,3		208,2	(7,4)	–
Smac	4,3	33,7	99,9	9,9	9,9			652,9	10,5	8,0
Colas Rail	105,3	51,4	100,0	331,4	331,4	50,0		656,5	8,8	–
Sté Raffinerie de Dunkerque	40,7	1,5	100,0	21,2	21,2	0,1		82,4	1,6	1,9
GTOI	0,8	17,7	100,0	1,4	1,4			174,5	1,6	3,4
Colas Réunion Industries	4,0	17,8	100,0	30,3	30,3			–	1,5	–
SBEG	7,5	12,5	100,0	7,6	7,6	12,2		19,7	1,0	1,2
Gouyer	2,0	1,5	96,9	48,0	28,5	8,0		3,5	(2,4)	–
Sogetra	0,1	3,3	100,0	3,5	3,5	3,7		39,4	1,5	–
Autres filiales françaises				10,8	9,6	57,3	34,8	–	–	2,6
Total filiales France				767,3	746,6	333,3	34,8			72,1
2. Participations France										
Cofiroute	158,3	1 991,9	16,6	10,9	10,9			–	–	48,0
Autres participations France				9,6	9,6	9,7		–	–	–
Total participations France				20,5	20,5	9,7				48,0
3. Filiales et participations étrangères										
Filiales étrangères				592,4	477,3	41,6	56,8	–	–	98,4
Participations étrangères				102,5	93,8	10,9	–	–	–	–
TOTAUX				1 482,7	1 338,2	395,5	91,6			218,5

Note 19 – Inventaire des valeurs mobilières

Désignation	Nombre de titres	Valeur d'inventaire en milliers d'euros
Colas Centre-Ouest	3 299 994	3 354
Colas Île-de-France – Normandie	19 739 194	19 726
Colas Nord-Picardie	2 849 994	2 897
Colas Est	10 393 970	10 193
Colas Rhône-Alpes – Auvergne	12 925 960	36 061
Colas Midi-Méditerranée	6 899 994	6 123
Colas Sud-Ouest	6 938 747	5 848
Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD)	2 670 000	21 163
Aximum	49 071 094	50 129
Screg Ouest	11 674 994	21 007
Screg Île-de-France – Normandie	8 799 994	24 697
Screg Nord-Picardie	12 108 494	19 739
Screg Est	13 439 994	30 795
Screg Sud-Est	8 353 938	23 678
Screg Sud-Ouest	8 999 994	20 227
Sacer Atlantique	4 349 994	4 421
Sacer Paris Nord-Est	4 799 992	4 878
Sacer Sud-Est	5 099 994	5 183
Spac	5 099 994	14 330
Smac	4 299 994	9 930
Sobib	3 924 050	3 907
Adelac	859 050	8 590
Colas Rail	105 312 756	331 285
Grands Travaux de l'Océan Indien (GTOI)	799 964	1 381
Colas Réunion Industries	5 000	30 300
Société des Bitumes et Émulsions Guyanaises (SBEG)	7 500 000	7 644
Sogetra	146 895	3 492
Gouyer	124 436	28 533
Cofiroute	676 401	10 937
Colas Mayotte	18 548 640	927
Entreprise de Travaux Publics et de Concassage (ETPC)	79 999	200
Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion	790 345	944
Colasie	624 225	634
Colas Environnement et Recyclage	160 000	312
Mars	340	816
SCI Les Scop	1 000	1 029
SCI 43/45 rue R.-Witchiz	500	225
SCI 18, rue Nouvelle	500	772
SCI La Mouche	1 000	227
Autres participations dans des sociétés françaises	–	565
Participations dans des sociétés étrangères	–	571 058
Total des participations		1 338 157
Autres titres dans des sociétés françaises		6
Autres titres dans des sociétés étrangères		–
Total autres titres immobilisés		6
Certificats de dépôts		–
SICAV		–
Total valeurs mobilières de placement		0
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES		1 338 163

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	48 820	48 903	48 937	48 982	48 982
Nombre d'actions émises	32 546 671	32 601 789	32 624 790	32 654 499	32 654 499
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	739 587	573 294	576 703	757 399	871 316
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	385 752	405 952	378 508	349 625	304 786
Impôt sur les bénéfices	28 903	30 095	13 385	26 735	22 623
Participation des salariés au titre de l'exercice	1 766	1 729	1 405	1 668	1 219
Résultat après impôt, amortissements et provisions	327 745	329 061	267 456	324 627	252 765
Résultat distribué	284 783	220 062	205 536	237 072	237 072 ⁽¹⁾
Résultats par action en euros					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	10,96	11,53	11,19	9,89	8,64
Résultat après impôt, amortissements et provisions	10,07	10,09	8,20	9,94	7,74
Dividende attribué à chaque action	8,75	6,75	6,30	7,26	7,26 ⁽¹⁾
Personnel					
Effectif moyen	311	317	311	341	347
Montant de la masse salariale	45 671	45 327	44 352	47 554	47 527
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale...)	15 002	13 524	15 393	13 147	17 340

(1) Dividende 2012 : sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 16 avril 2013.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Colas, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation détenus par Colas SA sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminués des dépréciations estimées nécessaires déterminées en fonction de leur valeur d'usage. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes notamment assurés de la cohérence des hypothèses utilisées et des méthodes de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 22 février 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

MAZARS

François Plat
Associé

Guillaume Potel
Associé

Gaël Lamant
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

a) Fonds de pension de Colas Rail Ltd

Le fonds de pension à prestations définies de Colas Rail Ltd, filiale de Colas Rail, est déficitaire. Dans ce cadre, les Trustees ont été amenés à examiner les garanties à apporter par les sociétés adhérentes de ce fonds avec un système de notation financière. Pour éviter d'émettre la garantie maison mère de Colas, demandée par les Trustees, il a été proposé que Colas Rail émette une nouvelle garantie maison mère des obligations de sa filiale Colas Rail Ltd, en substitution

de la précédente, et que Colas SA rende sa créance à l'égard de Colas Rail (prêt de 35 millions d'euros) subordonnée au paiement de la dette principale de Colas Rail (au titre de sa garantie maison mère) à l'égard des Trustees.

Cette subordination de créance est supposée se terminer dans trois ans si Colas Rail Ltd, seule ou avec le support de Colas Rail maison mère, obtient une meilleure notation.

Cette subordination de créance prend les formes suivantes :

- un contrat quadripartite entre Colas Rail Ltd, Colas Rail, les Trustees et Colas subordonnant la créance de 35 millions d'euros de Colas SA au paiement de la dette principale de Colas Rail à l'égard des Trustees ;
- un contrat de prêt formalisant la créance existante de 35 millions d'euros de Colas SA à l'encontre de Colas Rail intégrant une référence aux obligations de subordination au titre de ce contrat quadripartite.

Le Conseil d'administration du 27 février 2012 a autorisé la signature de ces contrats.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Thierry Montouché, Christian de Pins.

b) Cautionnement solidaire du GIE Constructeur dans le cadre du projet de contournement Nîmes-Montpellier

Dans le cadre du projet de construction de la ligne ferroviaire reliant Nîmes à Montpellier, le GIE Constructeur auquel participent certaines sociétés du groupe Colas conclura un contrat de conception-construction avec la société Oc'Via, société de projet, pour un montant ferme de 1 134 678 000 euros et une tranche conditionnelle estimée à 29 572 000 euros.

Le contrat de conception-construction prévoit que le GIE Constructeur doit remettre à la société de projet le cautionnement solidaire émis par Colas SA, Bouygues Construction, Alstom Transport et Spie Batignolles. Ce cautionnement a pour objet de garantir la société de projet de l'ensemble des obligations du GIE Constructeur.

Le Conseil d'administration du 21 juin 2012 a autorisé la signature de ce cautionnement solidaire par Colas SA au profit de la société de projet Oc'Via, pour la durée des obligations du GIE.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Thierry Genestar, Jean-François Guillemain, la société Bouygues représentée par Philippe Marien, Thierry Montouché et Gilles Zancanaro.

c) Cautionnement solidaire loi sur l'eau dans le cadre du projet de contournement Nîmes-Montpellier

Dans le cadre du projet de construction de la ligne ferroviaire reliant Nîmes à Montpellier, le GIE Constructeur a souhaité obtenir un accès dérogatoire aux financements, avant la date d'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. Cette dérogation à l'accès aux crédits a nécessité la mise en place de garanties au bénéfice d'intervenants financiers, qui prendront le nom de garanties loi sur l'eau entrepreneur, pour un montant maximal de 140 millions d'euros.

Le 21 juin 2012, le Conseil d'administration a autorisé la signature des garanties suivantes par Colas SA :

- au bénéfice des prêteurs commerciaux :
 - une garantie corporate d'un montant couvrant 80 % des sommes dues aux prêteurs commerciaux à la date du premier tirage sur les crédits seniors. Cette garantie devra être convertie en garantie bancaire à la première demande trente jours ouvrés avant la date butoir d'obtention de la loi sur l'eau ;
 - une garantie bancaire à première demande couvrant 20 % des sommes dues ;
- au bénéfice de la Banque européenne d'investissement : une garantie bancaire à première demande couvrant les sommes dues à la date du premier tirage sur les crédits seniors ;
- au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations : à la date du premier tirage sur les crédits seniors, une garantie bancaire à première demande couvrant les sommes dues.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Thierry Genestar, Jean-François Guillemain, la société Bouygues représentée par Philippe Marien, Thierry Montouché et Gilles Zancanaro.

d) Convention inter-créanciers dans le cadre du projet de contournement Nîmes-Montpellier

Dans le cadre du projet de construction de la ligne ferroviaire reliant Nîmes à Montpellier, la société de projet doit conclure avec les différents intervenants financiers une convention régissant les termes et les conditions applicables à l'ensemble des crédits et un accord inter-créanciers relatif notamment aux règles de vote et de priorité de désintéressement entre les différents créanciers de la société de projet.

La convention inter-créanciers a pour principal objet la définition des droits et des prérogatives de chaque catégorie de créanciers à l'égard de l'emprunteur ainsi que les uns vis-à-vis des autres. Au titre de cette convention, un mécanisme spécifique vise à garantir les banques d'un risque d'évolution des taux et prévoit la possibilité pour les associés ou certains garants d'émettre des garanties additionnelles pour couvrir les coûts d'une éventuelle rupture des instruments de couverture pendant la période de recours.

Le Conseil d'administration du 21 juin 2012 a autorisé la signature de cette convention inter-créanciers par Colas SA.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Thierry Genestar, Jean-François Guillemain,

la société Bouygues représentée par Philippe Marien, Thierry Montouché et Gilles Zancanaro.

e) Accords indemnitaires entre les différents garants au titre du contrat de conception-construction dans le cadre du projet de contournement Nîmes-Montpellier

Dans le cadre du projet de construction de la ligne ferroviaire reliant Nîmes à Montpellier, le Conseil d'administration du 21 juin 2012 a autorisé la signature de deux accords indemnitaires avec les sociétés Bouygues Construction, Alstom Transport et Spie Batignolles :

- le premier accord est destiné à fixer les modalités d'indemnisation de la ou des parties appelées au titre du cautionnement solidaire du GIE Constructeur et du cautionnement solidaire au titre de la garantie loi sur l'eau, afin que les parties ne soient pas exposées à des obligations supérieures à leur quote-part ;
- le second accord vise à fixer les modalités d'indemnisation dans le cas où l'une ou plusieurs des parties seraient appelées au titre des garanties additionnelles mises en place afin de couvrir les coûts de rupture des instruments de couverture.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Thierry Genestar, Jean-François Guillemain, la société Bouygues représentée par Philippe Marien, Thierry Montouché et Gilles Zancanaro.

f) Mission d'assistance à la Direction Bitumes

En raison de l'évolution des marchés pétroliers et du métier du raffinage, le Conseil d'administration du 27 août 2012 a autorisé la signature d'un contrat de consultant avec Christian Balmes pour une durée limitée à l'exercice 2012 et pour une rémunération de 40 000 euros, correspondant à une mission d'assistance à la Direction Bitumes de Colas.

Personne concernée : Christian Balmes.

g) Convention de prestations de services communs

Le Conseil d'administration du 13 novembre 2012 a autorisé le renouvellement pour une durée d'une année de la convention de services communs conclue entre Bouygues SA et Colas SA, en vertu de laquelle Bouygues fournit aux différents sous-groupes des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance.

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2012. Il produira son effet sur l'exercice 2013.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertièrre, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

h) Convention de trésorerie

Le Conseil d'administration du 13 novembre 2012 a autorisé l'avenant à la convention conclue avec Bouygues Relais relative à la gestion de trésorerie. Le Conseil d'administration du 13 novembre 2012 a autorisé la poursuite de cette convention à l'échéance,

pour une durée supplémentaire d'un an (échéance 1^{er} mars 2014).

Préalablement, le Conseil d'administration du 27 août 2012 a autorisé l'augmentation du montant maximum autorisé de 750 à 850 millions d'euros.

À ce titre, la société Bouygues Relais détient une créance de 195 millions d'euros au 31 décembre 2012 sur la société Colas SA. Par ailleurs, les opérations de trésorerie réalisées au cours de l'exercice 2012 ont généré une charge nette de 3 234 494 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

i) Convention de mise à disposition d'avions

Le Conseil d'administration du 13 novembre 2012 a autorisé la mise en place d'une nouvelle convention relative à l'utilisation d'avions, avec la société SNC AIRBY, filiale de Bouygues SA et SCDM, pour l'exercice 2013.

Cette convention prévoit la mise à disposition d'un avion Global 5 000 et, en cas d'indisponibilité, d'un Challenger 605, ou, à défaut, d'un appareil équivalent au tarif horaire de 7 000 euros HT. Ce prix comprend la mise à disposition de l'avion et de l'ensemble des prestations associées. La facturation sera établie au fur et à mesure de l'utilisation.

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2012. Il produira son effet sur l'exercice 2013.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

j) Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Le Conseil d'administration du 13 novembre 2012 a autorisé la poursuite pour l'exercice 2013, de la convention de retraite complémentaire allouée à Monsieur Hervé le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général de la société Colas SA.

La convention relative au complément de retraite à prestations définies dont bénéficie Monsieur Hervé Le Bouc a les caractéristiques suivantes :

- le montant de la rente additionnelle est de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- le fonds constitué par l'assureur est abondé par une contribution de la société qui varie en fonction des droits acquis par le bénéficiaire et des perspectives de rendement des placements effectués.

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2012. Il produira son effet sur l'exercice 2013.

Personne concernée : Hervé Le Bouc.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS PAR UNE PRÉCÉDENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a) Convention de trésorerie

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2011 a autorisé l'avenant à la convention conclue avec Bouygues Relais relative à la gestion de trésorerie d'un montant maximum de 750 millions d'euros. Cette convention prenait effet à compter du 1^{er} mars 2011 et avec une échéance fixée au 1^{er} mars 2012.

Personnes concernées : François Bertière, Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemain et la société Bouygues, représentée par Philippe Marien.

b) Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale, reconduite le 15 décembre 2011 entre les sociétés Colas SA et Bouygues SA, s'est appliquée en 2012. En effet, cette convention est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de cinq exercices, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016.

Cette convention règle la répartition des charges d'impôts au sein du groupe intégré constitué par la société mère Bouygues SA, en application de l'article 223-A du Code général des impôts, en mettant à la charge de la société Colas SA les montants d'impôt dont elle est solidairement tenue au paiement. La société Colas SA a, par là-même, autorisé Bouygues SA à se constituer seul redevable de l'impôt sur les résultats de la société Colas SA, en vue de la détermination du résultat fiscal d'ensemble du Groupe.

Personnes concernées : François Bertière, Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemain, Colette Lewiner et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

c) Convention de prestations de services communs

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2011 a autorisé le renouvellement pour une durée d'une année de la convention de services communs conclue entre Bouygues SA et la société Colas, en vertu de laquelle Bouygues fournit aux différents sous-groupes des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance.

Le montant de la charge comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 par la société Colas au titre de cette convention s'établit à 16 967 201 euros HT.

Personnes concernées : François Bertière, Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Jean-François Guillemain et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

d) Convention de mise à disposition d'avions

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2011 a autorisé le renouvellement d'une nouvelle convention relative à l'utilisation d'avions, avec la société SNC AIRBY, filiale de Bouygues et SCDM, pour l'exercice 2012.

Les modalités de cette convention ont été décrites ci-avant.

Le montant de la charge comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 par la société Colas SA au titre de cette convention s'établit à 1 092 362 euros HT.

Personnes concernées : François Bertière, Hervé Le Bouc, Olivier Bouygues, Colette Lewiner et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

e) Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2011 a autorisé la poursuite, pour l'exercice 2012, de la convention de retraite complémentaire allouée à Monsieur Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général de la société Colas SA dont les caractéristiques ont été rappelées plus haut.

Le montant de la contribution versée par la société Colas SA au titre de la convention en vigueur sur l'exercice 2012 s'établit à 376 964 euros HT.

Personne concernée : Hervé Le Bouc.

f) Régime de retraite complémentaire à cotisations définies

Le Conseil d'administration du 21 février 2007 a autorisé l'application de la convention relative à l'adhésion à un régime de retraite complémentaire à cotisations définies au bénéfice de deux Administrateurs salariés.

La cotisation employeur de ce régime s'élève à 4 % de l'ensemble de la rémunération du collaborateur (fixe et variable). Le montant de la charge 2012 dans les comptes de la société Colas SA s'élève à 52 563 euros.

Personnes concernées : Thierry Genestar et Thierry Montouché.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 22 février 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

MAZARS

Département de KPMG SA

François Plat
Associé

Guillaume Potel
Associé

Gaël Lamant
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL PRÉVUES AUX RÉSOLUTIONS 18, 19, 20, 21, 22 ET 24 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 AVRIL 2013

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons nos rapports sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1 – RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL (18^E RÉSOLUTION)

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 0,92 % du nombre d'actions composant le capital, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

2 – ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (19^E, 20^E, 21^E ET 22^E RÉSOLUTIONS)

En exécution de la mission prévue par le Code de Commerce et notamment les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions, et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription (19^e résolution) ;
 - émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société avec suppression du droit préférentiel par voie d'offre public (20^e résolution) ;
 - émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société avec suppression du droit préférentiel par voie d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (21^e résolution) ;
- de l'autoriser, dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 19^e, 20^e et 21^e résolutions, à fixer les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 19^e, 20^e et 21^e résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce si vous adoptez la 22^e résolution.

Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société visées aux 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder 15 millions d'euros.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination des prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les modalités définitives de ces émissions n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration.

3 – ÉMISSION D'ACTIONS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX (24^E RÉOLUTION)

En exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés et mandataires sociaux adhérent à un Plan d'Épargne Entreprise ou tout autre plan, qualifiant en application des dispositions légales et réglementaires, de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer.

Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 10 % du capital social au jour de l'utilisation de la présente autorisation et ce montant s'imputera du montant plafond fixé à la 19^e résolution.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une augmentation du capital et supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartient de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Président appelle de notre part l'observation suivante : ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du Code du travail, sans que la méthode retenue qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 22 février 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

François Plat
Associé

MAZARS
Guillaume Potel
Associé

Gaël Lamant
Associé

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Colas, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

À noter que, s'agissant d'un premier exercice de vérification, notre rapport ne porte que sur les informations communiquées au titre de l'exercice 2012.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels »), disponibles au siège de la société, dont un résumé figure en introduction des chapitres I – Informations sociales et II – Informations environnementales, et composés principalement :

- pour les informations environnementales, du guide de reporting des indicateurs RSE de Colas (mai 2012), et,
- pour les informations sociales, du guide méthodologique des indicateurs du reporting social du groupe Bouygues (version 2012).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France.

- Nous avons comparé les informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

- Nous avons vérifié que les informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir au moins la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Les périmètres et méthodes de consolidation sont précisés dans les notes méthodologiques introductives de chaque section (section I – informations sociales et section II – informations environnementales), complétées, le cas échéant, par un commentaire spécifique à une information (ex. : actions de partenariat ou de mécénat, chapitre B2).

- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, en particulier pour la plupart des informations sociales communiquées sur un périmètre France ainsi que pour les informations relatives aux consommations d'énergies et de matières premières (chapitres C2 et C3).

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations requises.

2. RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en

cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants.

- Nous avons apprécié le caractère approprié des référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur clarté et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe, le cas échéant, d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons hiérarchisé les informations consolidées à tester ⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.

Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des trois filiales que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des référentiels,
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 8 % de l'activité de l'entité consolidante.

Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, nous avons conduit un entretien au niveau de l'entité consolidante et des filiales sélectionnées.

- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

COMMENTAIRES SUR LES RÉFÉRENTIELS ET INFORMATIONS

Les référentiels retenus et informations appellent de notre part les commentaires suivants.

- Les périmètres et méthodes de consolidation sont spécifiques à chaque thématique et peuvent concerner un périmètre élargi au-delà des sociétés contrôlées *stricto sensu* au sens des articles L. 233-1 et L. 233-3 du Code de commerce.
- Les limites méthodologiques spécifiques à certains indicateurs encore en cours de fiabilisation ont été précisées par Colas dans les commentaires relatifs aux indicateurs concernés.
- Le référentiel de reporting social pourrait être précisé et décliné au niveau de Colas, en particulier pour les activités internationales.
- Les procédures de reporting et de contrôles des informations pourraient être mieux formalisées au niveau des paliers de saisie et de contrôles (Groupe et filiales).

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux référentiels.

Paris-La Défense, le 22 février 2013

Le vérificateur indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Département développement durable

Éric Mugnier
Associé

(1) Il s'agit, en particulier, des informations suivantes : les effectifs et leur répartition (chapitre A1), les conditions de santé et de sécurité au travail, les accidents du travail ainsi que les maladies professionnelles (D1 et D3), les politiques et heures de formation (E1 et E2), l'organisation et les démarches de certification environnementale (A1), le recyclage des déchets (B2), les consommations de matières premières et d'énergies (C2 et C3), les rejets de gaz à effet de serre (D1) les provisions et garanties en matière d'environnement (A4) les relations avec les riverains (A2 et B1), la loyauté des pratiques (D) ainsi que la sous-traitance et les fournisseurs (C).

(2) Filiales Colas Midi-Méditerranée, Sintra (Canada) et Colas Hungaria (Europe centrale).



RÉSOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS SOCIAUX

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels sociaux de l'exercice 2012 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître un bénéfice de 252 765 329,91 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale prend acte que les dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés, s'élèvent pour l'exercice 2012 à 15 010 euros.

Deuxième résolution

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels consolidés de l'exercice 2012 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître un bénéfice net part du Groupe de 301 538 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, adoptant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter :

le bénéfice qui s'élève à :	252 765 329,91
augmenté du « Report à nouveau » antérieur :	535 706 264,30
soit un montant total disponible de :	788 471 594,21
à la réserve légale :	—
à la distribution d'un dividende pour un montant de :	237 071 662,74
et le solde au « Report à nouveau » :	551 399 931,47

Le dividende de 7,26 euros par action sera payé par Colas, société émettrice, à partir du 29 avril 2013. Ce dividende par action est éligible, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 243 bis du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de ce dividende sera effectué en numéraire.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action de 1,50 euro :

Exercice	Dividende
2009	6,75 €
2010	6,30 €
2011	7,26 €

Quatrième résolution

APPROBATION DES CONVENTIONS ET OPÉRATIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve en tant que de besoin les conventions et opérations mentionnées dans ce rapport.

Cinquième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, le mandat d'Administrateur de Monsieur Hervé Le Bouc.

Sixième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, le mandat d'Administrateur de Madame Colette Lewiner.

Septième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian Balmes.

Huitième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, le mandat d'Administrateur de Monsieur François Bertièrre.

Neuvième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, le mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Bouygues.

Dixième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Genestar.

Onzième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Leost.

Douzième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Montouché.

Treizième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de deux années, qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014, le mandat d'Administrateur de la société Bouygues.

Quatorzième résolution

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PERMETTRE À LA SOCIÉTÉ D'INTERVENIR SUR SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, aux dispositions du règlement européen du 22 décembre 2003 n° 2273/2003 et du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions maximum égal à 298 420 actions, tout en respectant en permanence le seuil de détention maximal défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce ;
- décide que les objectifs principaux de ce programme seront (i) l'annulation éventuelle des actions rachetées sous réserve d'une autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, (ii) assurer, si nécessaire, les besoins de liquidité des actions détenues par des collaborateurs du Groupe dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, étant précisé que la réalisation de ces objectifs devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur ;
- décide que l'acquisition, la cession ou le transfert par la société de ses propres actions pourra être effectué par tous moyens et que le Conseil d'administration pourra effectuer ces rachats, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré ou autrement, notamment par achats de blocs de titres, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation en vigueur. Le Conseil d'administration devra veiller toutefois à ne pas accroître la volatilité du titre. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs de titres n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

- décide que le Conseil d'administration pourra annuler tout ou partie des actions rachetées dans les conditions et dans la mesure permises par la loi et l'Assemblée Générale ;
- décide que, eu égard à la composition actuelle du capital, le Conseil d'administration pourra acquérir les actions dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé à 200 euros par action, hors frais d'acquisition. À titre indicatif, et conformément aux dispositions de l'article R. 225-151 du Code de commerce, le montant maximum cumulé des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions, dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 200 euros, serait de 59 684 000 euros (sur la base de 298 420 actions, soit 0,91 % du nombre de titres) ;
- décide que, en cas d'opérations sur le capital de la société pendant la durée de validité de la présente autorisation, le prix de rachat unitaire maximum indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération ;
- fixe à dix-huit mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente autorisation ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. À ce titre, le Conseil d'administration pourra effectuer toutes opérations, passer tous ordres de Bourse, conclure toutes conventions, accomplir toutes formalités, tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation. Le Conseil d'administration pourra déléguer lesdits pouvoirs conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Quinzième résolution

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale nomme pour six exercices en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société KPMG Audit IS SAS, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 3, cours du Triangle, Immeuble Le Palatin – 92939 Paris-La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 512 802 653, en remplacement de la société KPMG SA, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Seizième résolution

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Assemblée Générale nomme la société KPMG Audit ID SAS, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 3, cours du Triangle, Immeuble Le Palatin – 92939 Paris-La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 512 802 489, pour six exercices en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur François Caubrière, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Dix-septième résolution

POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Dix-huitième résolution

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, dans la limite de 0,92 % du nombre d'actions composant le capital ;
- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
- confère en conséquence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, PAR ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-4 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies,

(i) d'actions ordinaires de la société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2. décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

(a) le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 15 millions d'euros ;

(b) le montant nominal maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des 20^e, 21^e, 22^e et 24^e résolutions est fixé à 15 millions d'euros (le « plafond global ») ;

(c) aux deux plafonds ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies ;

4. décide que les emprunts donnant accès à des actions ordinaires de la société pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant, en outre, faire l'objet de rachats en Bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société ;

5. en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, décide que :

(a) les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente résolution ;

(b) le Conseil d'administration aura, en outre, la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits, et dans la limite de leurs demandes ;

(c) les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;
(d) en cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;

(e) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

— limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,

— répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,

— offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger ;

(f) le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;

(g) le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;

6. prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières pourront donner droit ;

7. fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés, et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingtième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR OFFRE AU PUBLIC, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, PAR ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par offre au public, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions ordinaires de la société, ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2. décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation :

(a) le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 15 millions d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 19^e résolution (paragraphe 2(b)) ;

(b) à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies ;

4. décide que les emprunts donnant accès à des actions ordinaires de la société pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant, en outre, faire l'objet de rachats en Bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société ;

5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres qui seront émis en vertu de la présente délégation, et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer, au profit des actionnaires, un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible, pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi ;

6. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;

7. décide que le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission, ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société, conformément à la législation en vigueur, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires. Il est précisé que le prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise, au moins égale au montant minimal prévu par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, c'est-à-dire à ce jour, selon les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;

8. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;

9. fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés, et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt et unième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE, PAR OFFRE VISÉE AU II DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, DES ACTIONS ET DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital, par une ou des offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions ordinaires de la société, ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2. décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation :

(a) le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme sur le fondement de la présente résolution ne pourra excéder ni 20 % du capital social sur une période de douze mois, ni 15 millions d'euros, le montant nominal de ces augmentations de capital s'imputant sur le plafond global fixé à la 19^e résolution ;

(b) à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société émises sur le fondement de la présente résolution pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies ;

4. décide que les emprunts donnant accès à des actions ordinaires de la société pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant, en outre, faire l'objet de rachats en Bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société ;

5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières à émettre sur le fondement de la présente délégation ;

6. prend acte que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;

7. décide que le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société, conformément à la législation en vigueur, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société. Il est précisé que le prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiate-

ment par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action ordinaire émise, au moins égale au montant minimum prévu par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, c'est-à-dire à ce jour, selon les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;

8. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;

9. fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-deuxième résolution

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment en ses articles L. 225-135-1 et R. 225-118 :

1. autorise le Conseil d'administration, en cas d'utilisation par ce dernier des délégations qui lui ont été consenties au titre de la dix-neuvième, de la vingtième et de la vingt et unième résolutions ci-dessus, à augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la société, avec ou sans droit préférentiel de souscription, pendant un délai de trente jours à compter de la date de clôture de la souscription, dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;

2. décide que la présente autorisation n'a pas pour effet d'augmenter le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, tel que ce montant a été fixé par chacune des dix-neuvième, vingtième et vingt et unième résolutions. En conséquence, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé pour chaque délégation consentie ci-avant par la présente Assemblée Générale ;

3. confère au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

4. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation, qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-troisième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES OU BÉNÉFICES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-4 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes d'émission, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 1 000 000 000 euros (1 milliard d'euros) en nominal, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou de droits d'attribution gratuite d'actions. Le plafond de la présente délégation est autonome et distinct du plafond global fixé dans la 19^e résolution ;

3. en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions les droits formant

rompus ne seront pas négociables, ni cessibles, et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;

4. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;

5. fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés, et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-quatrième résolution

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL AU PROFIT DES SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-138 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment en ses articles L. 225-129-2 et L. 225-138, et aux dispositions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138, et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail, à des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, de titres de capital de la société ou de tous autres titres donnant accès au capital de la société, réservées aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérent à un Plan d'Épargne d'Entreprise, à un Plan d'Épargne Groupe, ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, dans la limite maximum de 10 % du capital social au jour de l'utilisation de la présente autorisation ; le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 19^e résolution ;

- décide que le prix de souscription des titres de capital ou de tous autres titres donnant accès au capital de la société par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'administration, le prix de souscription ne pouvant être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation ;
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, la compétence à l'effet notamment de :
 - fixer les montants à émettre, déterminer les dates et modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer ; notamment décider si les actions seront

souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou par le biais d'une autre entité conformément à la législation en vigueur, et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- constater la réalisation de ces émissions et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- et, d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires aux opérations ;

- prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés, et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-cinquième résolution

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 1 à 51 et 61 à 68 de ce document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 8 mars 2013

Hervé Le Bouc
Président-Directeur Général

CONCEPTION ET RÉALISATION

HAVAS WORLDWIDE **PARIS**

PHOTOS DE COUVERTURE

Autoroute A 63 dans les Landes, France / ©Balloide Photo 64

Tramway de Casablanca, Maroc / ©Patrice Thébault

Carrière de la Croix-Gibat (Côtes-d'Armor), France / ©MRW Zeppeline Bretagne



COLAS

7, place René-Clair
92653 Boulogne-Billancourt Cedex – France
Tél. : + 33 1 47 61 75 00 – Fax : + 33 1 47 61 76 00
www.colas.com

Colas, société anonyme au capital de 48 981 748,50 euros
RCS Nanterre 552 025 3140 2325